



Édition 2025

Panorama des finances publiques du Québec

Remerciements

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

Mission de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

Depuis plus de 20 ans, la mission de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socio-économiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site internet à l'adresse : <http://cffp.recherche.usherbrooke.ca>.

Cette publication annuelle est le fruit d'un travail collectif effectué sous la direction de Frédérick Hallé-Rochon et Michaël Robert-Angers auquel ont également participé Luc Godbout et Suzie St-Cerny.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient de son appui financier qui a permis la réalisation de cette publication.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de Gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

cffp.eg@usherbrooke.ca

Pour citer cette étude :

Collectif sous la direction de Frédérick Hallé-Rochon et Michaël Robert-Angers, *Panorama des finances publiques du Québec – Édition 2025*, Cahier de recherche 2025-05, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 75 p.

TABLE DES MATIÈRES

- Mot du titulaire.....1
- 1. Perspectives fédérales et québécoises.....7
 - 1.1 Gouvernement fédéral.....8
 - 1.2 Gouvernement du Québec..... 18
- 2. Comparaisons interprovinciales 34
 - 2.1 Revenus 35
 - 2.2 Dépenses 41
 - 2.3 Solde 46
 - 2.4 Dette nette 50
- 3. Comparaisons internationales..... 53
 - 3.1 Revenus 55
 - 3.2 Dépenses 58
 - 3.3 Solde 66
 - 3.4 Dette 70
- Pour conclure 75

Liste des tableaux

Tableau 1.	Méthodes d'attribution au Québec d'une part de la dette fédérale.....	71
Tableau 2.	Dette brute des administrations publiques au Québec.....	71
Tableau 3.	Dette nette des administrations publiques au Québec.....	73

Liste des graphiques

Graphique 1.	Revenus du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2029-2030, en pourcentage du PIB.....	8
Graphique 2.	Dépenses du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2029-2030, en pourcentage du PIB.....	11
Graphique 3.	Composition des dépenses du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2029-2030, en pourcentage du total.....	12
Graphique 4.	Solde budgétaire du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2029-2030, en pourcentage du PIB.....	13
Graphique 5.	Revenus et charges, gouvernement fédéral, 2024-2025, en dollars.....	14
Graphique 6.	Évolution de la dette brute, de la dette nette et du déficit accumulé du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2029-2030, en pourcentage du PIB.....	15
Graphique 7.	Revenus consolidés du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2029-2030, en pourcentage du PIB.....	18
Graphique 8.	Composantes des revenus consolidés du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2029-2030, en pourcentage du total.....	20
Graphique 9.	Dépenses de portefeuilles et dépenses consolidées du gouvernement du Québec, 1999-2000 à 2029-2030, en pourcentage du PIB.....	22
Graphique 10.	Composantes des dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec, 1999-2000 à 2026-2027, en pourcentage du total.....	23
Graphique 11.	Taux de croissance annuel des dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec, 2000-2001 à 2026-2027, en pourcentage.....	24
Graphique 12.	Revenus et dépenses, gouvernement du Québec, 2024-2025, en dollars.....	26
Graphique 13.	Évolution du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire et des comptes publics du gouvernement du Québec, 1981-1982 à 2029-2030, en pourcentage du PIB.....	27
Graphique 14.	Évolution de la dette brute et de la dette nette du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2029-2030, en pourcentage du PIB.....	29
Graphique 15a.	Revenus autonomes des provinces canadiennes, 2023-2024, en pourcentage du PIB.....	35
Graphique 15b.	Revenus de transferts fédéraux des provinces canadiennes, 2023-2024, en pourcentage du PIB.....	35
Graphique 16.	Transferts fédéraux 2023-2024, par habitant et selon la source, en dollars.....	38
Graphique 17.	Composition des revenus des provinces canadiennes, 2023-2024, en pourcentage du total.....	39
Graphique 18.	Dépenses des gouvernements des provinces canadiennes, 2023-2024, en pourcentage du PIB.....	41
Graphique 19a.	Composantes des dépenses des administrations publiques provinciales et locales consolidées, 2023, en pourcentage du PIB.....	45
Graphique 19b.	Composantes des dépenses des administrations publiques provinciales et locales consolidées, 2023, en pourcentage du total.....	45
Graphique 20.	Solde budgétaire aux comptes publics des gouvernements des provinces canadiennes, 2023-2024, en pourcentage du PIB.....	47
Graphique 21.	Dette nette des provinces canadiennes au 31 mars 2024, en pourcentage du PIB.....	50
Graphique 22.	Revenus (fiscaux et non fiscaux) de l'ensemble des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et provinces canadiennes, 2023, en pourcentage du PIB.....	55
Graphique 23.	Évolution des revenus totaux des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE, Canada et Québec, 1981-2026, en pourcentage du PIB.....	56
Graphique 24.	Dépenses totales des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et provinces canadiennes, 2023, en pourcentage du PIB.....	58
Graphique 25.	Évolution des dépenses totales des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE, Canada et Québec, 1981-2026, en pourcentage du PIB.....	59

Graphique 26.	Dépenses de santé, par sources de financement, économies avancées membres de l'OCDE et provinces canadiennes, 2023 , en pourcentage du PIB.....	60
Graphique 27.	Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement primaires à post secondaires non tertiaires, économies avancées membres de l'OCDE, 2021 , en pourcentage du PIB.....	62
Graphique 28.	Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement primaire et secondaire, provinces canadiennes, 2021 , en pourcentage du PIB.....	62
Graphique 29.	Solde financier des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et provinces canadiennes, 2023 , en pourcentage du PIB.....	66
Graphique 30.	Évolution du solde des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE, Canada et Québec, 1981-2026 , en pourcentage du PIB.....	67
Graphique 31.	Dette brute des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et estimation pour le Québec, 2023 , en pourcentage du PIB.....	72
Graphique 32.	Dette nette des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et estimation pour le Québec, 2023 , en pourcentage du PIB.....	74

Liste des encadrés

Encadré 1 – L'évolution des recettes provenant des droits de douane.....	9
Encadré 2 – Comprendre les ratios utilisant le PIB.....	10
Encadré 3 – Évolution projetée des frais de la dette publique fédérale.....	16
Encadré 4 – Ancrage budgétaire et viabilité financière du gouvernement fédéral.....	17
Encadré 5 – Revenus autonomes et transferts fédéraux du Québec.....	19
Encadré 6 – Revenus autonomes et transferts fédéraux du Québec.....	21
Encadré 7 – Comparaison de la croissance des dépenses de portefeuilles.....	25
Encadré 8 – Plan de retour à l'équilibre budgétaire.....	28
Encadré 9 – Comprendre la dette publique québécoise – concepts.....	30
Encadré 10 – Législation et facteurs de croissance de la dette nette.....	31
Encadré 11 – Plan québécois des infrastructures.....	32
Encadré 12 – Dette fédérale et provinciale provenant des déficits cumulés.....	33
Encadré 13 – Évolution des revenus autonomes des provinces canadiennes depuis 1990-1991.....	36
Encadré 14 – Recettes des villes canadiennes.....	37
Encadré 15 – Transfert canadien en matière de santé.....	40
Encadré 16 – Évolution des dépenses de programmes des provinces canadiennes depuis 1990-1991.....	42
Encadré 17 – Croissance des dépenses de programmes et d'éducation.....	43
Encadré 18 – Comparaison du service de la dette des provinces.....	44
Encadré 19 – Volonté d'accroître le potentiel économique du Québec.....	46
Encadré 20 – Comparaison de la situation budgétaire des provinces.....	48
Encadré 21 – Évolution des soldes aux comptes publics du Québec et de l'Ontario 1990-1991.....	49
Encadré 22 – Prévisions 2024-2025 des provinces canadiennes.....	51
Encadré 23 – Cotes de crédit des provinces canadiennes.....	52
Encadré 24 – Sélection de pays présentés dans le Panorama.....	54
Encadré 25 – Évolution du PIB réel et tendances pré-crisis.....	57
Encadré 26 – Indicateurs de résultats pour les dépenses de santé.....	61
Encadré 27 – Indicateurs de résultats pour les dépenses d'éducation primaire et secondaire.....	63
Encadré 28 – Évolution des dépenses sociales depuis 1990.....	64
Encadré 29 – Dépenses militaires des administrations publiques.....	65
Encadré 30 – Variation anticipée des soldes des administrations publiques – Horizon de prévision du FMI.....	68
Encadré 31 – Solde des administrations publiques selon la province.....	69

Mot du titulaire

L'édition 2025 du **Panorama des finances publiques du Québec** de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques recense une multitude d'indicateurs importants de finances publiques regroupés en plus de soixante graphiques, tableaux et encadrés. Ce panorama expose la situation des finances publiques au Québec, celle-ci étant conditionnée par les actions du gouvernement fédéral et du Québec où chacun poursuit leurs propres politiques budgétaires, sachant que certaines actions de l'un peuvent affecter celles de l'autre.

Avec les nombreux indicateurs de finances publiques qu'on retrouve dans le *Panorama*, il est possible d'enrichir des analyses ou de faire divers constats. De mon côté, la publication du *Panorama* me sert également de prétexte pour mettre de l'avant quelques réflexions touchant la situation budgétaire de court terme des gouvernements fédéral et du Québec.

« Ce document recense une multitude d'indicateurs importants de finances publiques regroupés en plus de soixante graphiques, tableaux et encadrés. »

Regard sur la situation fédérale

Le gouvernement fédéral élu à la fin d'avril 2025 a choisi de ne pas présenter de budget au printemps. Même en convenant d'un fort degré d'incertitude, la présentation d'un budget annuel ne devrait pas être optionnelle. Un moindre mal aurait été de présenter une mise à jour économique en juin pour montrer l'état de la situation budgétaire permettant d'illustrer les effets financiers anticipés des décisions prises. Il faudra plutôt attendre l'automne pour obtenir une vue d'ensemble des finances publiques fédérales.

« Même en convenant d'un fort degré d'incertitude, la présentation d'un budget annuel ne devrait pas être optionnelle. »

D'ici là, il faut se rabattre sur les données de l'Énoncé économique, remontant à décembre 2024, comme dernière source officielle pour analyser la situation déficitaire du gouvernement. Depuis cette publication, les pressions à la baisse sur les revenus et à la hausse sur les dépenses laissent présager une détérioration significative du déficit, même au-delà du déficit indiqué au cadre financier du Parti libéral du Canada durant la campagne électorale.

Par rapport aux chiffres de l'Énoncé économique 2024, les dépenses supplémentaires s'expliquent notamment par le relèvement des objectifs en matière de dépenses militaires et par l'accélération souhaitée de projets d'infrastructures en collaboration avec les provinces.

Du côté des revenus, le déclenchement d'une guerre commerciale par notre partenaire américain affecte négativement l'économie et, par conséquent, les recettes de l'État. À cela s'ajoute l'abandon de deux sources de recettes attendues et budgétées : la taxe sur les services numériques ainsi que la hausse du taux d'inclusion des gains en capital. Compte tenu de l'harmonisation du traitement fiscal du gain en capital, l'abandon officiel d'Ottawa accroît non seulement son déficit, mais également le manque à gagner de toutes les provinces, compliquant le retour à l'équilibre budgétaire pour plusieurs d'entre-elles, dont le Québec.

Malgré la situation qui prévaut et l'absence de présentation d'un budget en bonne et due forme, le nouveau gouvernement a choisi d'aller de l'avant avec deux autres promesses fiscales qui le privent de recettes. La première touche la taxe sur les produits et services (TPS) sur les habitations neuves d'une valeur maximale de 1 million \$ et sa réduction pour celles dont

la valeur se situe entre 1 et 1,5 million \$. La deuxième promesse, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2025, abaisse le premier taux du barème d'imposition des particuliers de 15 % à 14 %.

Il est également utile de rappeler qu'en l'absence de données budgétaires récentes, le Directeur parlementaire du budget a souligné la difficulté de produire des projections à long terme sur les finances publiques fédérales.

Il est vrai qu'au cours de l'été le ministre des Finances a annoncé un examen ambitieux des dépenses. Cependant, cette optimisation des dépenses de l'État faisait déjà partie des promesses électorales.

Ainsi, alors que l'Énoncé économique 2024 prévoyait un déficit de 42,2 G\$ pour l'exercice 2025-2026, le cadre financier du Parti libéral du Canada l'évaluait plutôt à 62,3 G\$ en avril 2025 et l'Institut C.D. Howe l'estime à 92,2 G\$ en juillet 2025. Que la situation budgétaire actuelle mène à un déficit n'importe où entre 62 G\$ et 92 G\$, il faut retenir une détérioration manifeste de la situation, justifiant la nécessité de présenter des chiffres actualisés, et montrant l'incongruité d'avoir repoussé cet exercice à l'automne.

Les ancrages fixés par le précédent gouvernement fédéral apparaissent maintenant relégués aux oubliettes. Alors que le gouvernement projetait, il y a moins d'un an, une tendance à la baisse de son ratio dette/PIB, voilà que c'est maintenant le contraire qui pointe à l'horizon. Une trajectoire ascendante s'observe tant selon le cadre financier du Parti libéral du Canada que selon les estimations de l'Institut C.D. Howe.

Enfin, le moins qu'on puisse dire est : Vivement le budget fédéral.

Regard sur la situation québécoise

Commençons sur une note positive : les plus récentes données du Rapport trimestriel sur la situation financière du Québec indiquent une amélioration pour l'exercice 2024-2025 par rapport aux prévisions du Budget de mars 2025.

Il faut aussi saluer le respect par le ministre des Finances de l'exigence de présenter un plan de retour à l'équilibre comme l'exige la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

Ce plan présenté en mars 2025 débute par un déficit de 13,6 G\$ en 2025-2026. Puis, les déficits s'atténuent progressivement jusqu'à un retour à l'équilibre en 2029-2030.

Si le plan de retour à l'équilibre se concrétise, il faut garder à l'esprit que le Québec aura alors connu sa plus longue période déficitaire depuis la mise en place de la Loi sur l'équilibre.

Les trois éléments ci-dessous illustrent qu'afin que le plan de retour à l'équilibre se réalise, les actions gouvernementales nécessiteront de la discipline et d'importants efforts.

Premièrement, le plan repose sur une réduction marquée de la croissance des dépenses de portefeuilles. Alors que la croissance annuelle moyenne de ces dépenses était de 5,9 % au cours des dix années précédentes, le plan prévoit une croissance limitée à 1,7 % en moyenne par année des dépenses de portefeuilles entre 2025-2026 et 2029-2030.

« Les ancrages fixés par le précédent gouvernement fédéral apparaissent maintenant relégués aux oubliettes. Alors que le gouvernement projetait il y a moins d'un an une tendance à la baisse de son ratio dette/PIB, voilà que c'est maintenant le contraire qui pointe à l'horizon. »

Deuxièmement, l'abandon officiel des changements prévus au traitement fiscal des gains en capital par le gouvernement fédéral complexifie le plan de retour à l'équilibre du Québec, sachant que l'harmonisation à cette mesure devait générer 750 M\$ annuellement à terme au Québec.

« Ainsi, la prochaine mise à jour économique doit effacer progressivement le déficit structurel apparu ces dernières années en identifiant les avenues pour combler l'écart à résorber, solidifiant au passage le plan de retour à l'équilibre sans mettre à mal les services publics souhaités par la population. »

Enfin, malgré un examen des mesures fiscales, le plan contient un écart à résorber de 2,5 G\$, nécessitant des économies additionnelles non encore identifiées pour atteindre l'équilibre en 2029-2030.

Précisons aussi à propos de la dette que, même si les cibles indiquées dans la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* ont été votées par l'Assemblée nationale en décembre 2023, à peine 15 mois plus tard, le Budget de mars 2025 les révisé à la hausse.

C'est dans ce contexte que l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) a abaissé la cote de crédit du Québec.

À l'approche des élections générales de 2026, un tel signal peut-il inciter les partis politiques à reconnaître l'importance de maintenir des finances publiques saines ?

Ainsi, la prochaine mise à jour économique doit effacer progressivement le déficit structurel apparu ces dernières années en identifiant les avenues pour combler l'écart à résorber, solidifiant au passage le plan de

retour à l'équilibre budgétaire sans mettre à mal les services publics souhaités par la population.

Entre élections récentes à Ottawa et celles à venir au Québec, il convient de réfléchir à la relation entre les partis politiques et la population. Une relation qui n'est pas exempte de tout reproche. Si plusieurs cessaient de vouloir toujours plus de l'État, mais en voulant payer toujours moins et si les partis politiques cessaient de laisser miroiter que cela est possible, l'appariement entre la volonté de dépenses et la nécessité de revenus serait peut-être plus facile à concilier.

Pour terminer, je vous rappelle qu'à l'aide des nombreux tableaux, graphiques et encadrés, les données du *Panorama* montrent et comparent les données les plus récentes disponibles, ici et ailleurs. Partant de là, à vous de faire vos propres constats.

Bonne lecture !



Luc Godbout, Titulaire de la Chaire en fiscalité et en finances publiques



L'Édition 2025 en bref

Le *Panorama des finances publiques du Québec* contient trois sections. Selon les sections, il est possible d'analyser la situation budgétaire du gouvernement fédéral, puis du gouvernement du Québec (section 1), ensuite de comparer le Québec avec les autres provinces, pour l'administration provinciale (section 2), et enfin d'effectuer une comparaison de la situation prévalant au Québec à celle des finances publiques des pays membres de l'OCDE, cette fois en considérant l'ensemble des administrations publiques transigeant avec les agents économiques présents dans une juridiction (section 3).

Les données réelles les plus récentes disponibles, le plus souvent 2023, sont utilisées pour les comparaisons et ont pour objectif de consolider dans un même document des informations de base sur les finances publiques du Québec. Une perspective historique est également présente dans plusieurs cas. Puis, s'ajoutent, lorsque disponibles, la présentation des données provisoires de 2024 ainsi que des prévisions fournies par les gouvernements fédéral, celui du Québec, par l'OCDE et le FMI, permettant de constater ce qui est aujourd'hui anticipé à moyen terme en matière d'indicateurs de finances publiques.

Tout au long de cette édition, des encadrés permettent d'approfondir des notions ou encore de mettre à jour les résultats de certains cahiers de recherche publiés précédemment et portant sur les finances publiques québécoises. Ainsi l'on retrouve notamment une décomposition de la dette nette, une comparaison de la croissance des dépenses de programme, des dépenses en matière d'éducation et du service de la dette des provinces, un calcul de l'écart de PIB réel par habitant Ontario-Québec et une analyse comparée des cotes de crédit des provinces.

L'édition 2025 du *Panorama des finances publiques* présente la situation des finances publiques au Québec, à partir des données les plus récentes disponibles. Les trois chapitres qui le composent proposent une série de constats qui s'articulent autour de quatre indicateurs principaux, soit les revenus, les dépenses, le solde et la dette nette. Précisons qu'au moment de la publication de cette édition, le gouvernement fédéral n'a pas déposé son budget 2025. Les données relatives à cette administration s'appuient alors notamment sur la mise à jour économique déposée en décembre 2024.

Revenus

En 2023-2024, les revenus du gouvernement fédéral mesurés en proportion du PIB se situent à 15,7 %, un taux comparable à celui de l'année précédente et qui demeure au-dessus des niveaux de revenus enregistrés entre 2008-2009 et 2020-2021 qui ont plutôt oscillé autour de 14 %. Les prévisions à court et plus long terme font aussi état de revenus qui surpasseront 16 % du PIB.

Quant aux revenus consolidés du Québec ceux-ci sont de nouveau à la baisse, à 25,1 % du PIB, par rapport au sommet atteint en 2021-2022 (27,4 %) et en 2022-2023 (26,1 %). Il est d'ailleurs prévu que ce taux oscille autour de 25 % jusqu'en 2029-2030, un niveau de revenu comparable à celui observé entre 2006-2007 et 2012-2013. Le taux de 25,1 % du Québec en 2023-2024 est supérieur à celui de la moyenne pondérée des provinces canadiennes (20,2 %), mais demeure sous celui de l'Île-du-Prince-Édouard (30,4 %), du Nouveau-Brunswick (27,7 %) et de la Nouvelle-Écosse (25,2 %).

Du point de vue des revenus consolidés des administrations publiques au Québec ceux-ci, à 46,8 % en proportion du PIB, sont plus élevés que ceux de la moyenne pondérée des pays de l'OCDE (38 %), se situant au 9^e rang des pays avancés de l'OCDE présentant les ratios les plus élevés en 2023. Après avoir connu une tendance à la hausse au Québec depuis 2010 le poids de ces revenus s'est stabilisé à environ 47 % à compter de 2018 et il est en recul depuis 2021.

Dépenses

Les dépenses du gouvernement fédéral en 2023-2024 s'établissent à 17,8 % du PIB, en hausse par rapport à l'année précédente et comparables au niveau atteint en 2009-2010 à la suite de la crise financière. Les prévisions contenues à l'énoncé économique de l'automne 2024 indiquent que ce taux devrait tendre vers 17 % d'ici 2029-2030, mais n'incluent pas les récentes annonces, dont celles relatives aux dépenses militaires.

Un examen des dépenses consolidées du gouvernement du Québec montre aussi un poids qui demeure élevé en 2023-2024 à 26,2 % du PIB (excluant les versements au Fonds des générations). Si l'on fait abstraction des niveaux de dépenses enregistrés depuis 2020-2021, on ne retrouve pas de tels niveaux de dépenses depuis 1999-2000. Néanmoins, l'Île-du-Prince-Édouard (30,5 %), le Nouveau-Brunswick (26,6 %) et la Nouvelle-Écosse (26,3 %) montrent des niveaux de dépense en proportion du PIB plus élevés parmi les provinces, dont la moyenne pondérée est de 21 %. Il est prévu que le niveau des dépenses consolidées du Québec en proportion du PIB remonte en 2024-2025 (26,8 %) pour redescendre progressivement par la suite pour atteindre 24,8 % en 2029-2030, un ratio similaire aux niveaux enregistrés au cours des années 2010.

En considérant cette fois les dépenses de l'ensemble des administrations publiques, on constate à nouveau que celles-ci sont plus élevées au Québec (49,6 %) que pour la moyenne des économies avancées de l'OCDE en 2023 (44,6 %). Dans ce cas, la France, l'Italie et trois autres pays montrent des ratios plus élevés parmi les pays avancés de l'OCDE.

Solde

Le solde du gouvernement fédéral en 2023-2024 est déficitaire à 2,1 % du PIB et s'est creusé par rapport à celui de 2022-2023 (1,2 %). Aucun retour à l'équilibre n'est prévu d'ici 2029-2030 alors que le déficit devrait s'établir à 0,6 % du PIB.

De son côté, le solde budgétaire du gouvernement du Québec au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est de -1,4 % du PIB en 2023-2024, en recul par rapport à l'année précédente et en territoire négatif depuis maintenant 4 ans. Le plan de retour à l'équilibre budgétaire déposé en 2025 prévoit que ce déficit sera résorbé en 2029-2030.

Parmi les provinces, le Manitoba (-2,1 %), la Colombie-Britannique (-1,2 %), Terre-Neuve-et-Labrador (-1,2 %), l'Île-du-Prince-Édouard (-0,1 %) et l'Ontario (-0,1 %) présentent aussi des soldes déficitaires en 2023-2024. Le solde moyen pondéré des provinces est de -0,3 %.

Le solde de l'ensemble des administrations publiques au Québec en 2023 (-2,8 %) montre à nouveau que les revenus amassés sont inférieurs aux dépenses (besoins financiers nets), mais il est en redressement par rapport à l'an dernier (- 5,1 %). Inséré parmi les résultats des pays avancés de l'OCDE, le solde de quatre pays du G7, les États-Unis (-7,6 %), l'Italie (-7,2 %), le Royaume-Uni (-6,1 %), la France (-5,4 %), et de 8 autres économies avancées de l'OCDE sont davantage déficitaires. À l'autre bout du spectre, 6 pays, dont le Canada (0,1 %), montrent des soldes positifs.

Dettes nettes

Le poids de la dette nette du gouvernement fédéral est en hausse par rapport à l'année précédente, à 46,1 % du PIB au 31 mars 2023. La donnée prévisionnelle indique que ce ratio sera de 42 % en 2029-2030. Au Québec ce ratio est de 38 % du PIB, mais il devrait connaître une hausse pour atteindre 42 % du PIB en 2027-2028. Ce n'est que par la suite qu'il diminuera progressivement. Dans la comparaison interprovinciale, le poids de la dette nette du Québec au 31 mars 2024 est au 2^e rang des provinces avec le poids le plus élevé, après Terre-Neuve-et-Labrador (45,3 %) et devant l'Ontario (36,4 %).

Enfin, lorsqu'on additionne les dettes nettes de l'ensemble des administrations publiques au Québec (part de la dette fédérale, Québec, municipalités, etc.), il est possible de constater que cet indicateur demeure inférieur en pourcentage du PIB à celui d'une majorité de pays du G7.

Perspectives fédérales et québécoises

Cette section renferme les principales données de finances publiques relatives aux gouvernements fédéral et du Québec. Les données utilisées proviennent notamment de l'Énoncé économique de l'automne 2024 pour les données fédérales, puisqu'aucun budget fédéral n'a été déposé au printemps 2025, et du Budget 2025-2026 pour les données québécoises. Dans ce dernier cas, les résultats préliminaires (donnée réelle) pour l'année 2024-2025 sont présentés en complément d'information¹. Le conflit commercial entre les États-Unis et le Canada constitue un grand risque pour les perspectives économiques du Canada et du Québec. Il importe de préciser ici qu'il est prévu que le PIB réel soit légèrement négatif au cours du deuxième trimestre de 2025 et stagne au 3^e trimestre, affecté par une chute des exportations et une baisse de la demande externe². Toutefois, les prévisions de PIB, de revenus et de dépenses utilisées pour le Canada dans cette section, tirées de l'Énoncé économique de l'automne, ont été réalisées avant la prise en compte de l'effet du conflit commercial.

Les données de 2022 montraient des hausses de la dépense d'intérêt sur la dette publique en pourcentage du PIB. Les données de 2023 (données réelles les plus récentes) montrent un ralentissement de la croissance de cette dépense du côté du gouvernement fédéral et une stabilisation au niveau du Québec.

Quant aux données prévisionnelles, les deux ordres de gouvernement ne prévoient pas ramener les dépenses à leur niveau pré-pandémique d'ici 2029. Ainsi, malgré des revenus anticipés à la hausse pour le gouvernement fédéral, il n'est pas prévu que le déficit soit éliminé sur cet horizon. Le gouvernement du Québec, contraint par la Loi sur l'équilibre budgétaire, prévoit, quant à lui, un retour à l'équilibre budgétaire en 2029-2030.

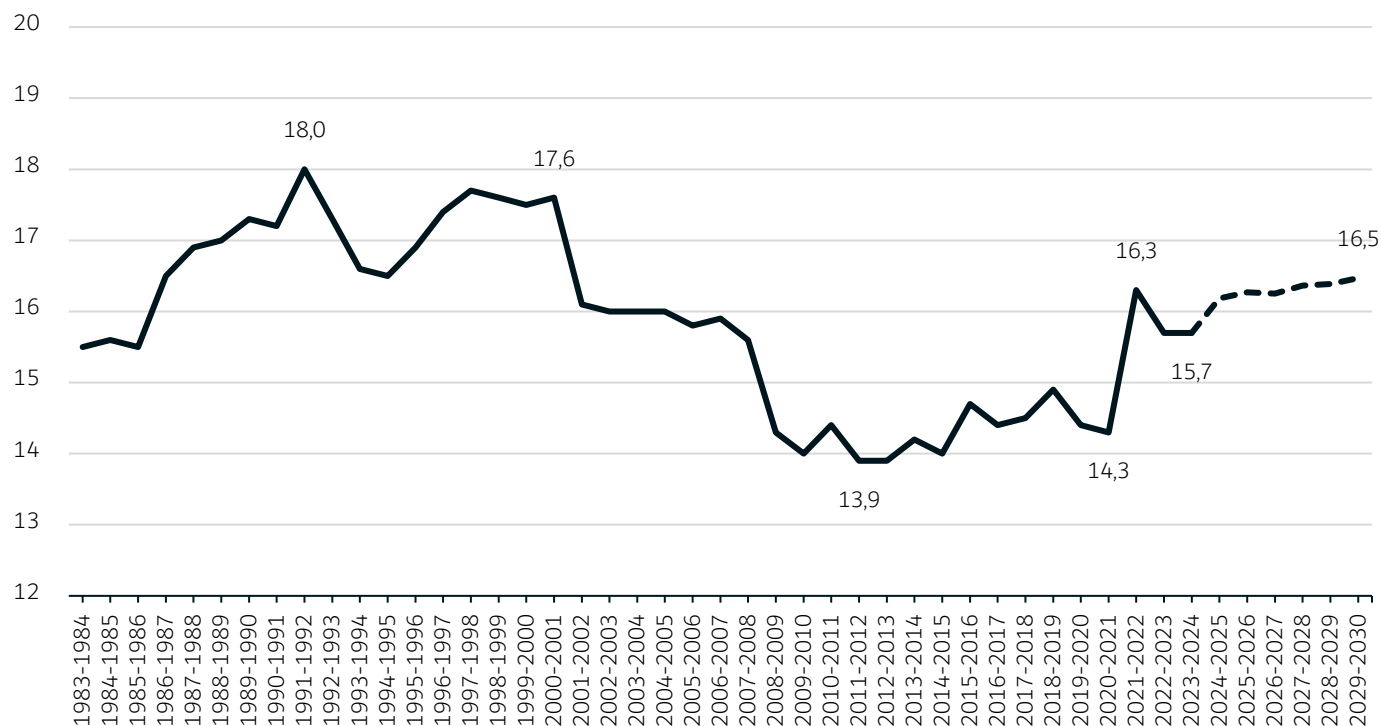
Les poids des dettes nettes respectives en pourcentage du PIB ont été abaissés en 2022 par rapport à 2021. Au Québec celui-ci est stable en 2023, mais il est prévu qu'il reprenne une trajectoire à la hausse de 2024 à 2028. Du côté du gouvernement fédéral la prévision montre une trajectoire légèrement à la baisse jusqu'en 2030, à la suite d'une légère hausse en 2023.

¹ Gouvernement du Québec, ministère des Finances (2025) *Rapport sur la situation financière du Québec – Résultats préliminaires de 2024-2025*, 27 juin 2025, ci-après « Rapport sur la situation financière ».

² Desjardins (2025), *Prévisions économiques et financières juin 2025*.

1.1 Gouvernement fédéral

Graphique 1. Revenus du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2029-2030, en pourcentage du PIB



Source : Gouvernement du Canada (2024), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 4 ; Gouvernement du Canada (2024), *Énoncé économique de l'automne 2024*, tableau A1.6, p. 236.

Les revenus du gouvernement fédéral s'élèvent à 15,7 % du PIB en 2023-2024, au même niveau que l'année précédente. Il est toutefois anticipé que cette baisse par rapport au niveau de 2021-2022 soit ponctuelle. La prévision des revenus en pourcentage du PIB contenue à l'Énoncé économique de l'automne 2024 montre une hausse de 0,5 point de pourcentage pour 2024-2025, puis une hausse graduelle amenant ce ratio à 16,5 % du PIB en 2029-2030. Cette embellie anticipée pourrait cependant être d'une plus faible ampleur à la suite du recul du gouvernement fédéral au sujet de la hausse du taux d'inclusion du gain en capital³, et à la suppression de la redevance fédérale sur les combustibles⁴, à compter de 2024.

D'ici 2029-2030, les niveaux de revenus devraient par conséquent demeurer près du niveau de 2021-2022. Il faut remonter au début des années 2000 pour un poids des revenus dans l'économie aussi élevés. En effet, les revenus du gouvernement fédéral étaient autour de 16 % du PIB entre 2001-2002 et 2007-2008 pour ensuite osciller autour de 14,5 % du PIB entre 2008-2009 et 2020-2021.

³ Premier ministre du Canada, *Le premier ministre Carney annule la hausse proposée de l'impôt sur les gains en capital* <<https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2025/03/21/premier-ministre-mark-carney-annule-la-hausse-proposée-de-impot-gains-capital>> (21 mars 2025).

⁴ Canada, *Élimination de la tarification du carbone pour les consommateurs à compter du 1er avril 2025* <<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2025/03/elimination-de-la-tarification-du-carbone-pour-les-consommateurs-a-compter-du-1er-avril-2025.html>> (22 mars 2025). Il est à noter que ce prélèvement faisait l'objet d'une remise aux ménages canadiens des provinces ciblées.

Encadré 1 – L'évolution des recettes provenant des droits de douane

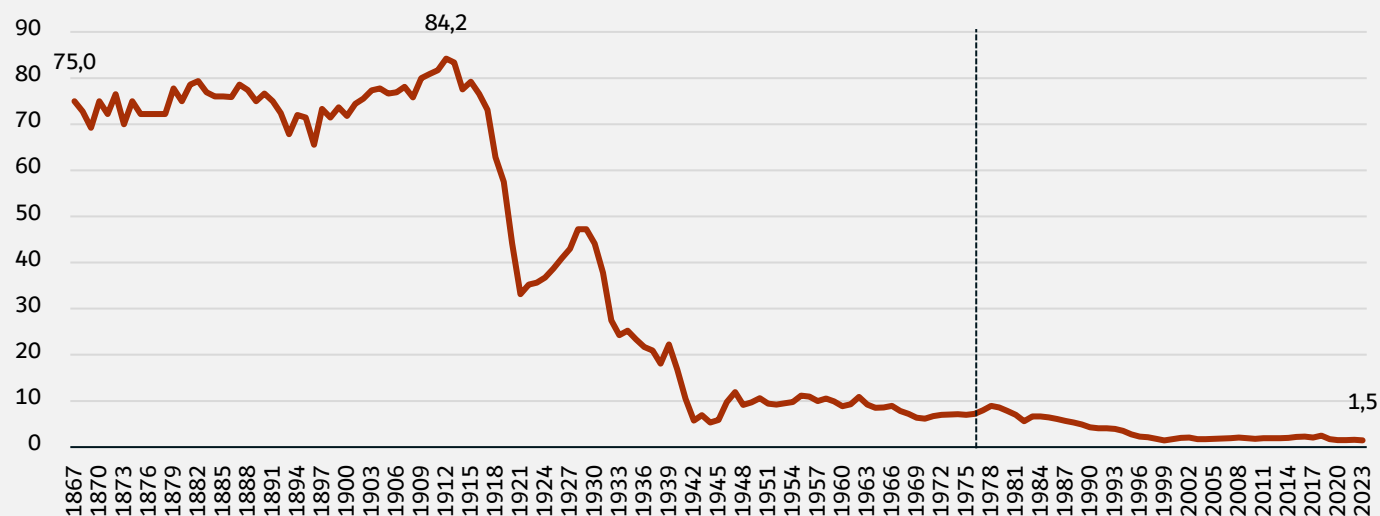
Le terme tarif s'est indéniablement imposé dans l'espace public au cours des derniers mois. Il a fait l'objet d'une couverture médiatique soutenue (articles, entrevues, débats) et s'est hissé au cœur des priorités politiques, notamment lors des élections de 2025 au Canada ainsi qu'ailleurs dans le monde. Malgré l'imposition d'un tarif général d'abord de 25 % et, depuis le 1 août 2025, de 35 %, l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) continue de protéger la majorité des exportations canadiennes, sauf pour certains secteurs comme l'acier et l'aluminium, soumis à des hausses ciblées.

Ce retour des tarifs dans l'actualité politique et économique contemporaine s'inscrit pourtant à rebours d'une tendance historique marquée par leur déclin progressif. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, la plus grande source de revenus fiscaux du gouvernement canadien provenait des droits de douanes, à une époque où il n'y avait pas d'impôt sur le revenu. Le graphique illustre la baisse marquée des droits de douane à travers le temps au Canada, où un sommet sur l'ensemble de la période est atteint en 1912 avec 84,2 % des revenus fiscaux. À la suite de la Seconde Guerre mondiale, le Canada, comme plusieurs autres économies, a amorcé une ouverture progressive au commerce international, parallèlement à une montée en importance de l'impôt sur le revenu. Ces transformations ont façonné le régime fiscal actuel, où les recettes publiques dépendent très peu des droits de douane.

Ce virage s'est produit après une période marquante de repli protectionniste survenue durant la Grande Dépression. Dès les premières secousses de la crise économique, les États-Unis ont adopté une posture défensive en haussant fortement leurs tarifs d'importation, notamment dans le secteur agricole, avec l'adoption du *Smoot-Hawley Tariff Act* en 1930. Cette politique a rapidement déclenché une guerre commerciale internationale, avec l'adoption de tarifs de représailles à travers les plus grandes économies. Dans les années qui ont suivi cette hausse des tarifs, le commerce international mondial a décliné de manière significative⁵. Par la suite, la part des recettes fiscales provenant des droits de douane s'inscrit dans une tendance à la baisse jusqu'au début des années 2000, où elles semblent se stabiliser entre 1,5 et 2,5 %.

En 2023, les droits de douane représentent 1,5 % des revenus fiscaux du gouvernement fédéral.

Droits de douane, gouvernement fédéral, 1867 à 2023, en pourcentage des revenus fiscaux



Note : Les normes comptables peuvent évoluer sur la période.

Sources : Avant 1975 : Statistique Canada, statistiques historiques du Canada, Séries H1-18, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/11-516-X#wb-auto-2>, Après 1975 : Gouvernement du Canada (2024), Tableaux de référence financiers (comptes publics), tableaux 3 et 6.

⁵ Pour davantage de détails consulter : Eloise BROUILLARD (2025), « Les fondements des tarifs douaniers », Regard CFFP R2025/14, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 17 p.

Encadré 2 – Comprendre les ratios utilisant le PIB

Les indicateurs utilisant le PIB comme dénominateur permettent, dans le cas d'analyses s'échelonnant sur plusieurs années, de neutraliser l'effet de l'inflation. Comme les valeurs au numérateur et au dénominateur incluent toutes les deux les effets de l'inflation, en mesurant un ratio, l'effet est éliminé.

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Variable A avec inflation}}{\text{Variable B avec inflation}} = \frac{\text{Variable A avec inflation}}{\text{Variable B avec inflation}}$$

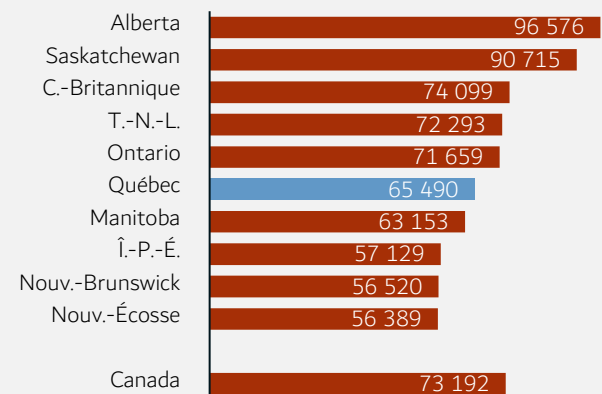
Aussi, cette façon de faire permet, dans une certaine mesure, de faciliter les comparaisons entre économies de tailles différentes en relativisant le poids des indicateurs de la production économique. Cependant, il faut en comprendre les limites. À titre d'exemple, en période de récession, les indicateurs utilisant le PIB au dénominateur pourront être plus élevés sans hausses corrélatives de l'élément au numérateur, ce fut notamment le cas en 2020 alors que le PIB fut fortement affecté à la baisse par les restrictions sanitaires.

De plus, ce type de ratio ne permet pas de voir s'il y a disparité du niveau de production économique entre les territoires comparés. Au Canada, le PIB par habitant se situe à 73 192 \$ par habitant en 2023, en hausse de 19 % par rapport au niveau pré-pandémique de 2019. En revanche, il varie passablement entre les provinces, de 56 389 \$ en Nouvelle-Écosse à 96 576 \$ en Alberta, soit près du double. Par conséquent, le même revenu collecté (ou la même dépense effectuée) aura un effet différent sur le ratio d'une province présentant un PIB plus fort ou plus faible.

Les programmes pancanadiens et les mesures redistributives fédérales ont notamment pour effet de permettre aux provinces moins nanties d'assurer un niveau de biens et services (et de dépenses publiques) minimal, sans égard à leur niveau de richesse. Par conséquent, ces mesures ont pour effet de hausser le ratio dépense/PIB des administrations publiques des provinces présentant des niveaux de PIB plus faibles. En 2023, l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador, trois provinces productrices de pétrole affichent les rapports PIB/habitant les plus élevés. Quant au PIB par habitant du Québec, celui-ci se trouve en milieu de peloton, devant trois provinces maritimes et le Manitoba. Le PIB par habitant de l'Ontario est plus élevé que celui du Québec de 9,4 %.

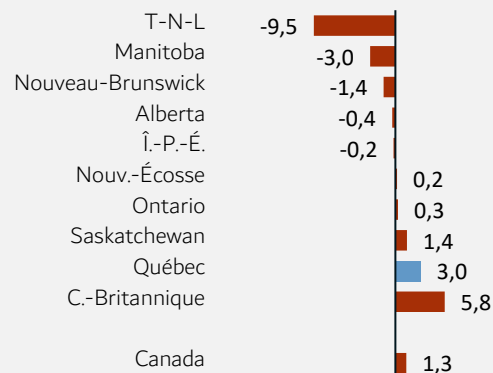
Par ailleurs, le PIB peut être utilisé afin de procurer un indicateur de la productivité. Par exemple, le ratio du PIB aux heures travaillées permet de mesurer l'accroissement de la productivité du travail, soit l'augmentation de revenus et, indirectement, la capacité de financer les services et biens publics. À ce titre, le gain de productivité du Québec depuis 2019 (année pré-pandémie) est estimé à 3 % sur la base de cet indicateur, classant le Québec au 2^e rang parmi les provinces les plus performantes, devant l'Ontario à 0,3 %. Malgré ceci, en 2023 la productivité du travail au Québec (59,1 dollars par heure travaillée) demeure inférieure à celle de l'Ontario (62,2) et c'est en Alberta que cet indicateur est le plus élevé (78)⁶.

Produit intérieur brut par habitant, provinces canadiennes, 2023, en dollars



Source : Statistique Canada, tableaux 36-10-0221-01 et 17-10-0005-01 (consultés le 28 mai 2025).

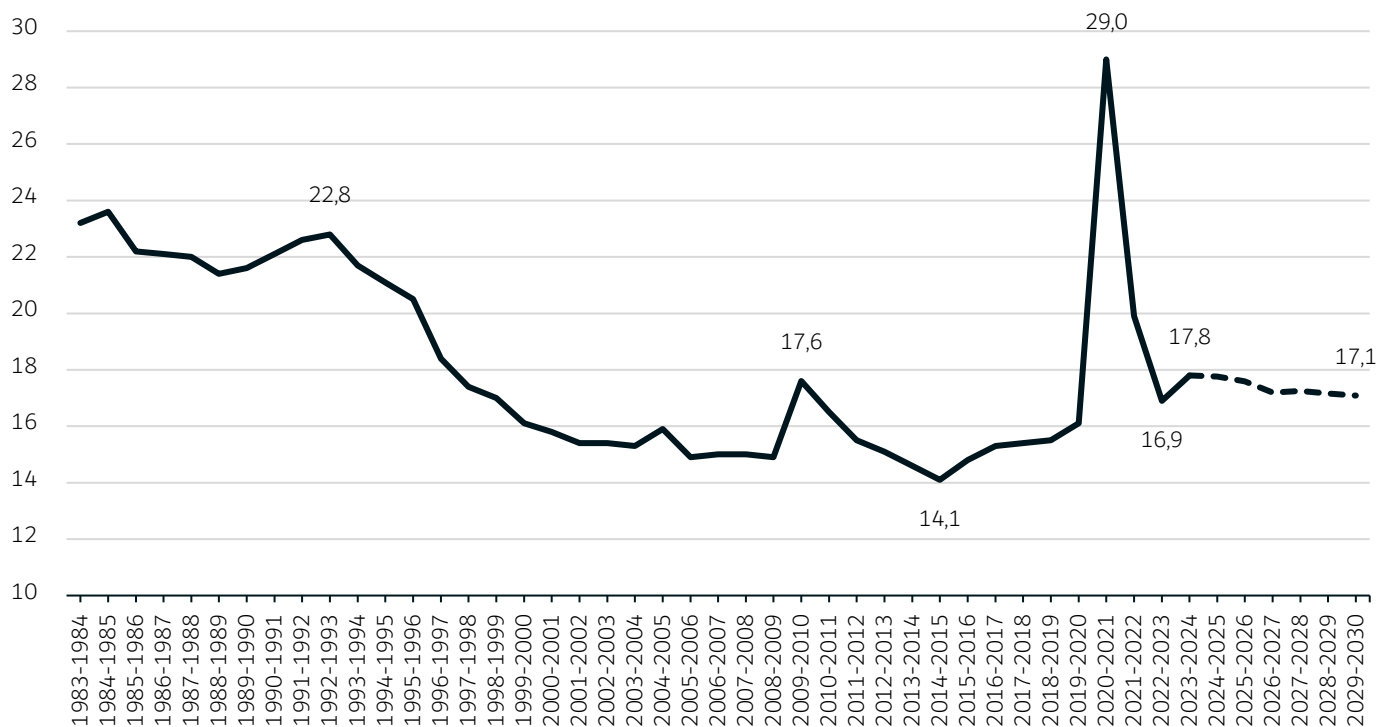
Évolution de la productivité du travail entre 2019 et 2023, provinces canadiennes, en pourcentage



Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0480-01 (consulté le 28 mai 2025).

⁶ Dollars enchaînés de 2017.

Graphique 2. **Dépenses du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2029-2030**, en pourcentage du PIB



Note : Les dépenses présentées prennent en compte les charges de programmes, les frais de la dette publique et les pertes actuarielles nettes.

Source : Gouvernement du Canada (2024), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 8 ; Gouvernement du Canada (2024), *Énoncé économique de l'automne 2024*, tableau A1.6, p. 236.

Après le sommet atteint en 2020-2021 (29 %), le ratio des dépenses du gouvernement fédéral en pourcentage du PIB est redescendu pour s'établir à 17,8 % en 2023-2024.

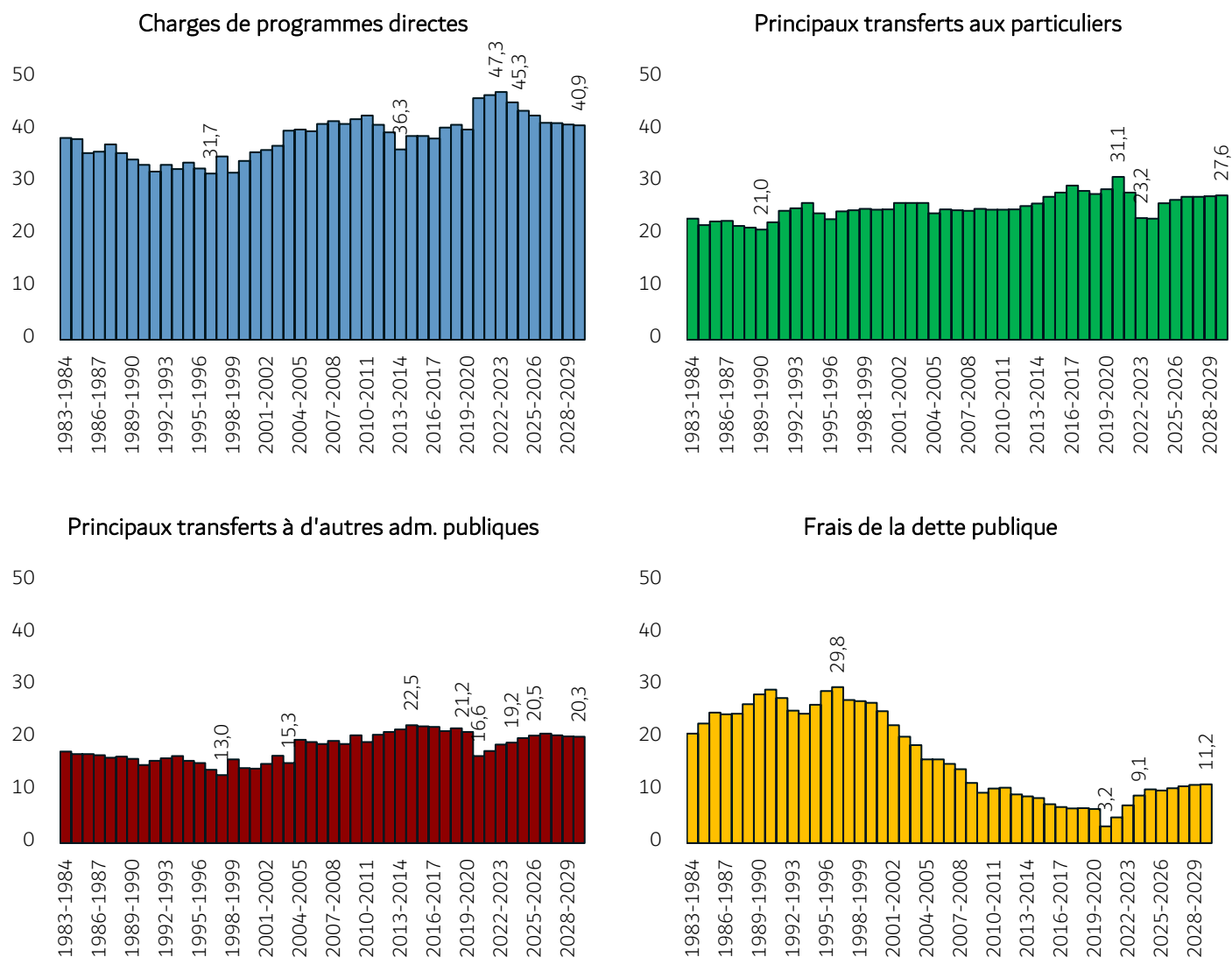
Il est prévu que les dépenses exprimées en proportion du PIB diminuent légèrement d'ici 2029-2030, celles-ci passant de 17,8 % à 17,1 %. Ces taux demeurent toutefois supérieurs aux taux pré-pandémies. En effet, entre 2000-2001 et 2018-2019, ce ratio s'est toujours situé sous 16 %, mis à part la période de 3 ans suivant la crise financière de 2007-2008 et il a même été aussi bas que 14,1 % en 2014-2015.

Le graphique 3 (page suivante) permet d'observer que la composition des dépenses du gouvernement fédéral s'est modifiée depuis 1983-1984.

D'abord, tandis que plus de 20 % de l'ensemble des dépenses étaient affectés au **service de la dette** entre 1983-1984 et 2002-2003, cette proportion a atteint un creux de 3,2 % en 2020-2021 et se trouve à 9,1 % en 2023-2024. Notons qu'il est prévu qu'en moyenne 10,7 % de l'ensemble des dépenses soit accaparé par le service de la dette entre 2024-2025 et 2029-2030. Malgré la hausse récente, la réduction relative du coût du service de la dette au cours de la période a permis d'affecter une part plus importante des dépenses aux autres catégories.

Les **principaux transferts aux particuliers** ont connu une progression de leur importance relative plutôt constante entre 1983-1984, alors qu'ils représentaient 23,1 % de l'ensemble des dépenses, et 2020-2021, atteignant alors 31,1 % de l'ensemble des dépenses. L'Énoncé économique de l'automne 2024 précise que cette proportion est de retour à 23,1 % en 2023-2024. Il est anticipé que l'importance relative de ces dépenses remonte graduellement pour atteindre 27,6 % en 2029-2030.

Graphique 3. **Composition des dépenses du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2029-2030**, en pourcentage du total



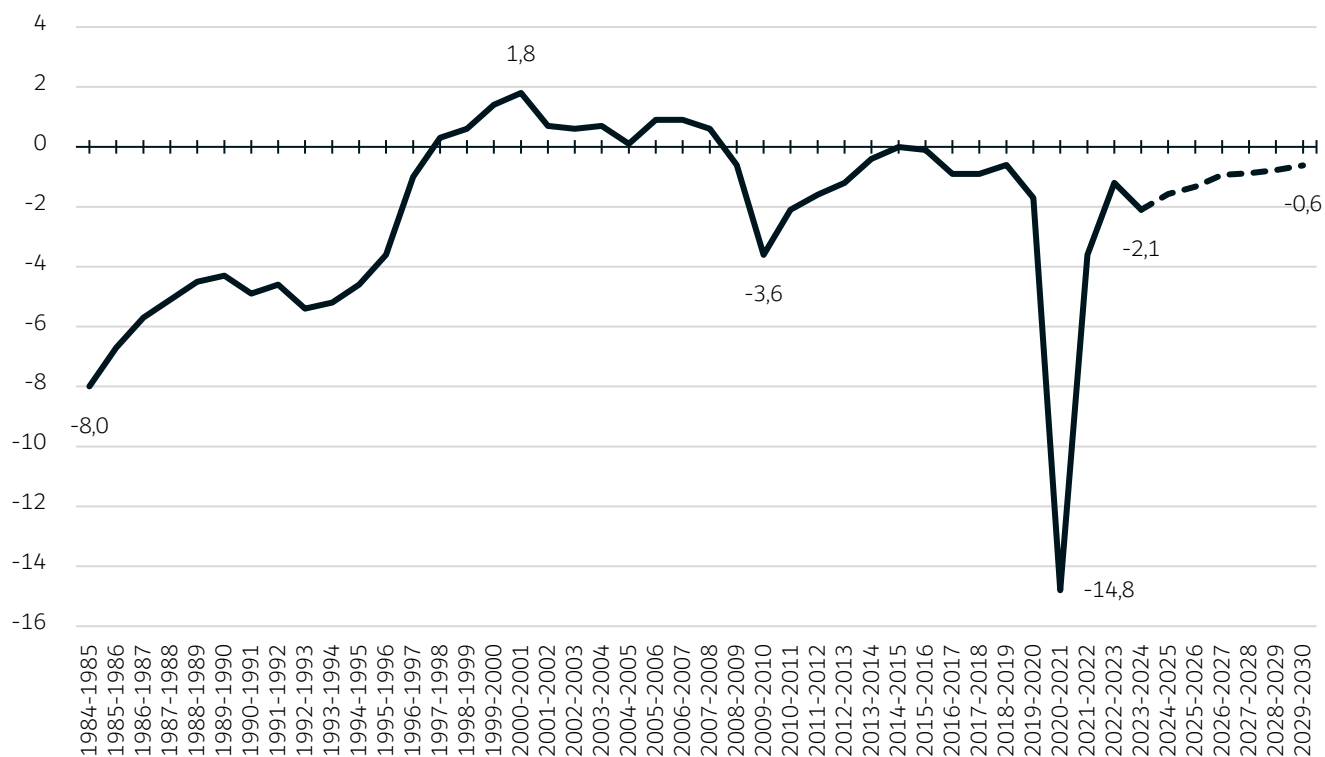
Note : Les pertes actuarielles nettes liées aux régimes de retraite du secteur public et aux autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont ajoutées aux charges de programmes directes à compter de 2008-2009.

Sources : Gouvernement du Canada (2024), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 9 ; Gouvernement du Canada (2024), *Énoncé économique de l'automne 2024*, tableau A1.6, p. 236.

Les **principaux transferts à d'autres administrations publiques** représentent 19,2 % de l'ensemble des dépenses en 2023-2024. Bien que cette proportion soit plus élevée qu'en 2020-2021 (16,6 %), il faut remonter à 2003-2004 pour retrouver une importance relative plus faible. Il est prévu que ces dépenses représentent plus de 20 % de l'ensemble à compter de 2024-2025, ramenant cette proportion au niveau pré-pandémie.

Enfin, les **charges de programmes directes** constituent la catégorie de dépenses la plus importante en proportion de l'ensemble. Rappelons qu'elles comprennent les autres paiements de transfert gérés par les ministères (p. ex. prestations du Régime canadien de soins dentaires) et les charges de fonctionnement des ministères. En 2023-2024, le ratio a atteint 45,3 %, en baisse par rapport à 2022-2023 (47,3 %). Une baisse de cette proportion est toutefois anticipée, celle-ci étant ramenée à 40,9 % en 2029-2030, un niveau légèrement plus élevé que celui observé en 1983-1984.

Graphique 4. Solde budgétaire du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2029-2030, en pourcentage du PIB



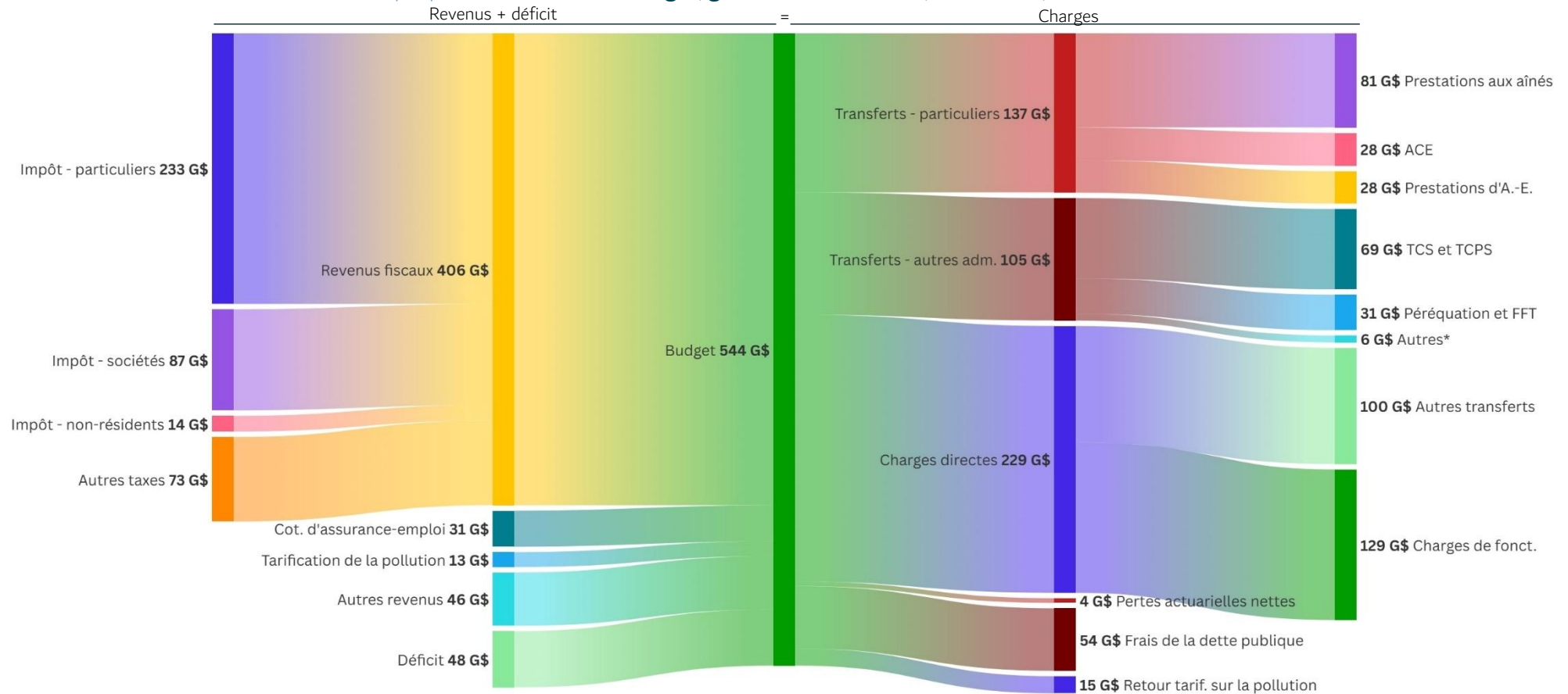
Source : Gouvernement du Canada (2024), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 2 ; Gouvernement du Canada (2024), *Énoncé économique de l'automne 2024*, tableau A1.6, p. 236.

L'examen de l'évolution du solde budgétaire du gouvernement fédéral permet de constater que celui-ci a été en situation de surplus sur une période de 11 ans, s'étendant de 1997-1998 à 2007-2008 inclusivement. Avant 1996-1997, des déficits variants entre 3,6 % et 8 % du PIB ont été réalisés. La crise financière de 2008 a également affecté négativement le solde, qui s'est ensuite amélioré jusqu'à l'atteinte d'un quasi-équilibre en 2014-2015 (déficit de 550 M\$).

Depuis, des déficits sont enregistrés. Initialement, ils avaient été effectués de manière volontaire par le gouvernement, qui prévoyait alors un retour progressif à l'équilibre budgétaire. Évidemment, le solde a été affecté négativement par la crise pandémique pour s'établir à 14,8 % du PIB en 2020-2021, de loin le déficit le plus important sur la période étudiée. Bien qu'en diminution, le solde demeure négatif en 2023-2024 à -2,1 % du PIB.

Les prévisions contenues à l'Énoncé économique de l'automne 2024 font état d'un solde qui tend vers zéro, mais sans l'atteindre en 2029-2030, dernière année de prévision. Ce n'est qu'à compter de 2026-2027 que le poids du déficit du gouvernement fédéral se situerait à moins de 1 % du PIB.

Graphique 5. Revenus et charges, gouvernement fédéral, 2024-2025, en dollars



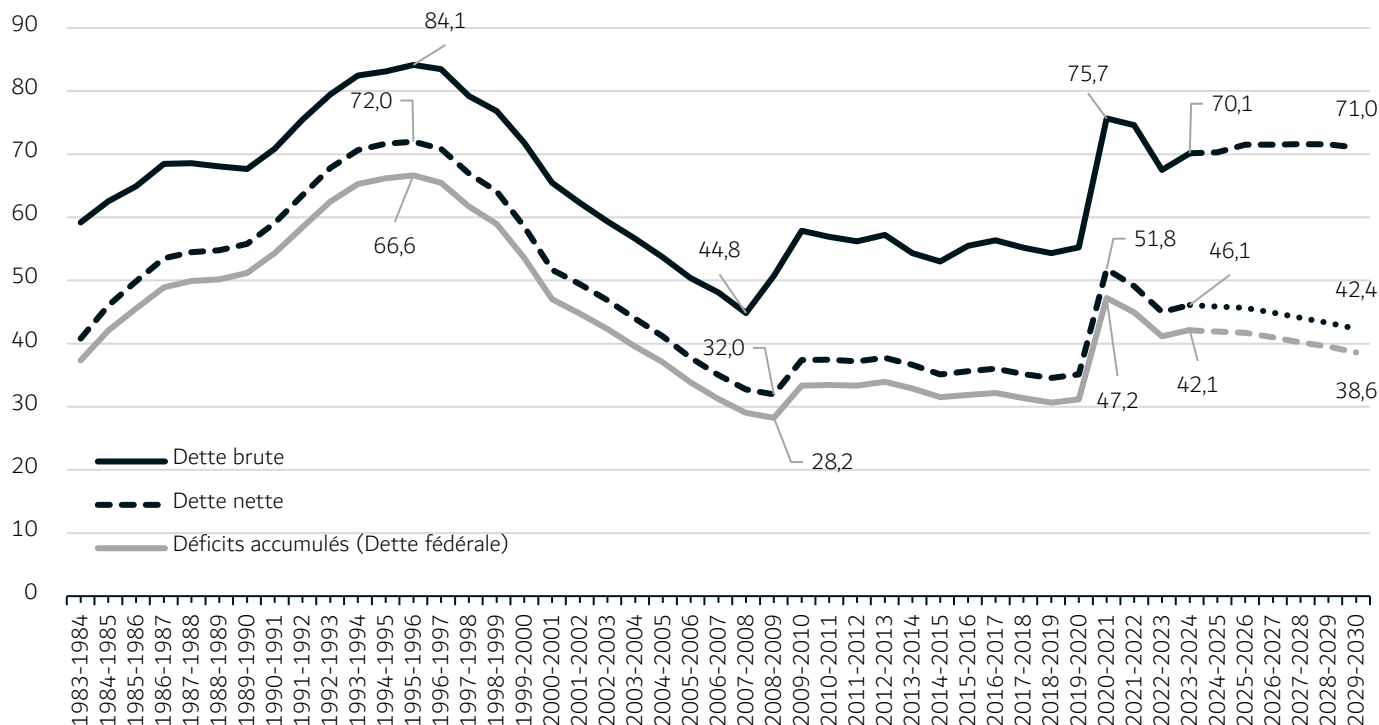
Note* : Comprend l'abattement d'impôt pour le Québec

Source : Gouvernement du Canada (2024). Énoncé économique de l'automne 2024, Tableaux A1.6, A1.7 et A1.8.

Le graphique 5 synthétise les revenus et les charges prévus du gouvernement fédéral pour l'année 2024-2025. Ainsi, les revenus fiscaux (406 G\$) proviennent principalement des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. S'ajoutent 29 G\$ de cotisations d'assurance-emploi, 13 G\$ provenant de la tarification de la pollution ainsi que 46 G\$ de revenus d'autres sources. Il est prévu que le déficit budgétaire s'élève à 48 G\$.

Les charges de 544 G\$ sont composées de transferts aux particuliers (137 G\$ pour les prestations aux aînés, l'allocation canadienne pour enfants et les prestations d'assurance-emploi), des transferts aux autres administrations (105 G\$ alloués notamment au transfert en santé, à celui pour les programmes sociaux ainsi que pour la péréquation) et des charges de programmes directes (229 G\$). Enfin, s'ajoute du côté des charges, le service de la dette (54 G\$), mais également des pertes actuarielles et le retour des produits du régime de tarifications de la pollution (Remise canadienne sur le carbone).

Graphique 6. **Évolution de la dette brute, de la dette nette et du déficit accumulé du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2029-2030, en pourcentage du PIB**



Sources : Gouvernement du Canada (2024), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics) ; Gouvernement du Canada (2024), *Énoncé économique de l'automne 2024*, tableau A1.6, p. 236.

Sur la période étudiée, la dette brute, la dette nette et la dette représentant les déficits accumulés⁷ du gouvernement fédéral ont atteint un sommet en 1995-1996 avec des ratios dette-PIB respectifs de 84,1 %, 72 % et 66,6 %. La dette brute figurait au plus bas en 2007-2008 à 44,8 % et, dans le cas de la dette nette et de la dette représentant les déficits accumulés, en 2008-2009, à 32 % et 28,2 % respectivement.

Dans la foulée de la pandémie, la dette brute a atteint 75,7 % du PIB en 2020-2021, une hausse de plus de 20 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, tandis que la dette nette correspondait à 51,8 % du PIB, en hausse de 16,7 points de pourcentage par rapport au niveau atteint en 2019-2020. La dette représentant les déficits accumulés a suivi la même tendance.

La valeur nominale de l'endettement du gouvernement canadien calculé sous ces trois formes entre 2021-2022 et 2022-2023 est en hausse. Toutefois, le rythme de progression du PIB entre ces deux années est plus élevé, d'où des ratios qui diminuent. Cependant, ces trois ratios de dette sont en hausse en 2023-2024. Il est prévu que le ratio de la dette brute continue de croître jusqu'en 2027-2028 tandis que les deux autres ratios de dette devraient décroître dès 2024-2025 (la valeur nominale des actifs financiers croît plus rapidement que celle de la dette brute). La dette brute, la dette nette et la dette représentant les déficits accumulés représenteraient respectivement 71,0 %, 42,4 % et 38,6 % du PIB en 2029-2030. Malgré la hausse de l'endettement liée aux dépenses pandémiques, le poids de l'endettement du Canada demeure inférieur aux sommets au milieu des années 1990.

⁷ La dette brute représente l'ensemble des passifs du gouvernement, tandis que la dette nette représente la dette brute moins les actifs financiers du gouvernement. La dette représentant les déficits accumulés est davantage utilisée par le gouvernement fédéral dans le cadre des exercices budgétaires et présentée comme la « dette fédérale ». Voir encadré 9.

Encadré 3 – Évolution projetée des frais de la dette publique fédérale

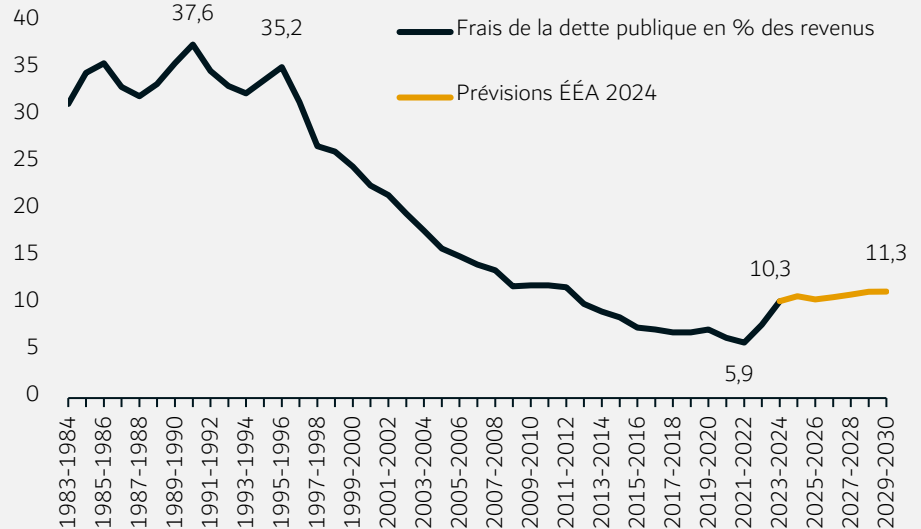
Les frais de la dette publique sont souvent exprimés en pourcentage des revenus, ce qui permet d'illustrer la proportion de la « capacité financière » accaparée par cette charge.

Sous ce rapport, depuis 1983-1984, les frais de la dette publique du gouvernement du Canada ont atteint leur niveau le plus élevé en 1990-1991 (37,6 %). Ils sont généralement à la baisse depuis lors et ont atteint 5,9 % des revenus en 2021-2022. La hausse des taux d'intérêt conjuguée à la hausse de l'endettement portant intérêt, a toutefois rehaussé cette proportion à 10,3 % en 2023-2024.

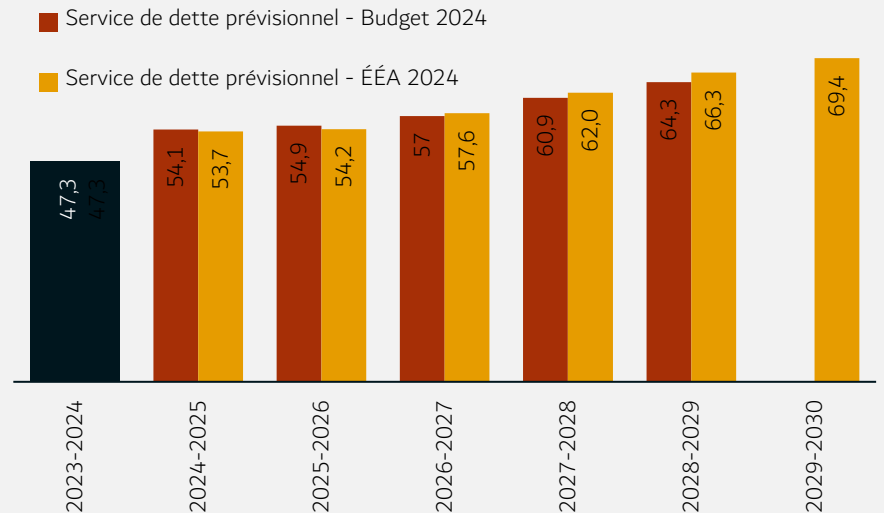
Les données financières contenues à l'Énoncé économique de l'automne 2024 indiquent que les frais de la dette en pourcentage des revenus passeront de 10,3 % en 2023-2024 à 11,3 % en 2029-2030. Ces ratios progressent, mais en regard de la portion des revenus consacrée au service de la dette au cours des années 1980 et 1990, ces prévisions demeurent relativement peu élevées.

En terme nominal, il n'en demeure pas moins que les intérêts sur la dette passeront de 47,3 G\$ en 2023-2024 à 69,4 G\$ en 2029-2030.

Frais de la dette publique fédérale, 1983-1984 à 2029-2030, en pourcentage des revenus



Frais de la dette publique fédérale, 2023-2024 à 2029-2030, en milliards de dollars



Sources : Gouvernement du Canada (2024), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 13 ; Gouvernement du Canada (2023), *Budget 2023-2024*, tableau A1.5, p. 229 ; Gouvernement du Canada (2024), *Budget 2024*, tableau A1.5, p. 421 et Gouvernement du Canada (2024), *Énoncé économique de l'automne 2024*, tableau A1.7.

Encadré 4 – Ancrage budgétaire et viabilité financière du gouvernement fédéral

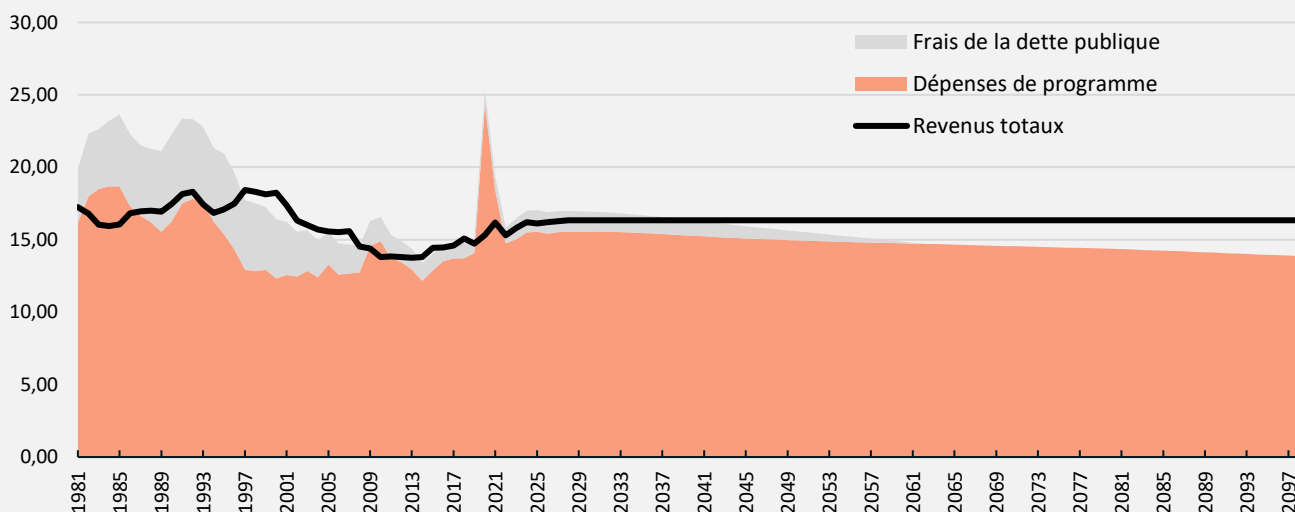
Le gouvernement fédéral montre des déficits récurrents depuis 2008-2009. En contexte pandémique, ce déficit a atteint 14,8 % du PIB en 2020-2021, amenant la dette fédérale à 46,8 % du PIB, soit 15,7 points de pourcentage au-dessus du niveau de l'année précédente. En vue de faire en sorte que « les coûts d'emprunt demeurent peu élevés et que les générations futures ne soient pas accablées par la dette liée à la COVID-19 », le gouvernement fédéral s'est doté en 2021 d'un ancrage budgétaire qui consistait à :

- Abaisser le ratio de la dette représentant les déficits cumulés (dette fédérale) au PIB après une hausse en 2021-2022;
- Ramener le ratio du déficit au PIB sur une trajectoire descendante pour aboutir à 1,1 % en 2025-2026⁸.

L'esprit de ces engagements a été réitéré dans le cadre des énoncés économiques et budgets ultérieurs⁹ et a fait l'objet de précisions. Ainsi, le Budget 2024-2025 réaffirme la volonté de maintenir le ratio de la dette fédérale au PIB sur une trajectoire descendante¹⁰. Les données de l'Énoncé économique de l'automne 2024¹¹ montrent effectivement que l'on projette la réalisation de cet engagement au cours des 5 prochaines années, bien qu'il y ait eu une hausse en 2023-2024 par rapport à l'année précédente. Concernant le ratio du déficit au PIB, il y a eu un soubresaut en 2023-2024, celui-ci passant à 2,1 % du PIB contre 1,2 % l'année précédente. De plus, il est prévu que le déficit représente 1,3 % du PIB en 2025-2026, au-dessus de la cible de 1,1 %, mais l'on n'anticipe pas de nouvelle hausse jusqu'en 2029-2030.

De son côté, le Directeur parlementaire du Budget (DPB) produit annuellement un rapport sur la viabilité financière qui contient une projection de l'évolution de l'endettement des administrations publiques à très long terme¹². En ce qui concerne le gouvernement fédéral, ses dernières projections financières font état de recettes qui devraient dépasser les dépenses et, conséquemment, une politique budgétaire (toute chose demeurant égale), viable à long terme.

Revenus et charges du gouvernement fédéral – projection du DPB, en pourcentage du PIB

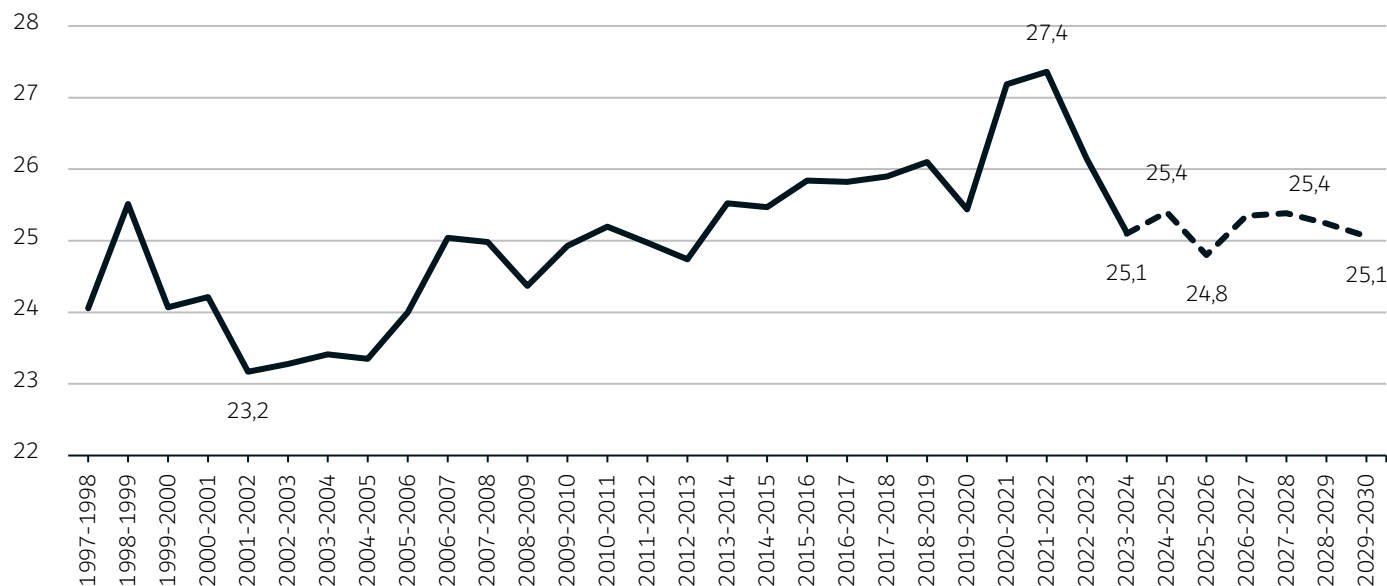


Source : Directeur parlementaire du Budget (2024), *Rapport sur la viabilité financière de 2024* <<https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2425-014-S--fiscal-sustainability-report-2024--rapport-viabilite-financiere-2024#pb!sd>>.

La projection du DPB prévoit une hausse des revenus puis une stabilisation à 16,4 % du PIB à compter de 2028 tandis que les dépenses de programme plafonneraient à 15,6 % du PIB en 2030 pour être ensuite réduites progressivement à compter de 2032. La marge de manœuvre dégagée se voit appliquée à l'encontre de la dette et celle-ci serait éventuellement éteinte, expliquant l'absence de frais de la dette publique à compter de 2063. Il est à noter que l'absence de retour à l'équilibre ainsi qu'une réduction des revenus liée à une éventuelle baisse des impôts sur le revenu¹³, n'est pas compatible avec cette projection.

1.2 Gouvernement du Québec

Graphique 7. Revenus consolidés du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2029-2030, en pourcentage du PIB



Source : Gouvernement du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableaux 27 et 30 ; Gouvernement du Québec (2025), *Plan budgétaire 2025-2026* tableaux A.11.

Les revenus consolidés du gouvernement du Québec (qui incluent les revenus autonomes, dont les revenus provenant des entreprises du gouvernement, et les transferts fédéraux) ont connu une croissance plus rapide que le PIB¹⁴ entre 2002-2003 et 2021-2022. Après avoir atteint un sommet sur la période étudiée¹⁵ en 2021-2022, à 27,4 % du PIB, ils se situent toutefois à 25,1 % du PIB en 2023-2024 et devraient passer à 25,4 % en 2024-2025 selon le budget 2025-2026. Il est à noter que le *Rapport sur la situation financière du Québec* de juin 2025 révisé légèrement à la hausse ce ratio, de 25,4 % à 25,6 %.

Pour les années subséquentes, la prévision contenue au Budget 2025-2026 montre une possible stabilisation du ratio des revenus consolidés au PIB dans une fourchette allant de 24,8 % à 25,4 % du PIB jusqu'en 2029-2030, non loin des niveaux constatés entre 2013-2014 et 2019-2020. Il est toutefois à noter que ces prévisions incluent les revenus récurrents liés à une harmonisation à la hausse du taux d'inclusion des gains en capital annoncée par le gouvernement fédéral et qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2026, mesure qui a été annulée après la présentation du budget 2025¹⁶. Des revenus récurrents qui atteignent plus de 750 M\$ en 2029-2030 étaient prévus en lien avec cette mesure.

⁸ Gouvernement du Canada (2021), *Budget 2021*, p. 60.

⁹ Gouvernement du Canada (2022), *Budget 2022*, p. 25 et Gouvernement du Canada (2023), *Budget 2023*, p. 30.

¹⁰ Gouvernement du Canada (2024), *Budget 2024*, p. 27.

¹¹ Gouvernement du Canada (2024), *Énoncé économique*, p. 236, Annexe 1.

¹² Bureau du Directeur parlementaire du Budget (2024), *Rapport sur la viabilité financière de 2024*, 53 p.

¹³ Canada, Le gouvernement dépose une motion afin de faire baisser les coûts pour les Canadiennes et les Canadiens <<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2025/05/le-gouvernement-depose-une-motion-afin-de-faire-baisser-les-couts-pour-les-canadiennes-et-les-canadiens.html>> (27 mai 2025).

¹⁴ Le PIB de l'année civile est utilisé. Ainsi, le résultat pour l'année financière 2019-2020 est mis en relation avec le PIB de 2019. Le gouvernement du Québec utilise cette méthodologie dans la présentation des statistiques budgétaires.

¹⁵ Dans certains cas, les données antérieures à 1997-1998 ne sont pas entièrement comparables aux données des années subséquentes, conséquence des réformes de la comptabilité gouvernementale. Ces données ne sont donc pas présentées.

¹⁶ Premier ministre du Canada, *Le premier ministre Carney annule la hausse proposée de l'impôt sur les gains en capital* <<https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2025/03/21/premier-ministre-mark-carney-annule-la-hausse-proposee-de-impot-gains-capital>>.

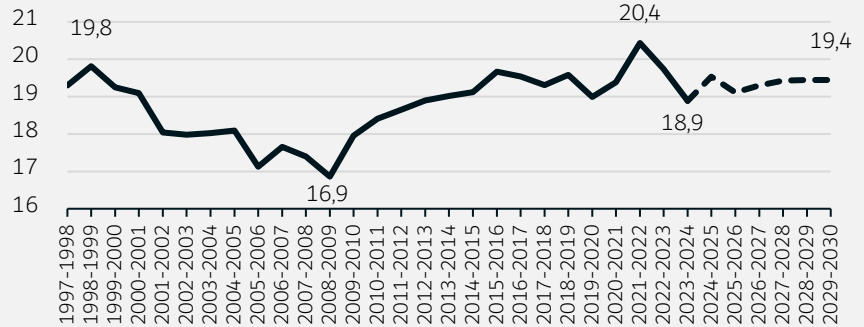
Encadré 5 – Revenus autonomes et transferts fédéraux du Québec

Sur la période couvrant les années 1997-1998 à 2023-2024, après s'être situés au-dessus de 19 % du PIB à la fin des années 1990 et au début des années 2000, les revenus fiscaux et non-fiscaux ont oscillé entre 16,9 % et 18,9 % du PIB jusqu'en 2012-2013. Plus récemment, à compter de 2013-2014, ce type de revenu surpasse 19 % du PIB, atteignant 20,4 % du PIB en 2021-2022, sous la poussée inflationniste, avant de se retrouver à 18,9 % en 2023-2024. La prévision contenue au Budget 2025-2026 laisse entrevoir un retour aux niveaux pré-pandémiques, le ratio se stabilisant entre 19 % et 19,5 % du PIB à compter de 2025-2026.

De leur côté, les revenus tirés des entreprises du gouvernement, qui proviennent majoritairement d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec, se situent généralement entre 1 % et 2 % du PIB depuis 1997. Ils ont atteint leur plus haut niveau sur cette période en 2006-2007 à 2,1 % du PIB, dû aux importants gains d'Hydro-Québec sur la cession de participations détenues dans des entreprises à l'étranger. À l'inverse, le ratio de 2012-2013, le plus faible enregistré sur la période analysée, est attribuable à la perte d'Hydro-Québec découlant de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Les niveaux de revenus anticipés des entreprises du gouvernement entre 2023-2024 et 2025-2026 sont d'un niveau similaire à ceux de 2012-2013. Il est prévu que ces revenus remontent à 1 % du PIB par la suite et ce, jusqu'en 2029-2030.

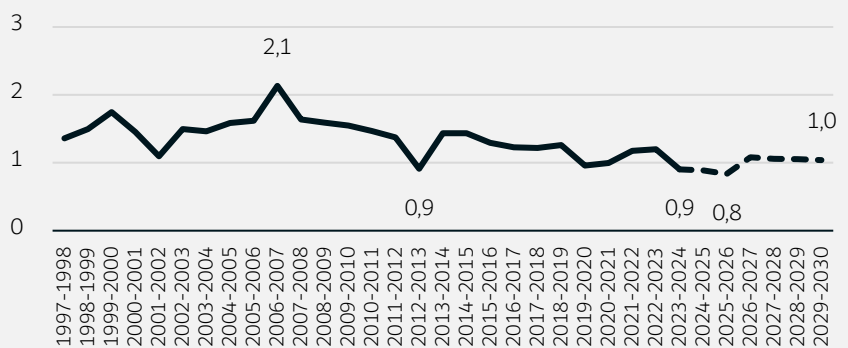
Enfin, les transferts fédéraux reçus ont connu une croissance entre 2004-2005 et 2009-2010, alors qu'ils sont passés de 3,7 % à 5,4 % du PIB. Ceux-ci furent stables par la suite, à environ 5 % du PIB jusqu'en 2019-2020, mais se situaient à 6,8 % du PIB en 2020-2021. Cette hausse est ponctuelle et liée à la crise pandémique. Ce ratio est de 5,3 % du PIB en 2023-2024. Le Budget 2025-2026 indique que les transferts fédéraux seront ramenés autour de 5 % du PIB à compter de 2024-2025 et tendent à baisser par la suite jusqu'à 4,6 % en 2029-2030.

Revenus fiscaux et non-fiscaux, 1997-1998 à 2029-2030, en pourcentage du PIB

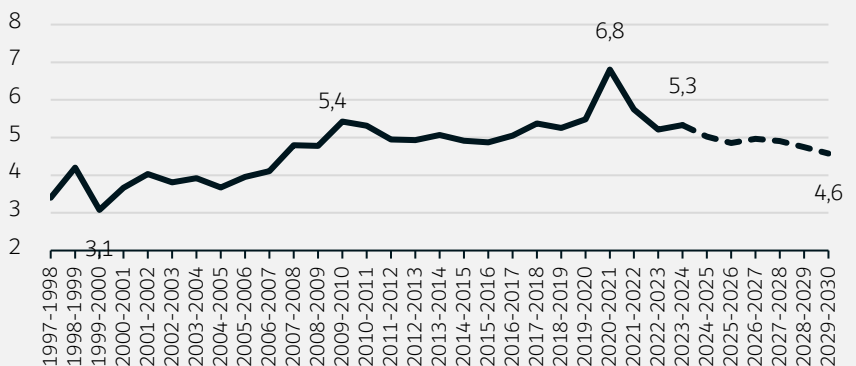


Note : Il s'agit des revenus autonomes, qui excluent les revenus des entreprises du gouvernement.

Revenus des entreprises du gouvernement, 1997-1998 à 2029-2030, en pourcentage du PIB



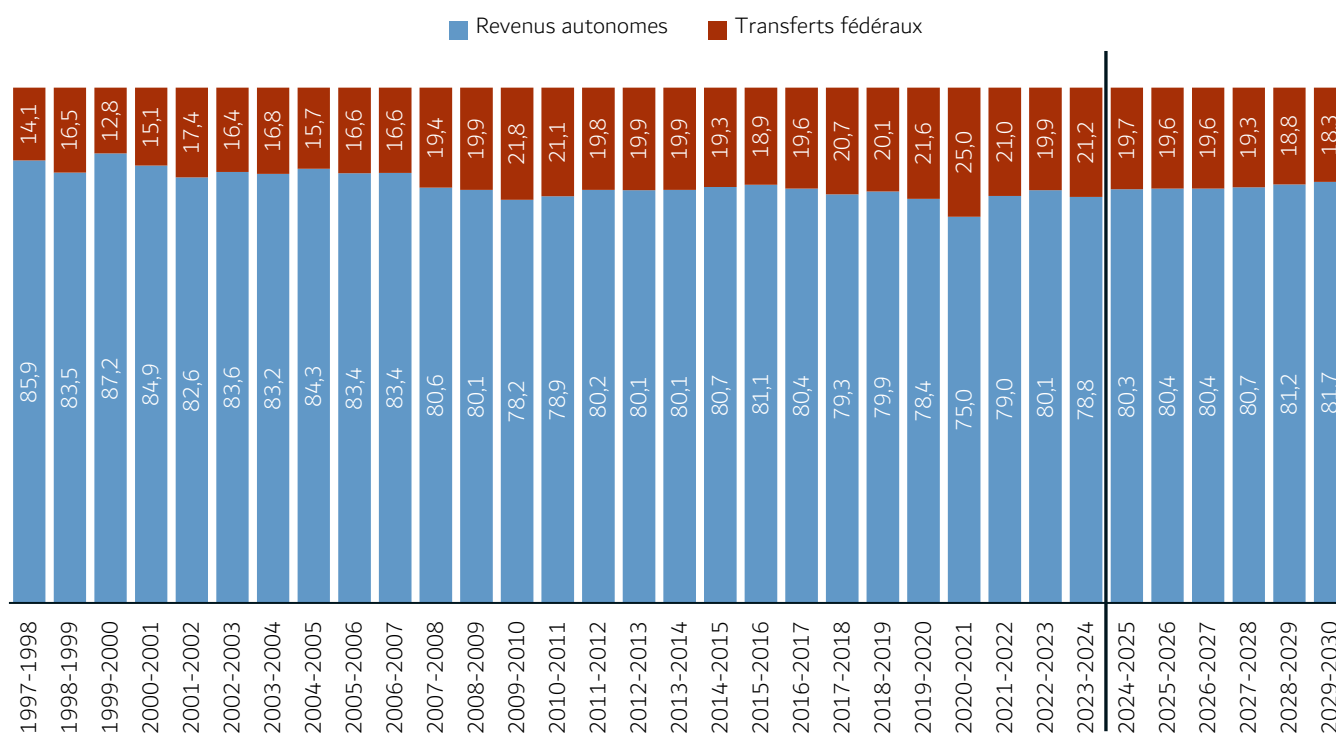
Transferts fédéraux, 1997-1998 à 2029-2030, en pourcentage du PIB



Sources : Gouvernement du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableaux 27 et 30; Gouvernement du Québec (2025), *Plan budgétaire 2025-2026*, tableaux A.11 et G.1.

Le *Rapport sur la situation financière du Québec* révisé ces ratios au PIB pour 2024-2025 ainsi : celui des revenus fiscaux et non-fiscaux passe de 19,5 % à 19,7 %, celui des revenus des entreprises du gouvernement et celui des transferts fédéraux ne changent pas.

Graphique 8. Composantes des revenus consolidés du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2029-2030, en pourcentage du total



Sources : Gouvernement du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 27 ; Gouvernement du Québec (2025), *Plan budgétaire 2025-2026*, tableaux A.11.

Les **transferts fédéraux** représentaient 14,1 % des revenus consolidés du gouvernement du Québec en 1997-1998, ils ont atteint un creux de 12,8 % en 1999-2000 et un sommet de 25 % de l'ensemble des revenus en 2020-2021 en raison des transferts fédéraux exceptionnels et temporaires liés à la crise pandémique.

La hausse significative en 2007-2008 suit le rehaussement des paiements de péréquation et du transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui font partie des transferts fédéraux annoncés dans le cadre du Budget fédéral de 2007¹⁷. La hausse du soutien du gouvernement fédéral aux provinces visait alors à rétablir l'équilibre fiscal au Canada (voir encadré 6).

En 2023-2024, la part des **transferts fédéraux** dans l'ensemble des revenus est de 21,2 % et décline progressivement ensuite sur la période de prévision pour se situer à 18,3 % en 2029-2030.

L'importance des composantes de revenus pour l'année 2024-2025 selon le *Rapport sur la situation financière du Québec demeure* quasiment identique, avec des proportions de 80,4 % pour les revenus autonomes et de 19,5 % pour les transferts fédéraux.

¹⁷ Ministère des Finances du Canada (2007), *Viser un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur*, p. 147.

Encadré 6 – Revenus autonomes et transferts fédéraux du Québec

Au Canada, la notion d'équilibre fiscal réfère à la capacité, pour chaque ordre de gouvernement, « de disposer d'un financement suffisant pour être imputable devant ses citoyens des décisions qu'il a prises dans ses sphères de compétence »¹⁸. Dans le cas des provinces, ce financement peut être obtenu par les revenus autonomes et les transferts d'un autre ordre de gouvernement. Le schéma ci-contre représente la notion d'équilibre fiscal.

Selon le *Conference Board du Canada* (CBOC), le déséquilibre fiscal qui a fait l'objet de débats, notamment entre le milieu des années 1990 et celui des années 2000, a été causé, d'une part, par une différence de capacité structurelle entre le gouvernement fédéral et les provinces en vue de leur permettre d'assumer leurs dépenses et de lever des revenus. D'autre part, l'insuffisance des transferts versés aux provinces par le gouvernement fédéral était pointée du doigt¹⁹. Parmi les irritants causés par ce déséquilibre, on a identifié la capacité du gouvernement fédéral de réaliser des surplus tout en effectuant des dépenses dans des champs de compétence relevant des provinces ainsi qu'un accroissement dans la disparité du niveau de services publics offerts aux Canadiens selon la province où ils habitent²⁰.

Selon les prévisions du CBOC, effectuées à l'été 2024 et non actualisées depuis, le surplus fédéral devrait atteindre 127 milliards de dollars en 2044-2045 malgré la situation budgétaire actuelle au pays. Au cours de la même période, en raison de la pression exercée sur la demande de services, le déficit combiné des provinces et des territoires devrait pour sa part avoisiner les 164 milliards de dollars.

Les dépenses de portefeuilles assumées par le Québec ont connu une croissance de 219 % entre les années 1999-2000 et 2023-2024 tandis que la croissance des revenus autonomes a été de 152 %. Malgré les transferts fédéraux (Transfert canadien en matière de santé, Transfert canadien en matière de programmes sociaux et Péréquation) et le fait que le gouvernement fédéral ne réalise plus de surplus, le Québec considère toujours que le partage des ressources fiscales entre les deux ordres de gouvernement n'est pas proportionné au partage des responsabilités constitutionnelles²¹. Pour supporter cette position, Québec invoque l'incursion du gouvernement fédéral dans certains domaines de compétence relevant des provinces, utilisant son *pouvoir de dépenser*. Des ententes asymétriques permettent cependant au Québec de se retirer de certains programmes sociaux fédéraux avec pleine compensation financière pour les services qu'il aurait autrement obtenus²². Des représentations sont d'ailleurs menées à cet égard en vue d'un retrait du Régime canadien de soins dentaires et d'un éventuel régime canadien d'assurance médicaments²³.

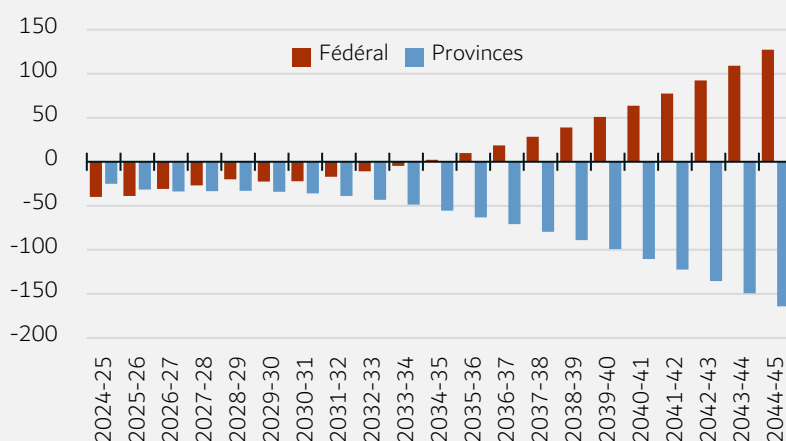
De façon complémentaire, le Budget du Québec 2025-2026 indique que des représentations seront effectuées pour obtenir des transferts fédéraux additionnels, notamment en santé et en infrastructures²⁴.

Schéma de l'équilibre fiscal

	Fédéral	Provinces
	Revenus autonomes moins Dépenses directes à l'intérieur de ses champs de compétence	Revenus autonomes moins Dépenses directes à l'intérieur de leurs champs de compétence
Écart fiscal	(positif) moins Transferts	(négatif) plus Transferts
Équilibre fiscal	Total = 0	Total = 0

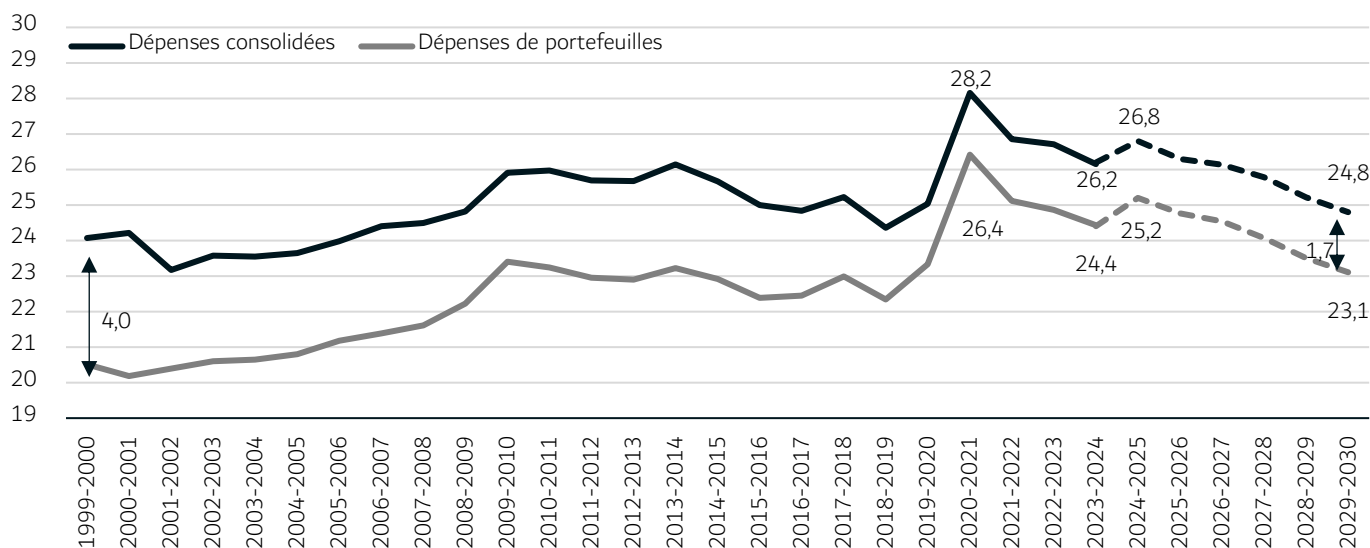
Source : Québec, Commission sur le déséquilibre fiscal (2002), *Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada*, p. 16.

Soldes budgétaires projetés du gouvernement fédéral et des provinces, 2024-2025 à 2044-2045, en milliards de dollars



Source : Conference Board du Canada, tiré de Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne (2024). *Ambition. Affirmation. Action. Rapport du comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne*. P. 68

Graphique 9. **Dépenses de portefeuilles et dépenses consolidées du gouvernement du Québec, 1999-2000 à 2029-2030**, en pourcentage du PIB



Notes : Les prévisions de dépenses ne prennent pas en compte la provision pour éventualités.
Sources : Gouvernement du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableaux 28, 29 et 30 ; Gouvernement du Québec (2025), *Plan budgétaire 2025-2026*, tableau A.1.

Les dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec représentent les dépenses liées à la prestation des services publics, sans les dépenses associées au service de la dette.

Entre 2000-2001 et 2009-2010, les dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec ont augmenté en proportion du PIB, passant de 20,2 % à un sommet de 23,4 %, pour se stabiliser autour de 23 % jusqu'en 2019-2020. En 2020-2021, les dépenses de portefeuilles mesurées en proportion de la taille de l'économie ont cependant atteint 26,4 % en lien avec la crise pandémique. Elles atteignent 24,4 % du PIB en 2023-2024.

La prévision de dépenses de portefeuilles contenue au Budget 2025-2026 montre une tendance à la baisse après 2024-2025 pour éventuellement rejoindre le niveau pré-pandémique en 2029-2030 (23,1 %).

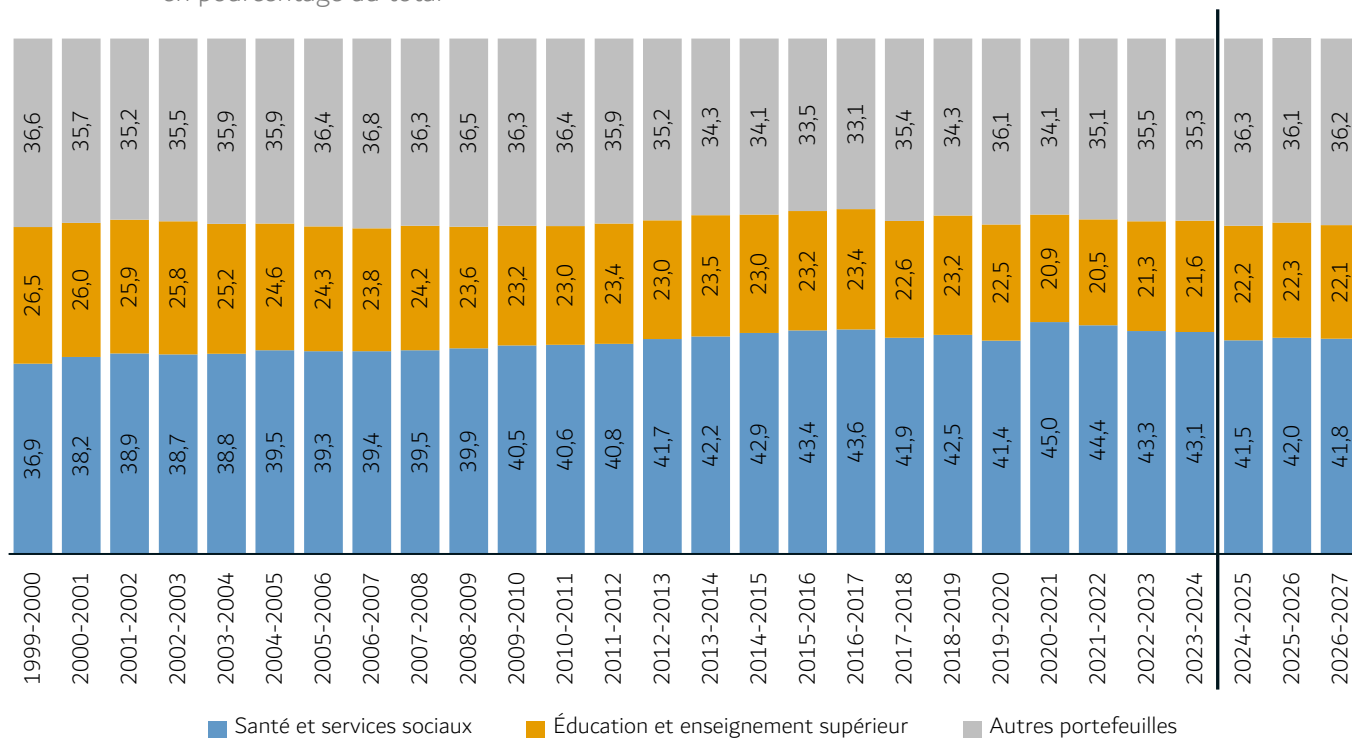
Les dépenses consolidées, qui prennent cette fois en compte les dépenses associées au service de la dette, sont supérieures de 4 points de pourcentage aux dépenses de portefeuilles en 2000-2001. En 2029-2030, l'écart ne devrait être que de 1,7 point de pourcentage, en raison notamment des efforts consacrés à la réduction de l'endettement relatif. Ainsi, malgré la hausse récente des taux d'intérêt, l'impact du service de la dette demeure relativement limité.

Il est également prévu que les dépenses consolidées s'établissent à 24,8 % du PIB en 2029-2030, un niveau inférieur à celui observé entre 2009-2010 et 2014-2015.

Le *Rapport sur la situation financière du Québec* révisé le ratio des dépenses de portefeuilles pour 2024-2025, de 25,2 % à 24,8 % et celui des dépenses consolidées de 26,8 % à 26,4 %.

¹⁸ Québec, Commission sur le déséquilibre fiscal (2002), *Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada*, p. 15.
¹⁹ *Ibid.*, p. viii.
²⁰ Conseil de la fédération, Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal (2006), *Réconcilier l'irréconciliable – S'attaquer au déséquilibre fiscal au Canada*, p. 9.
²¹ Québec, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes <<https://www.sqrc.gouv.qc.ca/relations-canadiennes/federalisme/federalisme-fiscal.asp>>.
²² Peter Graefe et Nicole Fiorillo (2023), *The Federal Spending Power in the Trudeau Era: Back to the Future?* Étude no. 91 de l'Institut de recherche en politiques publiques.
²³ Gouvernement du Québec (2025), Budget 2025-2026 – Plan budgétaire, p. F.39.
²⁴ *Ibid.*, p. A.9.

Graphique 10. Composantes des dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec, 1999-2000 à 2026-2027, en pourcentage du total



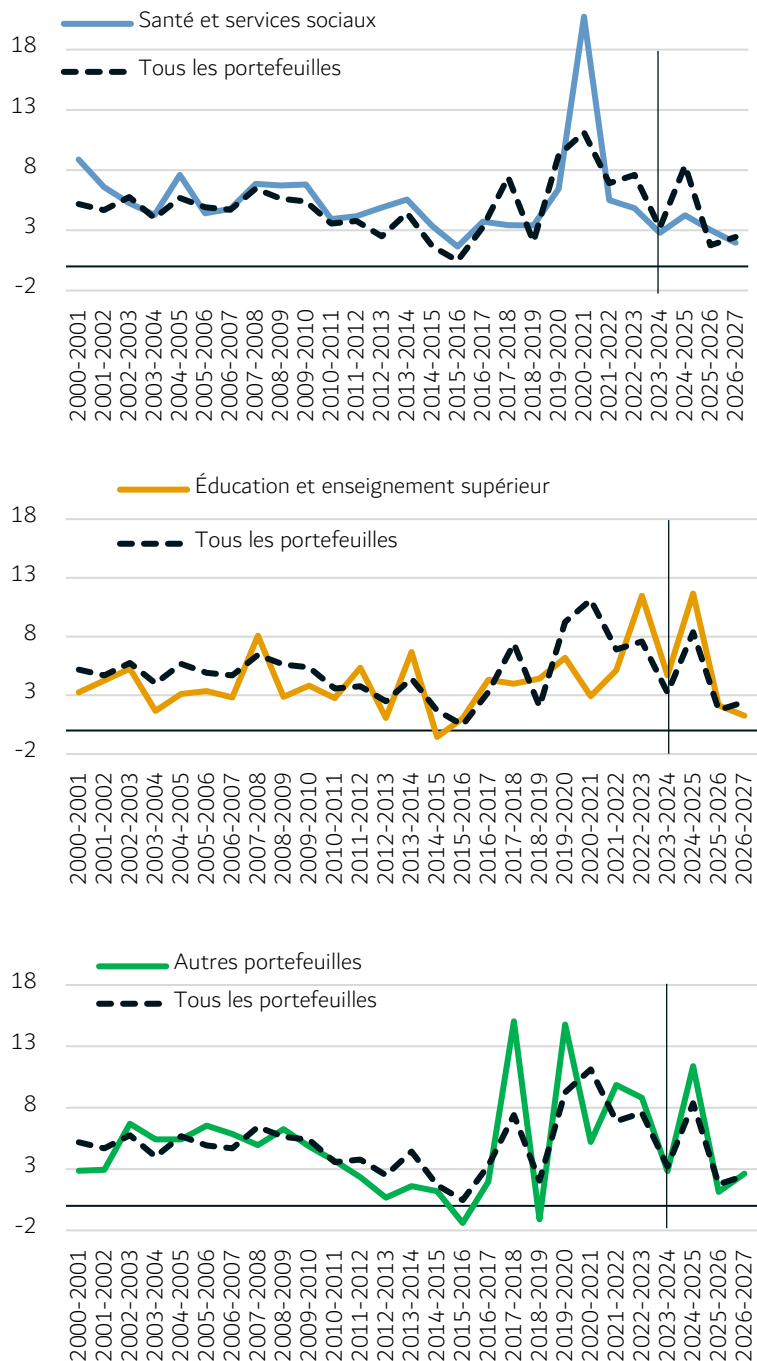
Source : Gouvernement du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 29.

Sur la période étudiée, on note une croissance quasi constante de la part relative des dépenses du gouvernement du Québec en matière de **santé et services sociaux**, celle-ci passant de 36,9 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles en 1999-2000 à 43,6 % en 2016-2017. À compter de 2017-2018 cependant, la proportion de ces dépenses connaît une légère diminution, pour atteindre 41,4 % en 2019-2020. En 2020-2021 puis en 2021-2022, cette proportion atteint des sommets sur la période avec respectivement 45 % et 44,4 % de l'ensemble. La proportion de dépenses de **santé et services sociaux** devraient repasser à 42 % et moins de l'ensemble des dépenses de portefeuilles à compter de 2024-2025.

Les dépenses en matière d'**éducation et enseignement supérieur** ont atteint leur importance relative la plus faible sur la période étudiée en 2021-2022 (20,5 %), la prévision contenue au Budget 2025-2026 indique toutefois que celles-ci occuperont une part plus importante dans l'ensemble des dépenses pour atteindre 22,2 % en 2024-2025, ce qui reste toutefois en deçà ou équivalent aux proportions atteintes entre 1999-2000 et 2019-2020.

Le *Rapport sur la situation financière du Québec* de juin 2025 montre quelques changements dans la répartition de ces dépenses entre les portefeuilles pour 2024-2025. Ainsi, il est maintenant prévu que le portefeuille Santé et services sociaux accapare 42,5 % des dépenses comparativement à 41,5 % prévu au moment du Budget. Les dépenses en matière d'Éducation et enseignement supérieur représenteraient plutôt 23 % au lieu de 22,2 % et les autres portefeuilles, 34,5 % au lieu de 36,2 %.

Graphique 11. Taux de croissance annuel des dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec, 2000-2001 à 2026-2027, en pourcentage



On observe que pour la grande majorité des années, dans la période allant de 2000-2001 à 2021-2022, le taux de croissance des dépenses en matière de **santé et services sociaux** a été supérieur au taux de croissance de l'ensemble des dépenses. Dans le sillage de la crise sanitaire, pour 2020-2021, le taux de croissance des dépenses en santé est de 20,7 %, surpassant de loin le taux de croissance des dépenses de portefeuilles consolidées de 11,1 %. Cependant, à partir de 2022-2023 et jusqu'en 2026-2027, à l'exception de 2025-2026, le taux de croissance des dépenses en santé demeurerait inférieur au taux de croissance de l'ensemble des dépenses de portefeuilles. Le *Rapport sur la situation financière du Québec* (le Rapport) révisé la croissance de l'ensemble des dépenses de portefeuilles à 6,7 % pour 2024-2025 au lieu de 8,4 %. Celle pour le portefeuille santé et services sociaux serait de 5,2 % au lieu de 4,3 %.

Le taux de croissance annuel des dépenses en matière d'**éducation et enseignement supérieur** n'a surpassé celui de l'ensemble des dépenses qu'à sept reprises sur la période 2000-2001 à 2023-2024. La progression de ces dépenses est de 4,7 % pour 2023-2024 comparativement à 3,2 % pour l'ensemble des dépenses de portefeuilles. Aussi, la prévision contenue au Budget 2025-2026 indique une prévision de dépenses d'**éducation et enseignement supérieur** surpassant celle de l'ensemble des dépenses de portefeuilles jusqu'en 2025-2026. Le Rapport révisé la croissance des dépenses en matière d'éducation et enseignement supérieur à 4,3 % au lieu de 6,8 % pour 2023-2024.

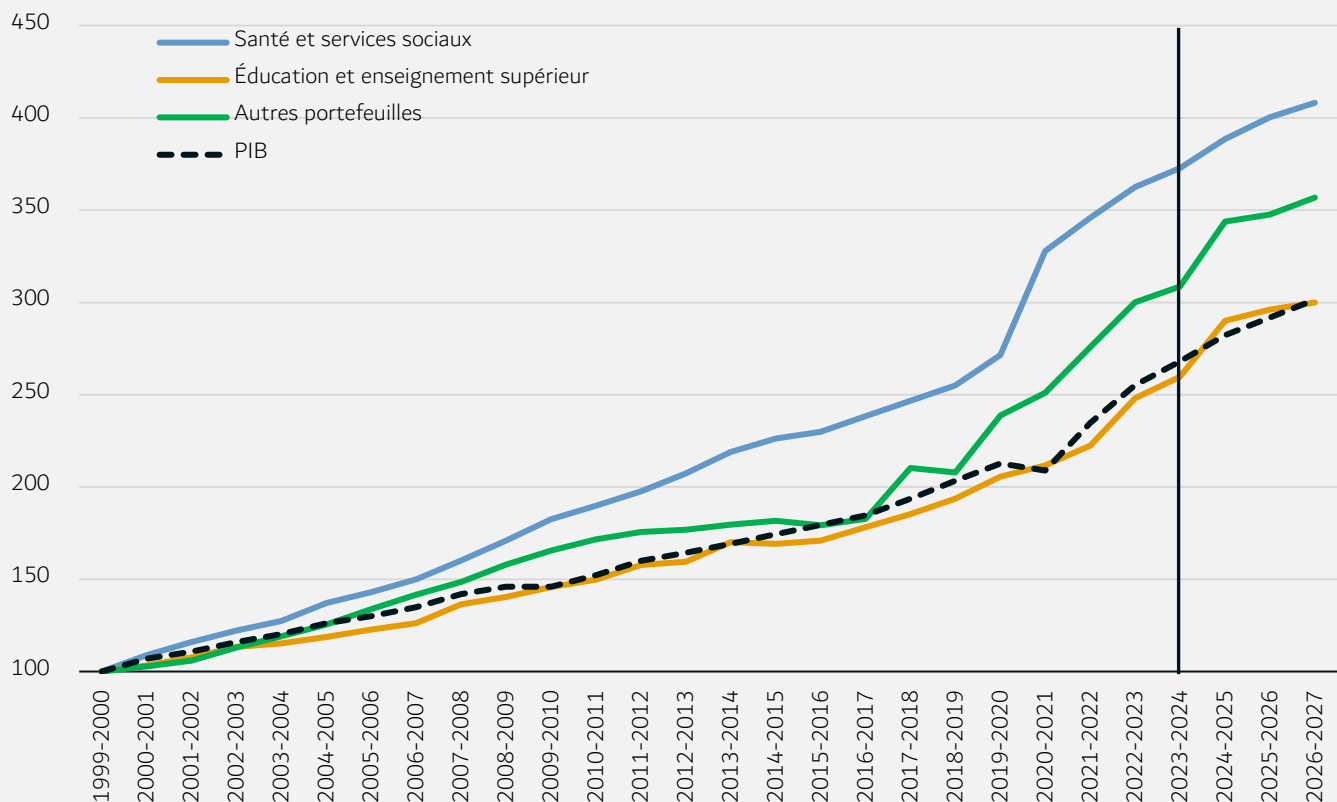
Le taux de croissance des **autres dépenses de portefeuilles** a surpassé le taux de croissance consolidé à dix reprises entre 2000-2001 et 2023-2024, ayant connu sa progression la plus importante en 2017-2018. Le Budget 2025-2026 prévoit un rythme de croissance supérieur pour les autres portefeuilles à celui de l'ensemble des dépenses de portefeuilles en 2024-2025 et en 2026-2027. Le Rapport prévoit une croissance de 4,2 % des dépenses des autres portefeuilles comparativement à 11,4 % au Budget.

Source : Gouvernement du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 29.

Encadré 7 – Comparaison de la croissance des dépenses de portefeuilles

En 1999-2000, les dépenses de portefeuilles en matière de Santé et Services sociaux représentaient 1,4 fois les dépenses de portefeuilles en Éducation et Enseignement supérieur, le deuxième portefeuille en importance. Depuis, les dépenses pour la Santé et Services sociaux ont connu une croissance plus rapide. Il est prévu qu'en 2026-2027 (dernière année de projection contenue au Budget 2025-2026) les dépenses de portefeuilles et Services sociaux soient 1,9 fois plus élevées que les dépenses de portefeuilles en matière d'Éducation et Enseignement supérieur. Lorsqu'on examine la croissance en Santé des dépenses de portefeuilles, on constate que les dépenses de santé ont été exacerbées en 2020-2021 avec la crise pandémique, sans toutefois montrer de diminution à la suite de la levée de l'état d'urgence sanitaire en 2022, tandis que les dépenses relatives aux portefeuilles « autres » ont connu une hausse annuelle de 14,8 % en 2019-2020.

Taux de croissance des dépenses de portefeuilles, par rapport au niveau de 1999-2000



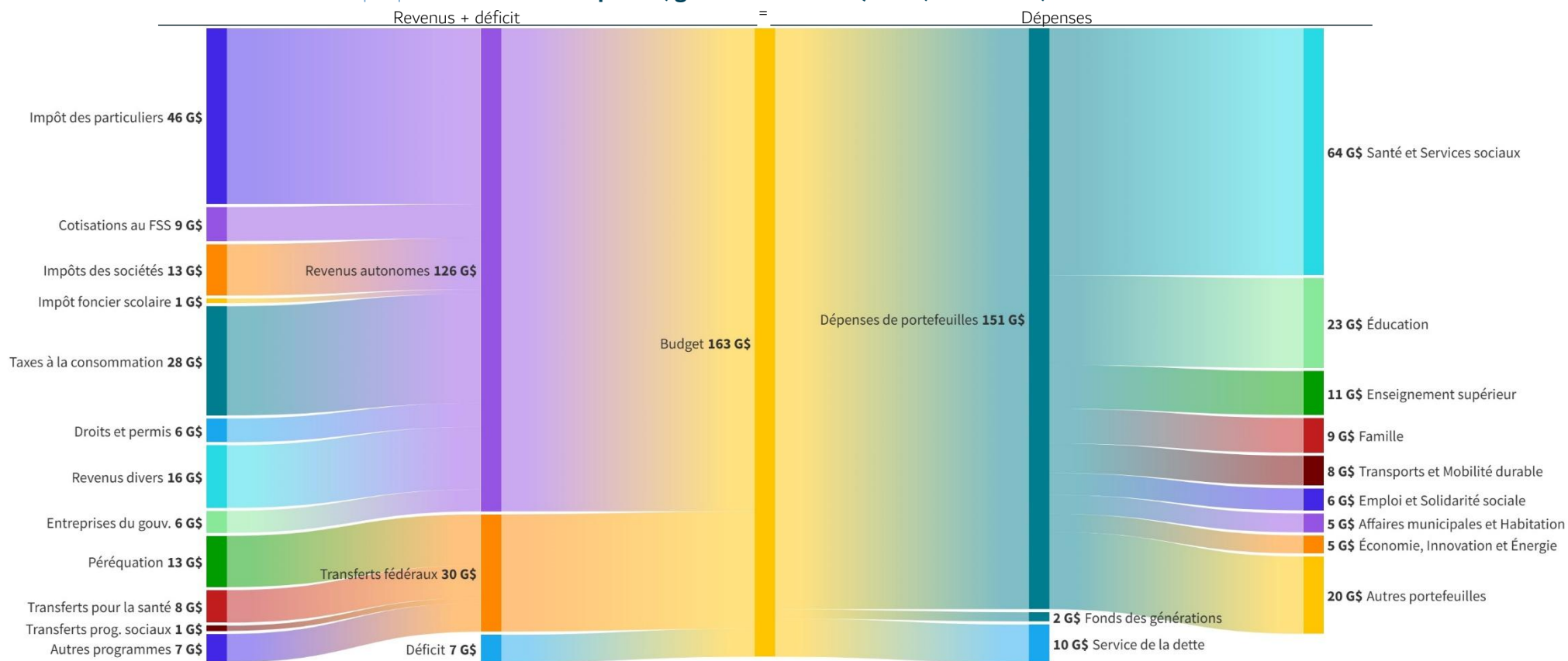
Note : Les données du *Rapport sur la situation financière du Québec* n'ont pas été prises en compte dans cette figure.

Source : Gouvernement du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 29.

Si l'on tient compte des données prévisionnelles, entre 1999-2000 et 2026-2027, pendant qu'on prévoit une croissance du PIB nominal de 202 %, l'ensemble des dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec connaîtrait une croissance plus importante que l'économie, celle-ci atteignant 261 %. Tandis que les dépenses en matière de Santé et Services sociaux s'accroîtraient de 308 %, les dépenses en matière d'Éducation et Enseignement supérieur auraient plutôt une croissance de 200 % (légèrement inférieure à la croissance du PIB). Quant à elles, les autres dépenses de portefeuilles auraient une croissance de 257 %.

Les indices calculés pour 2024-2025 avec les données du *Rapport sur la situation financière du Québec* sont 392,2 au lieu de 388,5 pour Santé et service sociaux, 295,4 au lieu de 290 pour Éducation et enseignement supérieur et 321,5 au lieu de 343,8 pour Autres portefeuilles. L'indice pour le PIB reste à 282.

Graphique 12. Revenus et dépenses, gouvernement du Québec, 2024-2025, en dollars



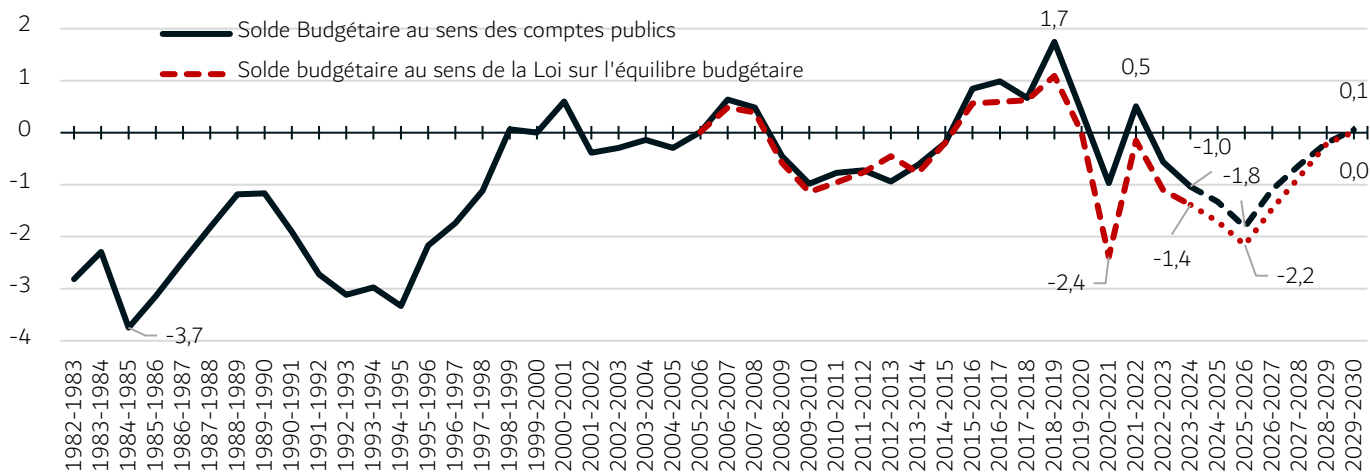
Note : Les totaux peuvent différer dû aux arrondis.

Source : Gouvernement du Québec (2025), *Rapport sur la situation financière du Québec : Résultats préliminaires de 2024-2025*.

Le graphique 12 résume les revenus et les dépenses prévisionnelles du gouvernement du Québec pour l'année 2024-2025. Ainsi, les revenus autonomes proviennent principalement des impôts des particuliers (46 G\$) et des taxes à la consommation (28 G\$). Ces revenus sont complétés par les transferts fédéraux (30 G\$), dont la péréquation (13 G\$) et les transferts pour la santé (8 G\$). Ensemble, les revenus s'élèvent à 156 G\$ pour l'année financière 2024-2025, laissant un déficit budgétaire de 7 G\$ pour répondre aux dépenses et aux versements au Fonds des générations (2 G\$).

Les dépenses sont composées des dépenses de portefeuilles de 151 G\$ où Santé et Services sociaux (64 G\$), Éducation (23 G\$) et Enseignement supérieur (11 G\$) sont les plus importantes en termes monétaires. Enfin, s'ajoutent 10 G\$ en service de la dette en 2024-2025.

Graphique 13. Évolution du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire et des comptes publics du gouvernement du Québec, 1981-1982 à 2029-2030, en pourcentage du PIB



Note : La prévision prend en compte l'écart à résorber et la provision pour éventualités.

Sources : Gouvernement du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableaux 1 et 30 ; Gouvernement du Québec (2025), *Plan budgétaire 2025-2026*, tableaux A.3.

L'examen du solde budgétaire du gouvernement du Québec depuis 1981-1982 permet de constater le contrôle exercé sur l'équilibre budgétaire depuis la fin des années 1990, moment où la première Loi sur l'équilibre budgétaire a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale²⁵. Les soldes budgétaires aux fins du respect de la Loi sur l'équilibre budgétaire²⁶, qui prennent en compte les sommes versées au Fonds des générations et les modifications comptables liées à la Loi²⁷ sont présentés en pointillés.

À compter du moment où la Loi fut adoptée, les soldes budgétaires annuels tant au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire qu'au sens des comptes publics du gouvernement du Québec sont demeurés à l'intérieur d'une fourchette variant de plus ou moins 1 % de la valeur du PIB, dispersés autour du point d'équilibre. Les années 2015-2016 à 2019-2020 ont été marquées par la présence de surplus budgétaires. En 2020-2021, en contexte pandémique, le Québec a toutefois présenté son plus important déficit au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire depuis que cette Loi existe. Sous l'angle des déficits au sens des comptes publics, le déficit a été de 1 % du PIB, équivalent au déficit enregistré en 2009-2010 et lié dans ce cas à la crise financière. Après un surplus au sens des comptes publics en 2021-2022, un déficit correspondant à 1 % du PIB a été enregistré en 2023-2024 et les prévisions au Budget 2025-2026 montrent une dégradation du solde budgétaire jusqu'en 2025-2026, suivie d'une amélioration pour résulter à un surplus de 0,1 % en 2029-2030.

Le *Rapport sur la situation financière du Québec* révisé le solde budgétaire au sens des comptes publics (diminution du déficit de 3 165 M\$) et celui au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (diminution du déficit de 3 122 M\$). En proportion du PIB, ces changements font passer le solde au sens des comptes publics de -1,3 % à -0,8 % et celui au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire de -1,7 % à -1,2 % pour 2024-2025.

²⁵ Art. 6 L.É.B, il s'agit d'un « solde budgétaire » négatif au sens de la comptabilité gouvernementale du Québec, tel qu'il est établi à l'article 2 L.É.B.

²⁶ L.Q., 1996, c.55, ci-après L.É.B.

²⁷ Art. 5.1 et 5.4 L.É.B.

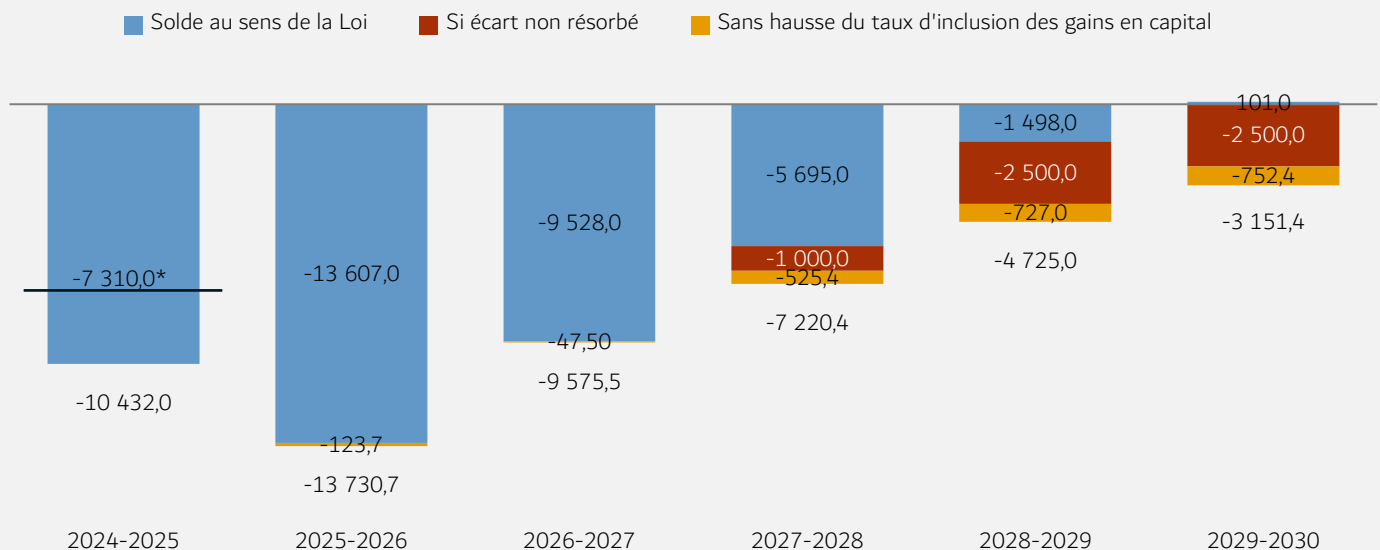
Encadré 8 – Plan de retour à l'équilibre budgétaire

En contexte de crise pandémique, le gouvernement du Québec a généré un déficit au sens de la Loi de 10,8 G\$ en 2020-2021 et de 772 M\$ en 2021-2022²⁸.

Après sa suspension de 2021 à 2023, une nouvelle Loi sur l'équilibre budgétaire a été sanctionnée en décembre 2023. Le ministre devait par la suite présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire au plus tard dans le cadre du Budget 2025-2026. Ce plan a été présenté en respectant les trois éléments de la Loi, soit un retour à l'équilibre budgétaire en 2029-2030, des déficits décroissants et, pour 2028-2029, un déficit représentant 25 % ou moins du déficit budgétaire de 2022-2023.

Bien que le plan de retour à l'équilibre présenté dans le cadre du budget 2025-2026 respecte les paramètres imposés par la Loi, celui-ci prend en compte les revenus liés à la hausse du taux d'inclusion des gains en capital, une mesure d'harmonisation avec le gouvernement fédéral, pour lequel ce dernier a décidé de ne pas aller de l'avant. De même, ce plan n'identifie pas l'ensemble des revenus supplémentaires ou les réductions de dépenses nécessaires en vue de retrouver l'équilibre, laissant subsister des écarts à résorber dans les trois dernières années. Il est noté au Budget que des gestes additionnels à ceux contenus au plan pourront être identifiés dans l'éventualité où les écarts à résorber ne seraient pas comblés²⁹.

Décomposition des déficits budgétaires, en milliards de dollars, 2024-2025 à 2029-2030



Note * : Solde pour 2024-2025 selon le *Rapport sur la situation financière du Québec* de juin 2025.

Source : Gouvernement du Québec (2025), *Budget 2025-2026 - Plan budgétaire*.

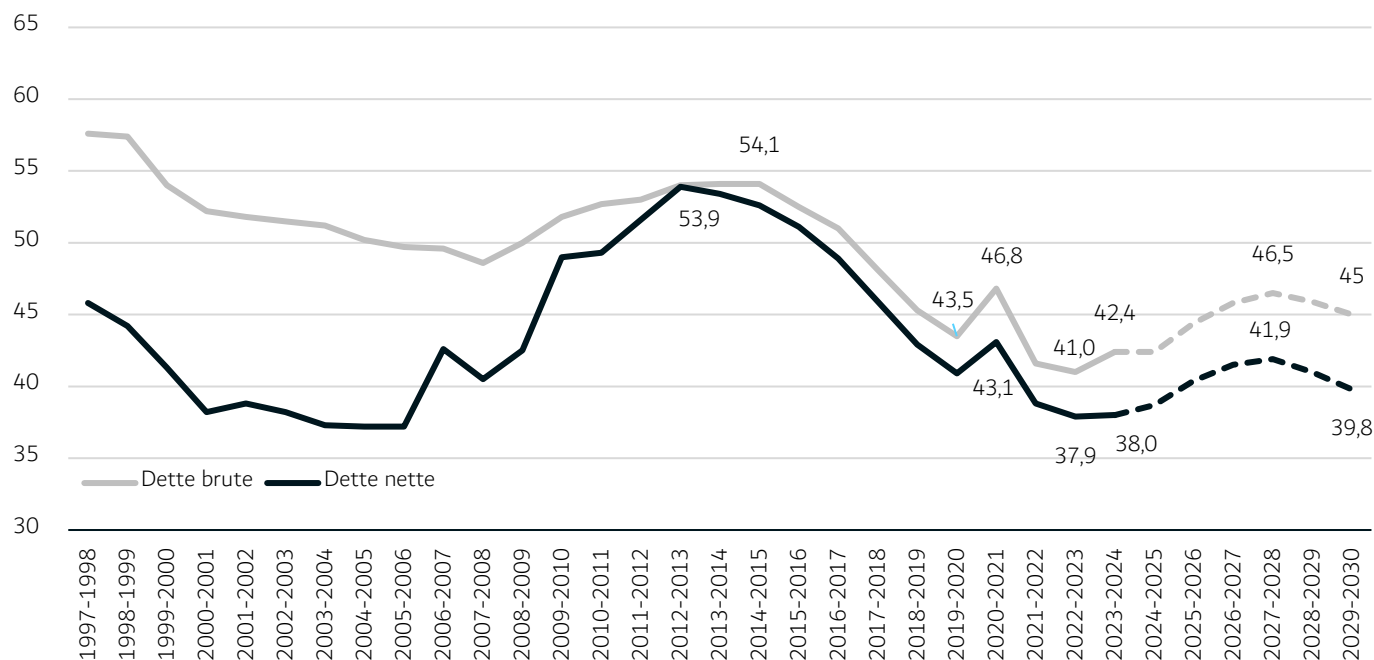
Si les prévisions contenues au plan s'avèrent, le Québec aura alors connu sa plus longue période déficitaire depuis la mise en place de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Le *Rapport sur la situation financière du Québec* a révisé le solde au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire à -7 310 M\$ pour 2024-2025, une diminution du déficit de 3 122 M\$. Cela pourrait affecter le plan de retour à l'équilibre budgétaire présenté au Budget 2025-2026 pour les années subséquentes.

²⁸ Gouvernement du Québec (2024), *Statistiques budgétaires du Québec – mars 2024*, tableau 1.

²⁹ Gouvernement du Québec (2025), *Budget 2025-2026 - Plan budgétaire*, p. F. 66.

Graphique 14. **Évolution de la dette brute et de la dette nette du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2029-2030, en pourcentage du PIB**



Sources : Gouvernement du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableaux 23 & 24 ; Gouvernement du Québec (2025), *Plan budgétaire 2025-2026*, tableaux A.2 et G.3

Certaines disparités sont à prendre en compte dans l'analyse des données historiques relatives à l'endettement du Québec. D'abord, les données de dette nette montrées avant 2006-2007 ne sont pas totalement comparables aux autres, une **réforme comptable** ayant eu cours à compter de cette année³⁰. Ensuite, à compter de 2009-2010 les recettes et les dépenses des réseaux sont **consolidées ligne par ligne**³¹, comme ceux des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux. Enfin, les données de dette nette prennent en compte le changement d'application de la **norme comptable sur les paiements de transfert** qu'à compter de 2011-2012³² et **l'application des normes sur les instruments financiers** qu'à compter de 2022-2023.

Ces mises en garde effectuées, on constate que la dette brute en proportion du PIB diminue du début de la période étudiée jusqu'à la crise financière de 2008, pour remonter par la suite jusqu'en 2014-2015, sans toutefois revenir au niveau de 1997-1998. La dette brute est ensuite réduite de façon soutenue jusqu'en 2019-2020 se chiffrant alors à 43,5 % du PIB. Elle a fait un bond à 46,8 % du PIB en 2020-2021, en lien avec la crise pandémique, mais se retrouve à 42,4 % du PIB en 2023-2024 après avoir atteint son niveau le plus faible sur la période étudiée à 41 % en 2022-2023. Le Budget 2025-2026 prévoit une augmentation de la dette brute jusqu'en 2027-2028 et une baisse de celle-ci pour atteindre 45 % en 2029-2030.

Le *Rapport sur la situation financière du Québec* révisé le ratio de la dette nette au PIB de 2024-2025 à 38,6 % au lieu de 38,7 %. Aucune donnée n'est publiée pour la dette brute.

³⁰ La réforme de la comptabilité gouvernementale de 2006-2007 visait à rendre cette dernière conforme aux principes comptables généralement reconnus. Parmi les effets de cette réforme, à compter de 2006-2007, les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont inclus aux périmètres comptables du gouvernement et les revenus du gouvernement sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

³¹ La consolidation ligne par ligne consiste à combiner aux États financiers du gouvernement chaque poste d'actif, de passif, de revenu et de dépense de l'entité à consolider et à éliminer les opérations et les soldes inter organismes. Celle-ci a notamment eu pour effet de modifier le statut de certaines entreprises publiques, les dettes contractées par celles-ci venant s'ajouter au passif du gouvernement, tandis que la contrepartie, soit les prêts effectués par ces entreprises, est depuis lors considérée comme des investissements.

³² La norme comptable sur les paiements de transfert est entrée en vigueur en avril 2021. En vertu de celle-ci, le gouvernement doit inscrire une dépense dans l'année où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait aux critères d'admissibilité. Cette norme entraîne une comptabilisation plus rapide des dépenses qu'auparavant. Les résultats de l'année 2011-2012 et suivants ont été redressés pour tenir compte du changement.

La dette nette a, quant à elle, atteint des niveaux de plus de 50 % entre 2011-2012 et 2015-2016, un sommet sur la période étudiée. Le ratio dette nette/PIB redescend ensuite, puis remonte à 43,1 % en 2020-2021 pour diminuer à nouveau jusqu'en 2022-2023. En 2023-2024, celle-ci se situe à 38 %. Le Budget 2025-2026 prévoit que le ratio de la dette nette sera d'abord à la hausse jusqu'en 2027-2028 pour décroître légèrement par la suite et se situer à 39,8 % du PIB en 2029-2030.

Encadré 9 – Comprendre la dette publique québécoise – concepts

Dette du secteur public	Correspond à la dette brute du gouvernement du Québec à laquelle on ajoute la dette d'Hydro-Québec, des municipalités, des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes (qui est déjà incluse par ailleurs) et celle des autres entreprises du gouvernement.
Dette brute	Somme de la dette contractée sur les marchés financiers et des passifs nets au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.
Passifs au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux	Valeur présente des prestations de retraite et des avantages sociaux futurs promis et garantis par l'État, établie par une évaluation actuarielle.
Dette nette	Dette brute du gouvernement moins ses actifs financiers, nets des autres éléments de passif.
Actifs financiers	Somme des placements du gouvernement, des prêts qu'il consent et des parts qu'il détient dans les sociétés d'État.
Dette représentant les déficits cumulés	Correspond à la dette nette du gouvernement moins ses actifs non financiers.
Actifs non financiers	Actifs du gouvernement sous forme d'immobilisations et ses investissements nets dans les réseaux.

Encadré 10 – Législation et facteurs de croissance de la dette nette

La *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*³³ a été adoptée en 2006 et modifiée à plusieurs reprises depuis. Elle vise à réduire la dette publique du Québec afin de diminuer le fardeau de la dette pour les générations futures. L'article 1 de la Loi a été révisé en 2023 et précise que la dette nette devra se situer entre 30,5 % et 35,5 % du PIB d'ici 2032-2033 et entre 27,5 % et 32,5 % du PIB d'ici 2037-2038. Le Budget 2025-2026 annonce que des modifications législatives seront introduites afin de rehausser les seuils de ces cibles. La dette nette devra maintenant se situer entre 33 % et 38 % du PIB d'ici 2032-2033 et entre 30 % et 35 % d'ici 2037-2038. Ces modifications sont motivées par le choix d'effectuer davantage d'investissements dans les infrastructures et les hausses de rémunération consenties aux employés des secteurs publics et parapublics³⁴.

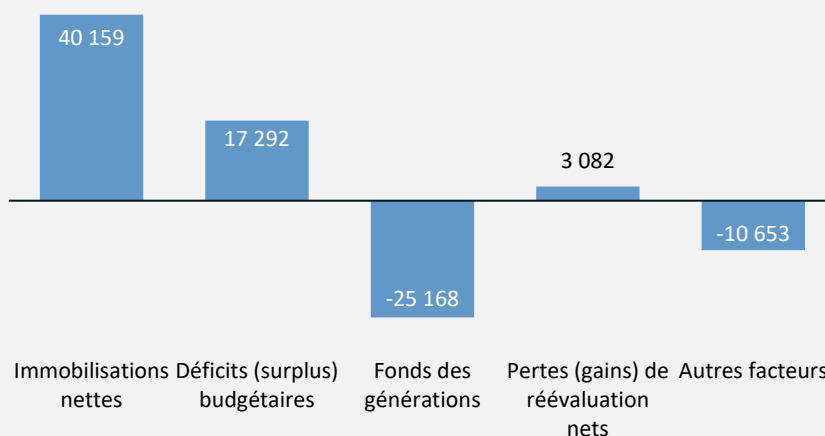
Afin de favoriser une réduction de l'endettement, la loi a créé en 2006 le Fonds des générations, un fonds spécial servant exclusivement au remboursement de la dette et alimenté par des sources de revenus mentionnées dans la Loi. Les contributions sont destinées à être investies et le ministre des Finances peut utiliser les sommes du Fonds au moment qu'il souhaite afin de rembourser la dette, ce qui a notamment été fait en 2023-2024 et en 2024-2025 et est prévu en 2025-2026. La valeur comptable de ce fonds est de 16,8 G\$ au 31 mars 2025 et il est prévu qu'elle s'élève à 26,9 G\$ en mars 2030.

Depuis 10 ans, la dette nette exprimée en pourcentage du PIB est en recul, passant de 53,4 % au 31 mars 2014 à 38 % au 31 mars 2024³⁵. Ceci ne signifie pas pour autant que la dette nette, en terme nominal, a diminué, mais plutôt que le PIB du Québec s'est accru plus rapidement que celle-ci. En fait, la dette nette est passée de 195 G\$ à 220 G\$ sur la même période, un accroissement de près de 25 G\$.

On peut s'interroger sur les facteurs contribuant à la hausse de la dette nette sachant que les versements annuels au Fonds des générations (qui s'appliquent à l'encontre de l'endettement dans le calcul de la dette nette) totalisent plus de 25 G\$ depuis 10 ans tandis que les déficits cumulés, incluant les récents déficits liés à la pandémie de COVID-19, atteignent 17,3 G\$ sur cette période.

Les immobilisations nettes (investissements nets en immobilisation)³⁶ constituent, de loin, l'élément ayant contribué le plus à l'accroissement de la dette nette depuis 10 ans. Toutefois, dans une perspective où le maintien à niveau des actifs publics constitue un enjeu, ce facteur de croissance de dette apparaît peu compressible. Il est prévu que les immobilisations nettes augmentent la dette nette de 7,2 G\$ par année en moyenne de 2025-2026 à 2029-2030 et il importe de garder en tête que la réduction du rapport de la dette publique au PIB ne peut s'effectuer qu'à un rythme permettant un certain niveau de dépenses en immobilisation³⁷.

Facteurs de croissance de la dette nette du gouvernement du Québec du 31 mars 2014 au 31 mars 2024, en millions de dollars



Note : Les autres facteurs comprennent les actifs non financiers, les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement et les ajustements de 2017-2018. Les gains et pertes de réévaluation sont des revenus et des dépenses qui proviennent des instruments financiers détenus par le gouvernement.

Sources : Gouvernement du Québec (2024), *Comptes publics 2023-2024, Volume 1*, p.71 et Gouvernement du Québec (2025) *Statistiques budgétaires*, tableau 24.

³³ L.Q., 2023, c.30.

³⁴ Québec, ministère des Finances (2025), Budget 2025-2026 – Plan budgétaire, p. G.16.

³⁵ La donnée au 31 mars 2014 ne prend pas en compte l'application des normes sur les instruments financiers

³⁶ Les investissements nets en immobilisation représentent la dépense d'investissements brute du gouvernement (bâtiments, infrastructures routières, matériel et équipement et autres), desquels est soustraite la dépense d'amortissement.

³⁷ Québec, ministère des Finances (2025), Budget 2025-2026 – Plan budgétaire, p. G.12.

Encadré 11 – Plan québécois des infrastructures

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) est publié annuellement avec le Budget de dépenses et il regroupe les investissements en infrastructures publiques prévus sur une période de 10 ans, tant en matière de maintien des actifs que pour les nouveaux investissements. Le premier PQI a été mis en place en 2007 pour la période 2007-2012 (avant 2013, le PQI était d'une durée de 5 années) et une nouvelle version est publiée chaque année depuis.

Le PQI 2025-2035 prévoit un investissement de 164 G\$ sur 10 ans. Les montants les plus importants figurant aux trois premières années du plan, à respectivement 19, 19,4 et 19,8 milliards de dollars. Par la suite, la moyenne des investissements annuels est de 15,1 milliards de dollars.

La plus grande part des investissements au PQI 2025-2035 est destinée au réseau routier (24 %). En y ajoutant le transport collectif, c'est plus du tiers (33,7 %) des sommes qui sont consacrés à la mobilité. 21,7 % des montants prévus au PQI sont octroyés aux infrastructures du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur tandis que 16,6 % sont attribués au secteur de la santé et des services sociaux.

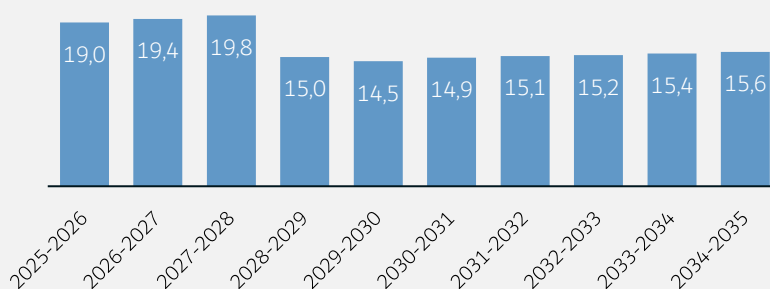
Les investissements du PQI 2025-2035 serviront à la hauteur de 65 % au maintien du parc d'infrastructures publiques et à 35 % pour de nouvelles infrastructures³⁸.

Le déficit de maintien d'actifs (DMA) des organismes publics est la valeur des travaux requis pour remettre l'ensemble des infrastructures publiques à un niveau acceptable afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique³⁹.

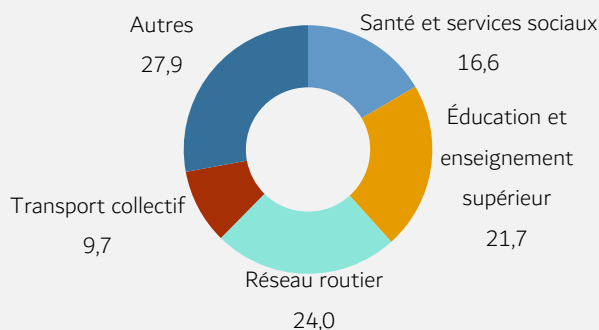
Le DMA est évalué à 40,2 milliards de dollars pour 2025-2026, en hausse de 3,1 milliards de dollars depuis l'an dernier. Plus de la moitié de ce déficit est attribuable au réseau routier (56 %). Les infrastructures du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur et celles du réseau de la santé et des services sociaux représentent respectivement 29,8 % et 6,7 % du DMA.

La proportion des infrastructures des organismes publics en bon état est de 58 % en mars 2025 et les effets anticipés des investissements au PQI en maintien des actifs devraient amener cette proportion à croître graduellement jusqu'à 69,0 % en mars 2035⁴⁰.

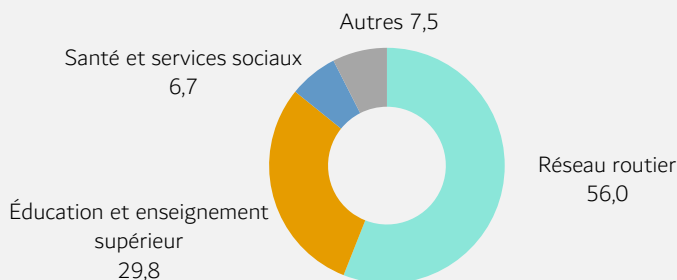
Valeur annuelle du PQI 2025-2035, en milliard de dollars



PQI 2025-2035, par secteur, en pourcentage



Répartition du déficit de maintien d'actif en 2025-2026, par secteur, en pourcentage



Note : Les investissements par secteurs présentés ne prennent pas en compte l'enveloppe centrale.

Sources : Gouvernement du Québec (2025). *Budget 2025-2026 - Plan budgétaire*, p. B.13 et Gouvernement du Québec (2025). *Budget des dépenses 2025-2026 vol. 6 - Plan québécois des infrastructures 2025-2035*, p. A.18 et C.10.

³⁸ Gouvernement du Québec (2025), *Budget 2025-2026 - Plan budgétaire*, p. F.54.

³⁹ Gouvernement du Québec (2025), *Budget de dépenses 2025-2026 vol. 6 - Plan québécois des infrastructures 2025-2035*, p. 7.

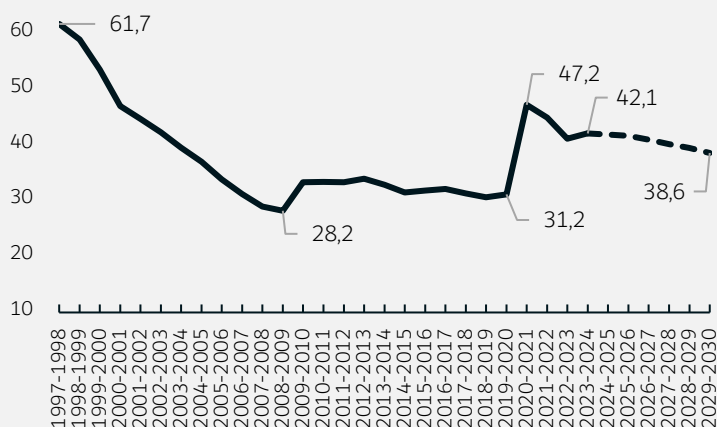
⁴⁰ *Ibid.*, p. A.26

Encadré 12 – Dette fédérale et provinciale provenant des déficits cumulés

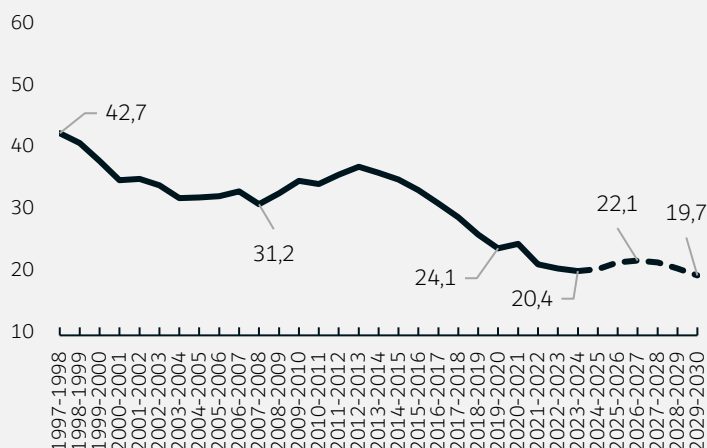
Si l'évolution des niveaux de dette représentant les déficits cumulés du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec depuis 1997-1998 présente certaines similitudes, celles-ci présentent aussi des différences importantes. D'abord, dans les deux cas, ces ratios sont moins élevés actuellement qu'ils ne l'étaient à la fin des années 1990, alors qu'ils atteignaient 61,7 % et 42,7 % respectivement du côté du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec. Le gouvernement fédéral a réduit ce ratio de façon soutenue entre 1997-1998 et 2007-2008, celui-ci passant à 28,2 %. Du côté du gouvernement du Québec, on remarque une première période de réduction entre 1997-1998 et 2007-2008, suivie d'une seconde qui débute en 2014-2015, amenant successivement ce ratio à 31,2 % et 24,1 %.

Cependant, l'effet de la crise pandémique distingue l'évolution des ratios du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec. D'une part, le gouvernement fédéral a accru ses dépenses, et ce faisant, a généré un déficit équivalent à 15 % du PIB en 2020-2021. D'autre part, le gouvernement du Québec a haussé ses dépenses en santé de façon importante entre 2019-2020 et 2020-2021, mais il a également bénéficié d'une hausse des transferts fédéraux, ce qui a contribué à une hausse de ses revenus consolidés. Conséquemment la hausse de ce ratio n'est dans ce cas que de 0,7 point de pourcentage.

Dette représentant les déficits accumulés du gouvernement fédéral, 1997-1998 à 2029-2030, en proportion du PIB



Dette représentant les déficits cumulés du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2029-2030, en proportion du PIB



Sources : Gouvernement du Canada (2024), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 15 et Statistique Canada, *tableau 36-10-0221-01*; Gouvernement du Canada (2024) Énoncé économique de l'automne 2024, tableau 3.

Note : Les données postérieures à 2011-2012 prennent en compte la norme comptable sur les paiements de transfert.

Sources : Gouvernement du Québec (2025) *Statistiques budgétaires*, tableau 25 et Gouvernement du Québec (2025) *Plan budgétaire 2025-2026*, tableau G.5.

L'importance relative des dettes représentant les déficits cumulés est en recul depuis 2020-2021. Toutefois, bien que les règles comptables entrant en jeu ne soient pas pleinement comparables au fédéral et au Québec, ces ratios font état d'un niveau deux fois plus important du côté du gouvernement fédéral (42,1 %) que de celui du Québec (20,4 %) en 2023-2024. Il s'agit d'un contraste avec la situation qui prévalait au début des années 2010 alors que ces niveaux de dette étaient relativement similaires.

Les déficits cumulés représentent la dette qui ne correspond à aucun actif. Dans le cas du Québec ce concept de dette présente l'intérêt de ne pas prendre en compte la portion de la dette relative aux immobilisations nettes (encadré 9) qui sont nécessaires pour soutenir le développement économique et social du Québec. Les anciennes cibles de réductions de dette du Québec fixées en 2010 prévoyaient que la dette représentant les déficits cumulés ne pourrait excéder 17 % du PIB en 2025-2026. La nouvelle version de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations contient uniquement des cibles de dette nette.

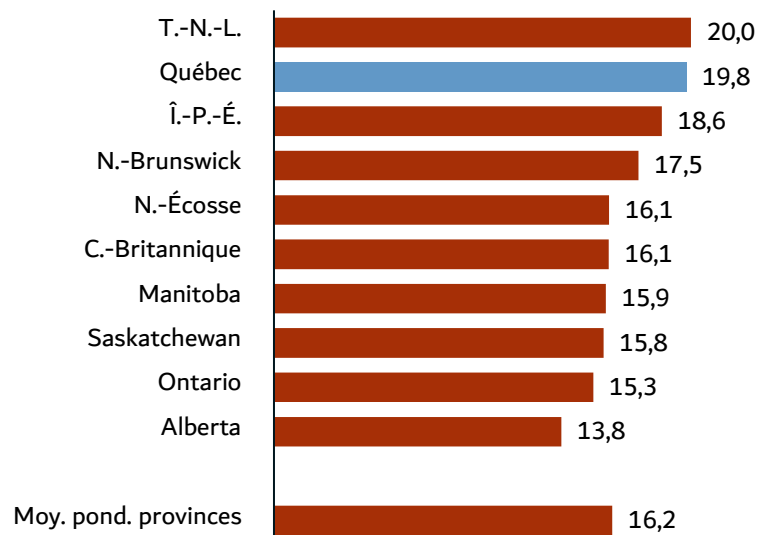
Comparaisons interprovinciales

Dans cette deuxième partie, la situation des finances publiques du Québec est comparée à celle des autres provinces canadiennes sous l'angle des revenus, des dépenses, du solde et de la dette nette. À moins d'indication contraire, les données proviennent des comptes publics des provinces. L'année financière 2023-2024, la dernière pour laquelle des données définitives sont disponibles pour l'ensemble des provinces, est présentée.

L'analyse montre, sous divers angles, qu'en proportion du PIB les revenus et les dépenses du Québec sont plus élevés que ceux de la majorité des provinces. En fait, le Québec est 2^e sous l'angle du poids des revenus autonomes et 4^e sous l'angle des dépenses. Si au cours de la seconde moitié des années 2010, les données relatives au solde montraient une maîtrise des finances publiques relativement enviable, pour 2023-2024, on note plutôt une détérioration de la situation budgétaire par rapport à celles de l'Ontario et de la moyenne des autres provinces. Enfin, la dette nette du Québec demeure plus élevée que celle de la moyenne des provinces.

2.1 Revenus

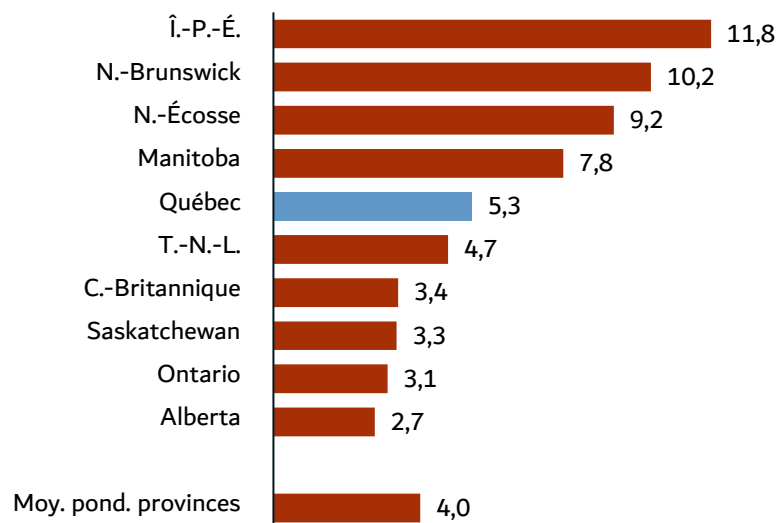
Graphique 15a. **Revenus autonomes des provinces canadiennes, 2023-2024**, en pourcentage du PIB



Les revenus des gouvernements des provinces sont constitués des revenus autonomes (revenus fiscaux, non fiscaux et revenus provenant des entreprises du gouvernement) auxquels s'ajoutent les transferts fédéraux. Après Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec est la deuxième province qui génère le plus de revenus autonomes en proportion de son PIB. Ceci est dû en partie au fait que le fédéral s'est retiré du financement de certains programmes à frais partagés, accordant en contrepartie un espace fiscal au Québec (abattement du Québec).

En 2023-2024, les revenus autonomes du Québec atteignent 19,8 % du PIB, derrière Terre-Neuve-et-Labrador avec 20 %. Ce ratio chute jusqu'à 13,8 % pour l'Alberta. La moyenne pondérée des provinces se situe à 16,2 %.

Graphique 15b. **Revenus de transferts fédéraux des provinces canadiennes, 2023-2024**, en pourcentage du PIB



Toutes les provinces reçoivent des transferts fédéraux. En proportion du PIB, les transferts reçus par le Québec, qui sont de l'ordre de 5,3 % du PIB, sont inférieurs à ceux de l'Île-du-Prince-Édouard (11,8 %), du Nouveau-Brunswick (10,2 %), de la Nouvelle-Écosse (9,2 %) et du Manitoba (7,8 %). Ceux-ci sont toutefois supérieurs aux transferts moyens pondérés reçus par les provinces qui se situent à 4 %.

Pour l'année financière 2023-2024, sur une base consolidée, l'Île-du-Prince-Édouard a les revenus en proportion du PIB les plus élevés au Canada, ceux-ci atteignant 30,4 %, tandis que cette proportion est de 25,1 % au Québec. La moyenne pondérée des provinces est de 20,2 %, soit 4,9 points de pourcentage de moins qu'au Québec. Avec un rapport des revenus totaux au PIB de 16,5 %, l'Alberta présente la proportion la plus faible parmi les provinces.

Note : L'abattement spécial du Québec est pris en compte au sein des recettes autonomes. Les autres provinces reçoivent les montants correspondants du fédéral.

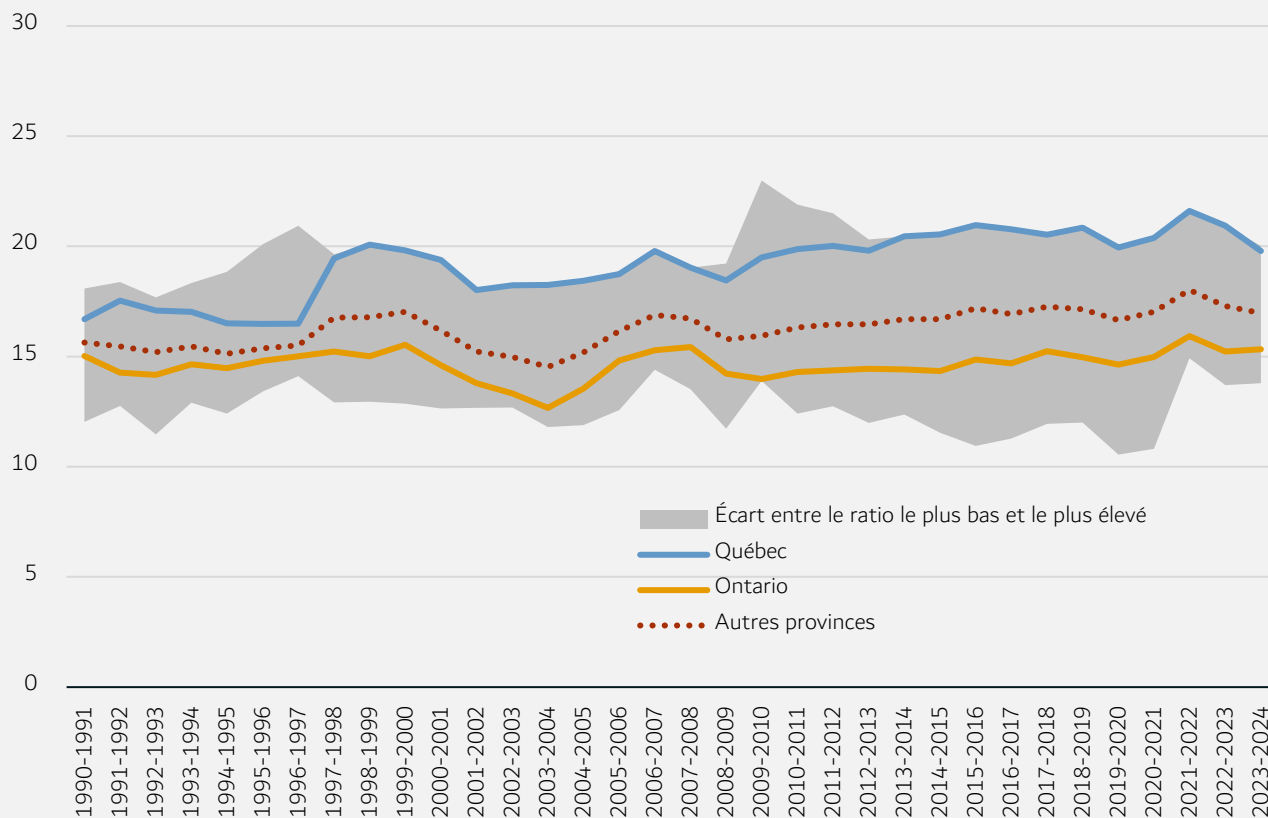
Sources : Gouvernement du Canada (2024), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Gouvernement du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 27

Encadré 13 – Évolution des revenus autonomes des provinces canadiennes depuis 1990-1991

L'examen des revenus autonomes des provinces en proportion du PIB depuis l'année financière 1990-1991 montre que l'**Ontario** présente systématiquement des revenus autonomes plus faibles en proportion du PIB que le **Québec** et que la moyenne pondérée des **autres provinces**. Pour 19 des 34 années analysées, le ratio du **Québec** est le plus élevé parmi les provinces. Ceci est dû notamment au fait que le fédéral s'est retiré du financement de certains programmes à frais partagés, accordant en contrepartie un espace fiscal au Québec (abattement du Québec). Ainsi, le ratio des revenus autonomes au PIB du Québec surpasse celui des autres provinces de 1998-1999 à 2007-2008 (à l'exception de 2001-2002) et de 2013-2014 à 2023-2024 alors qu'il oscille autour de 20 %.

Le ratio de l'**Ontario** est relativement stable sur la période. Il se situe à 15 % en 1990-1991 et à 15,3 % en 2023-2024. Le ratio du Québec montre plutôt une tendance à la hausse et passe de 16,7 % à 19,8 % sur la même période. Il est toutefois à noter que le ratio du **Québec** est à la baisse depuis le sommet de 21,6 % atteint en 2021-2022.

Évolution des revenus autonomes, Québec, Ontario et autres provinces canadiennes, 1990-1991 à 2023-2024, en proportion du PIB



Note : Les normes comptables peuvent différer entre les provinces et celles-ci peuvent évoluer pour une province sur la période.

Sources : Gouvernement du Canada (2024), Tableaux de référence financiers (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Statistique Canada Tableau 10-10-0450-01.

Encadré 14 – Recettes des villes canadiennes

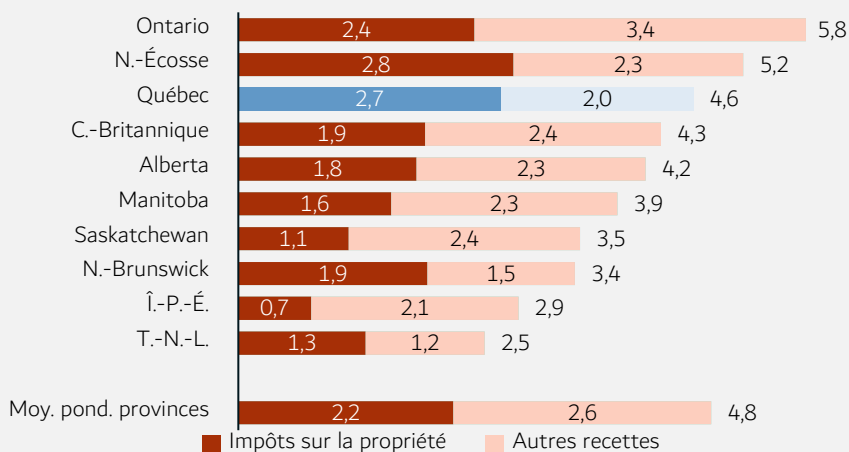
Au Québec, comme dans le reste du Canada, les municipalités relèvent de la compétence des provinces. De façon générale, leurs responsabilités sont similaires d'une province à l'autre, mais des différences existent. À titre d'exemple, en Ontario, les villes se sont vu déléguer la responsabilité de l'aide sociale. Le mode de financement des activités des villes peut donc varier entre les provinces. Lorsqu'on compare les ponctions fiscales et non fiscales effectuées par les provinces canadiennes, il faut être conscient de l'interrelation provinces-municipalités et, par conséquent, de la ponction municipale.

L'Ontario lève davantage de recettes au niveau des municipalités. En 2023, celles-ci représentaient 5,8 % du PIB, contre 4,6 % au Québec. La ponction des municipalités du Québec était légèrement inférieure à la moyenne pondérée canadienne (4,8 %). Par ailleurs, le Québec est la province où la proportion de recettes des municipalités provenant des impôts sur la propriété était la plus élevée (57,7 %), devant le Nouveau-Brunswick (56,1 %). La proportion la plus faible étant à l'Île-du-Prince-Édouard (26,1 %).

Lorsqu'on ajoute les recettes des administrations locales à celles des provinces, la proportion de recettes consolidées par province varie de 34,3 % du PIB en Nouvelle-Écosse à 20,9 % en Alberta. Le Québec se situe en troisième place, soit à 32,4 % du PIB, ce qui est supérieur à la moyenne pondérée des provinces de 26,1 %.

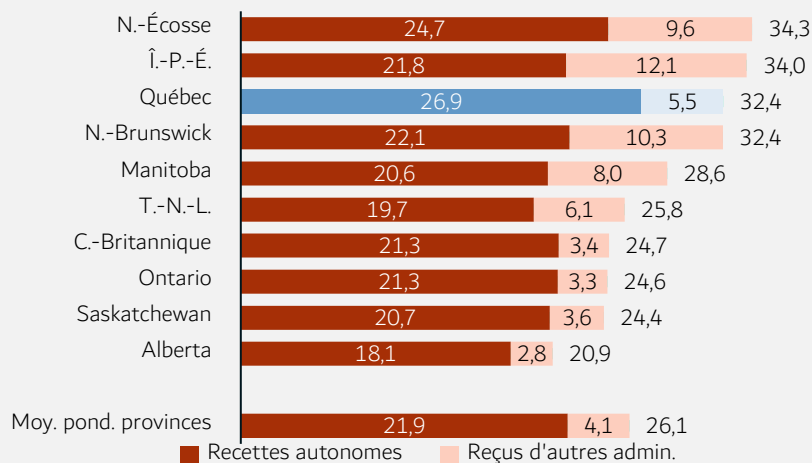
Si l'Alberta se distingue des autres avec un ratio plus faible, cinq provinces présentent des niveaux de recettes se situant dans une fourchette de 3 points de pourcentage autour de la moyenne pondérée (Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, Colombie-Britannique, Ontario, Saskatchewan). Le Québec présente plutôt un poids des recettes plus élevé et davantage comparable à celui de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

Recettes des municipalités et autres administrations publiques locales des provinces canadiennes, 2023, en pourcentage du PIB



Source : Statistique Canada, tableaux 36-10-0221-01 et 10-10-0020-01 (consultés le 17 juin 2025).

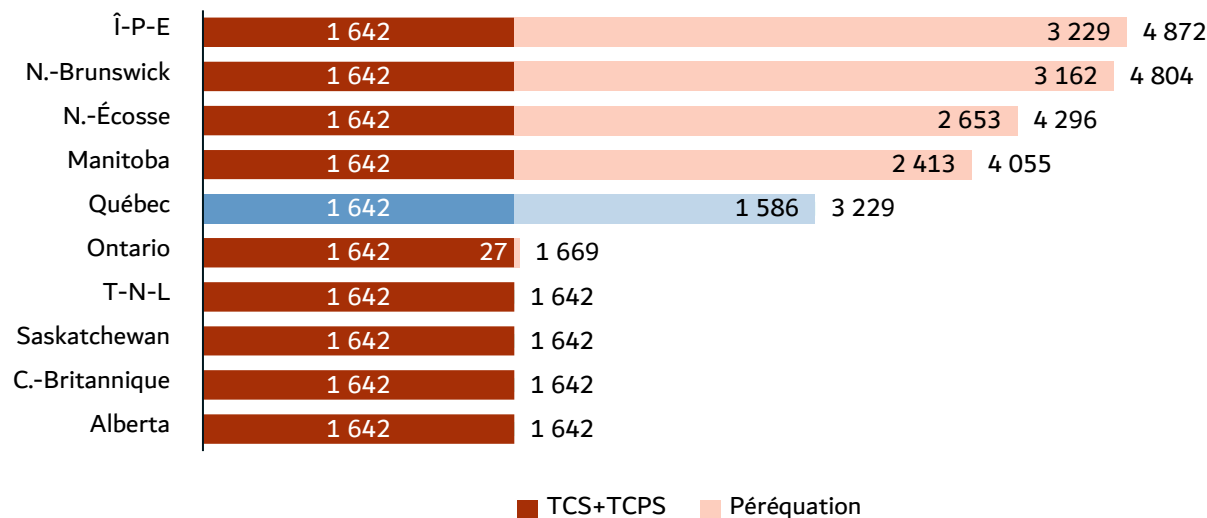
Recettes consolidées des administrations publiques provinciales et locales, 2023, en pourcentage du PIB



Notes : Ces résultats portent sur l'année calendrier 2023. Les dons reçus d'autres administrations comprennent les transferts provenant du gouvernement fédéral. L'abattement spécial du Québec de 6 974 M\$ en 2023 est pris en compte au sein des recettes autonomes. Les autres provinces reçoivent les montants correspondants du fédéral, ceux-ci étant classés au niveau du poste reçus d'autres administrations.

Sources : Statistique Canada, tableaux 36-10-0221-01 et 10-10-0147-01 (consultés le 17 juin 2025).

Graphique 16. **Transferts fédéraux 2023-2024, par habitant et selon la source**, en dollars



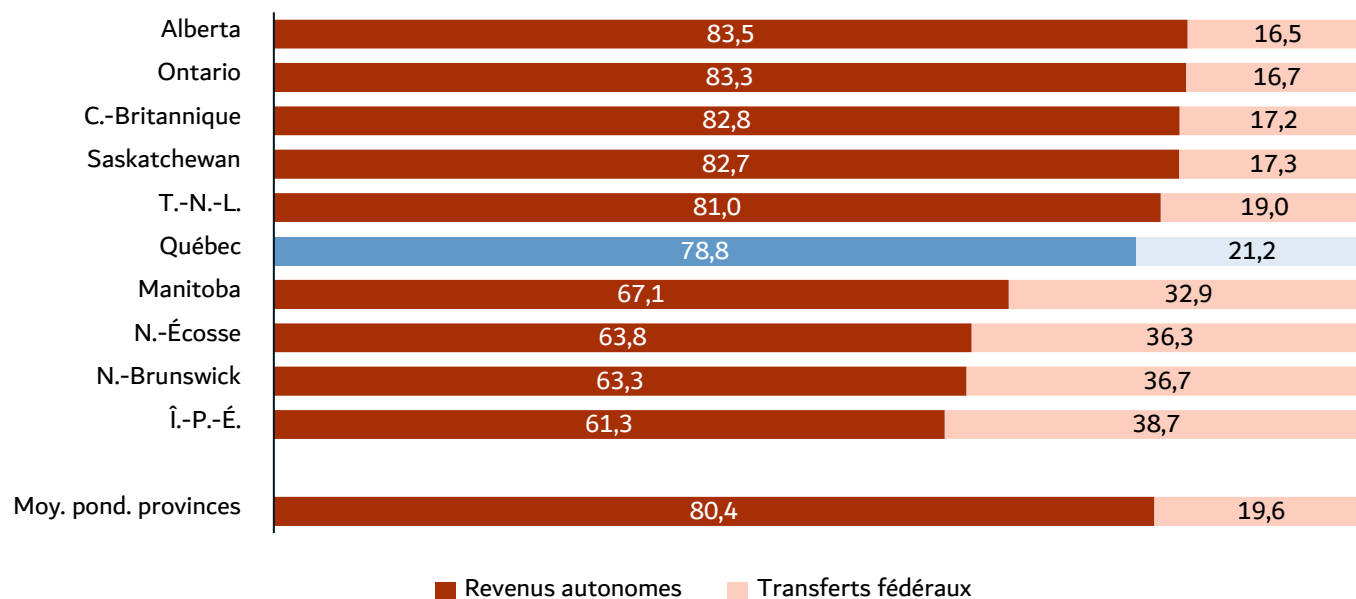
Source : En ligne : Canada [<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/principaux-transferts-federaux.html>] (consulté le 9 avril 2025).

Les principaux transferts fédéraux aux provinces sont constitués du transfert canadien en matière de santé (TCS) de 1 236 \$ par habitant en 2023-2024, et du transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) de 406 \$ par habitant pour un total de 1 642 \$.

À ceux-ci peut s'ajouter la péréquation. L'Alberta, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador ne reçoivent pas de péréquation en 2023-2024, leur capacité fiscale moyenne par habitant étant égale ou supérieure à la capacité fiscale moyenne des 10 provinces. Parmi les provinces qui reçoivent de la péréquation, le montant par habitant reçu du gouvernement fédéral varie de 3 229 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard à 27 \$ en Ontario⁴¹. Le Québec reçoit 1 586 \$ par habitant de péréquation.

⁴¹ L'Ontario n'a pas reçu de péréquation de 2019-2020 à 2022-2023.

Graphique 17. **Composition des revenus des provinces canadiennes, 2023-2024**, en pourcentage du total



Sources : Gouvernement du Canada (2024), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Gouvernement du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 27.

Les revenus consolidés des provinces sont majoritairement composés de revenus autonomes. Cependant, la proportion des transferts fédéraux était particulièrement importante à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse en 2023-2024, où elle constituait plus du tiers des revenus totaux. D'un autre côté, l'Alberta présente la plus faible proportion de revenus tirés de transferts fédéraux à 16,5 %.

En 2023-2024, la moyenne pondérée de la proportion des revenus tirés de transferts fédéraux des provinces s'établit à 19,6 %. Au Québec, la proportion des revenus tirés des transferts fédéraux est de 21,2 %, supérieure à la moyenne canadienne.

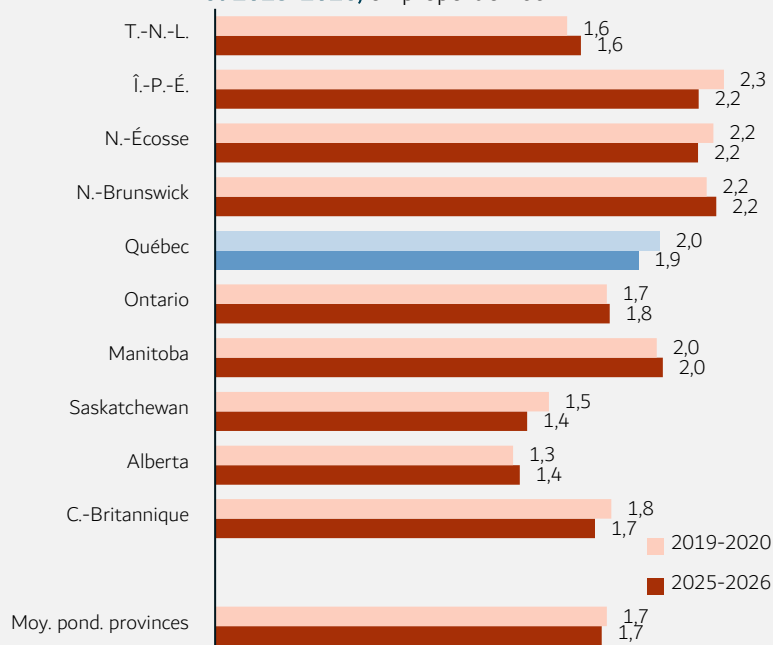
Ce graphique tient compte de l'abattement du Québec. Rappelons que les contribuables québécois bénéficient d'une réduction d'impôt de 16,5 % lors de la production de leur déclaration de revenus fédérale et, qu'en contrepartie, une portion des transferts versés au Québec par le fédéral pour le TCS et le TCPS (voir graphique 16) sont réduits d'un montant équivalent⁴². Par conséquent, le Québec occupe une plus large part des impôts sur le revenu des particuliers en vue de financer ses programmes. Dans le cadre d'une comparaison interprovinciale, les revenus provenant de transfert d'espace fiscal se trouvent catégorisés comme des revenus autonomes au Québec, tandis que leur équivalent est perçu à titre de transfert du fédéral par les autres provinces.

En ajustant les données de façon à considérer l'abattement comme un transfert fédéral (7,0 G\$ en 2023-2024), tout en réduisant la proportion de revenus autonomes du Québec, celle-ci représenterait plutôt une proportion de revenus autonomes de 74 %, les transferts fédéraux s'élevant alors à 26 % des revenus totaux. Le Québec demeurerait malgré tout au 6^e rang des provinces présentant la proportion de revenus autonomes les plus élevés.

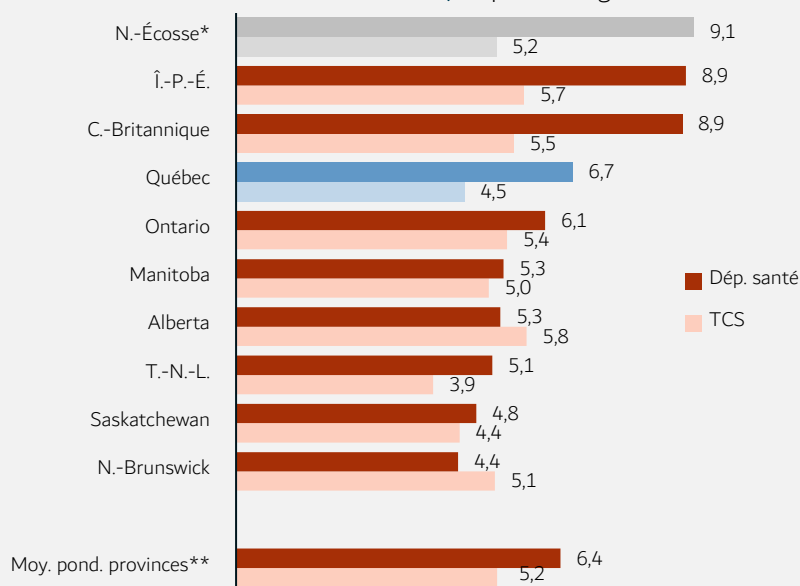
⁴² Gouvernement du Canada, *Abattement d'impôt du Québec* <<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/abattement-impot-quebec.html>>.

Encadré 15 – Transfert canadien en matière de santé

Transfert canadien en matière de santé, provinces canadiennes, 2019-2020 et 2025-2026, en proportion du PIB



Taux de croissance annuel moyen des dépenses en santé et du transfert canadien en matière de santé, provinces canadiennes, 2019-2020 à 2025-2026, en pourcentage



Note * : Les projections des dépenses en santé pour la Nouvelle-Écosse sont disponibles jusqu'en 2024-2025. Le TCAM est alors calculé sur la période 2019-2020 à 2024-2025.

Note ** : Ne comprend pas la Nouvelle-Écosse.

Sources : Gouvernement du Canada (2025). *Principaux transferts fédéraux* [en ligne] : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/principaux-transferts-federaux.html> (consulté le 16 juillet 2025), Comptes publics des provinces 2020 et Budgets des provinces 2025.

Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) est le plus important des transferts du gouvernement fédéral aux provinces. Il assure le financement prévisible à long terme des soins de santé et s'appuie sur les principes énoncés dans la *Loi canadienne sur la santé*.

En proportion du PIB, on remarque que la moitié des provinces voit leur TCS diminuer légèrement entre 2019-2020 et 2025-2026. Les légères hausses du TCS en pourcentage du PIB sont quant à elles observées à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba et en Alberta. La moyenne pondérée des provinces canadiennes reste plutôt stable (-0,02 point de pourcentage).

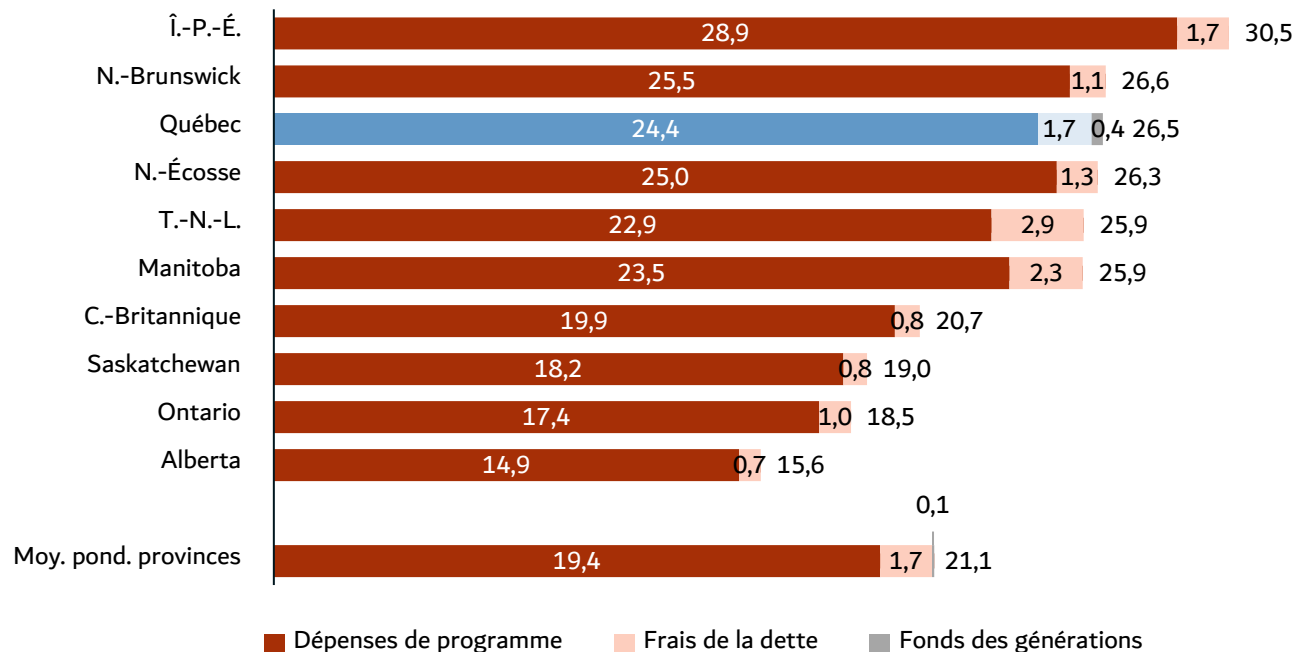
Les montants de TCS sont versés sur une base populationnelle. En proportion du PIB, les provinces maritimes, ayant un PIB par habitant plus faible, bénéficient d'un TCS plus élevé tandis que l'Alberta et la Saskatchewan, des provinces au PIB par habitant plus élevé, se trouvent dans la situation inverse.

En comparant le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses de santé et celui du TCS entre 2019-2020 et 2025-2026, on remarque que pour la plupart des provinces les dépenses de santé croissent de manière plus importante que le TCS. Pour sa part, le Québec connaît une croissance des dépenses de santé durant cette période de 6,7 %, (4^e plus important) tandis que le TCS versé au Québec augmente de 4,5 % en moyenne annuellement. La dépense annuelle moyenne des provinces augmente de 6,4 % sur la période tandis que le TCS augmente de 5,2 %. Le Nouveau-Brunswick et l'Alberta font exception à cette tendance en réussissant à limiter la croissance des dépenses de santé sous la croissance du TCS.

L'Énoncé économique de l'automne 2024 prévoit que la dépense liée au TCS du gouvernement fédéral passe de 49,4 G\$ en 2023-2024 à 65,3 G\$ en 2029-2030. Sur cette période le TCAM serait alors de 4,8 %. Cette croissance est inférieure à celle observée durant la période 2016-2017 à 2023-2024 (5,4 %).

2.2 Dépenses

Graphique 18. **Dépenses des gouvernements des provinces canadiennes, 2023-2024**, en pourcentage du PIB



Sources : Gouvernement du Canada (2024), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Gouvernement du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec* – Tableaux 1 et 30.

En 2023-2024, les dépenses des gouvernements provinciaux en proportion du PIB varient de 15,6 % en Alberta à 30,5 % pour l'Île-du-Prince-Édouard. Le Québec affiche un ratio de 26,5 %. Dans le cas du Québec, 0,4 point de pourcentage est dédié aux versements au Fonds des générations.

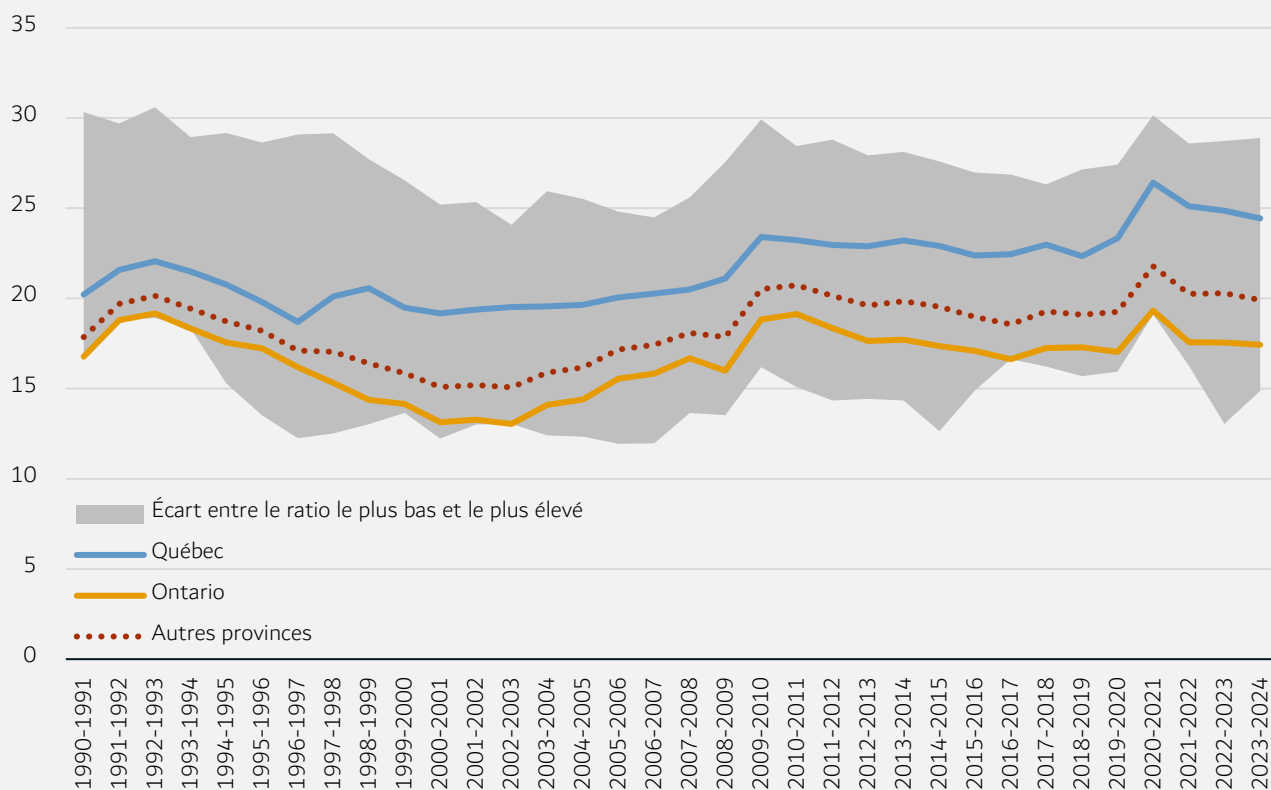
Le gouvernement du Québec consacre l'équivalent de 1,7 % de son PIB au service de la dette, ce qui est identique au ratio de la moyenne des provinces, mais cette proportion est toutefois inférieure à celle de Terre-Neuve-et-Labrador (2,9 % du PIB) et du Manitoba (2,3 %). Quant aux dépenses de programmes, elles s'élèvent à 24,4 % du PIB au Québec, la quatrième proportion la plus élevée derrière l'Île-du-Prince-Édouard (28,9 %), le Nouveau-Brunswick (25,5 %) et la Nouvelle-Écosse (25 %). La moyenne pondérée des dépenses de programmes des provinces se situe à 19,4 % du PIB.

Encadré 16 – Évolution des dépenses de programmes des provinces canadiennes depuis 1990-1991

Sur l'ensemble de la période 1990-1991 à 2023-2024, l'Ontario présente des dépenses de programmes plus faibles en proportion du PIB que le Québec et la moyenne pondérée des autres provinces.

Le ratio de dépenses de l'Ontario se situe à 16,8 % en 1990-1991, au début de la période étudiée, et à 17,4 % en 2023-2024 en fin de période. Dans le cas du Québec ce ratio passe de 20,2 % à 24,4 % sur la même période. Une tendance à la hausse peut aussi être observée pour les autres provinces, ce ratio passant de 17,8 % à 19,9 %. Cependant, les ratios du Québec, de l'Ontario et des autres provinces sont en diminution depuis leurs sommets respectifs atteints en 2020-2021.

Évolution des dépenses de programmes, Québec, Ontario et autres provinces canadiennes, 1990-1991 à 2023-2024, en proportion du PIB

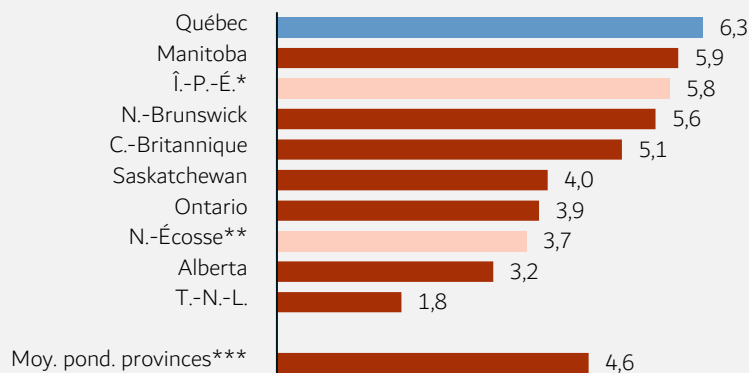


Note : Les normes comptables peuvent différer entre les provinces et celles-ci peuvent évoluer pour une province sur la période. Dans le cas du Québec il s'agit ici des dépenses de portefeuilles.

Sources : Gouvernement du Canada (2024), Tableaux de référence financiers (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Statistique Canada Tableau 10-10-0450-01.

Encadré 17 – Croissance des dépenses de programmes et d'éducation

Taux de croissance annuel moyen des dépenses en éducation, provinces canadiennes, 2019-2020 et 2025-2026, en pourcentage



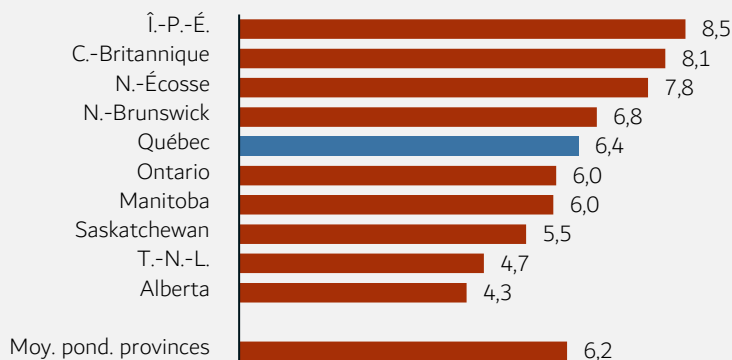
Les dépenses en éducation représentent une part importante du budget des provinces après la santé. Au Québec, celles-ci comptent pour plus de 20 % des dépenses totales (voir graphique 10).

En comparant le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses d'éducation entre 2019-2020 et 2025-2026, on observe que c'est au Québec où la hausse est la plus importante (6,3 %), suivi du Manitoba à 5,9 %, au-delà de la moyenne pondérée des provinces de 4,6 %. Le TCAM le plus faible entre 2019-2020 et 2025-2026 se situe à Terre-Neuve-et-Labrador avec 1,8 %.

Notes : Les dépenses en éducation comprennent celles de formation et d'enseignement supérieur.

* Les projections des dépenses en éducation pour l'Île-du-Prince-Édouard sont disponibles jusqu'en 2023-2024. Le TCAM est alors calculé sur la période 2019-2020 à 2023-2024. ** Les projections des dépenses en éducation pour la Nouvelle-Écosse sont disponibles jusqu'en 2024-2025. Le TCAM est alors calculé sur la période 2019-2020 à 2024-2025. *** Ne comprend pas l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse.

Taux de croissance annuel moyen des dépenses de programmes, provinces canadiennes, 2019-2020 à 2025-2026, en pourcentage



De façon plus générale, la comparaison du TCAM des dépenses de programmes des provinces entre 2019-2020 et 2025-2026, permet de constater que l'Île-du-Prince-Édouard montre la croissance des dépenses la plus rapide (8,5 %) suivie de la Colombie-Britannique (8,1 %). Le Québec montre un TCAM des dépenses de programmes durant cette période de 6,4 %, près de la moyenne pondérée des provinces de 6,2 %. L'Alberta est la province qui connaît la plus faible croissance des dépenses de programme durant cette période avec 4,3 %.

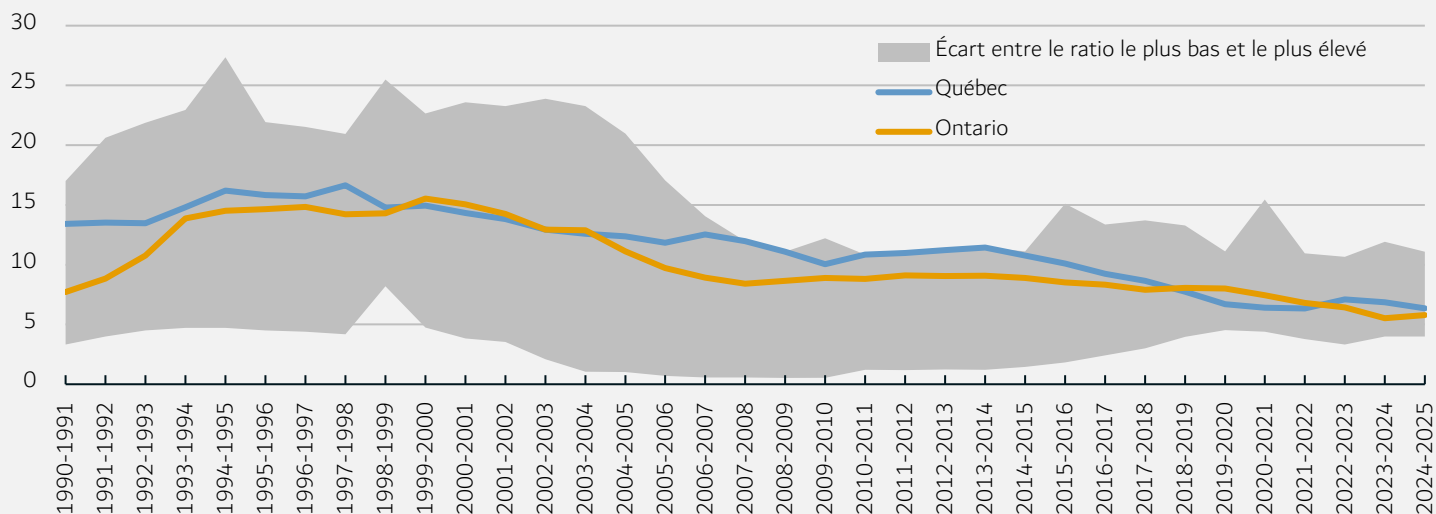
Sources : Comptes publics et Budgets des provinces.

Encadré 18 – Comparaison du service de la dette des provinces

Comme montré au chapitre précédent, après que le gouvernement fédéral ait enregistré un ratio des frais de la dette publique exprimés en proportion des revenus totaux de 5,9 % en 2021-2022, la récente remontée des taux d'intérêt a entraîné une hausse de ce ratio et il est estimé que celui-ci passe à 10,8 % en 2024-2025 (encadré 3). L'ampleur des hausses devrait toutefois être moins grande dans la majorité des provinces. En effet, bien qu'il soit prévu que le ratio des frais de la dette publique aux revenus totaux soit à la hausse pour 8 des 10 provinces entre 2021-2022 et 2024-2025, ces hausses sont de moins d'un point de pourcentage sauf au Manitoba (1 point) et en Colombie-Britannique (1,5 point).

En excluant Terre-Neuve-et-Labrador et le Manitoba qui présentent respectivement des ratios de 11,1 % et 10 %, il est anticipé que ce ratio se situe dans une fourchette de 1,5 point de pourcentage autour de 5,5 % pour les provinces en 2024-2025. Par ailleurs, de façon générale, en comparant le ratio des 10 provinces, l'écart entre le ratio le plus bas et le plus élevé révèle que ce ratio converge depuis 1990.

Coût du service de la dette en proportion des revenus totaux, provinces canadiennes, 1990-1991 à 2024-2025



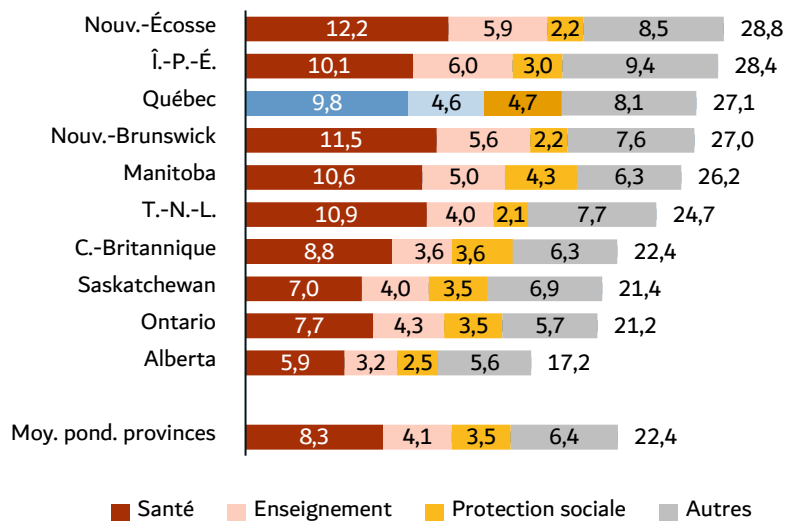
Note : Les normes comptables peuvent différer entre les provinces et celles-ci peuvent évoluer pour une province sur la période.

Sources : Canada (2024), *Tableaux de référence financiers (comptes publics)*, tableaux 18 à 27 et Budgets 2025-2026 des provinces.

Dans le cas particulier du Québec, le ratio des frais de la dette publique aux revenus, qui était de 6,3 % en 2021-2022 (son niveau plancher depuis 1990), atteint 6,4 % en 2024-2025 et devrait demeurer sous 7 % d'ici 2029-2030. L'utilisation de montants provenant du Fonds des générations en vue de procéder à des remboursements d'emprunts, qui s'élèvent respectivement à 4,4 G\$ en 2024-2025 et 2,5 G\$ en 2025-2026 contribue à alléger le service de dette⁴³. Il en va de même avec la croissance du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) où les revenus de placements commenceront à excéder les intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises à compter de 2026 contribuant également à diminuer le service de la dette.

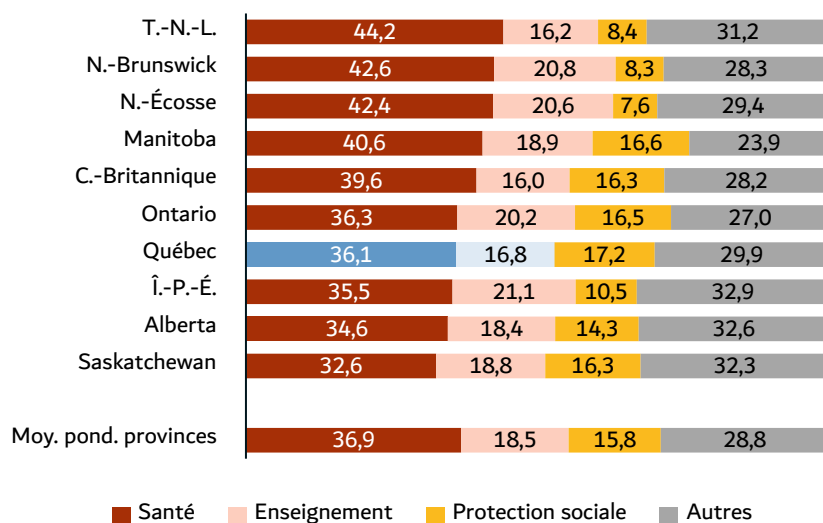
⁴³ Québec, (2025), Budget 2025-2026 – Plan budgétaire, p. G.19.

Graphique 19a. Composantes des dépenses des administrations publiques provinciales et locales consolidées, 2023, en pourcentage du PIB



Les données présentées aux graphiques 19a et 19b sont tirées des statistiques des finances publiques canadiennes. En 2023, sauf au Québec, les deux postes de dépenses les plus importants des administrations provinciales et locales canadiennes consolidées⁴⁴ en proportion du PIB étaient respectivement la santé et l'enseignement. Au Québec, les dépenses en matière de santé et d'enseignement en proportion du PIB excèdent celles de la moyenne des provinces canadiennes. La figure montre également que la composante protection sociale (constituée principalement des transferts sociaux aux individus, incluant l'aide publique à la garde d'enfants) y est plus élevée que dans les autres provinces.

Graphique 19b. Composantes des dépenses des administrations publiques provinciales et locales consolidées, 2023, en pourcentage du total



Les différentes catégories de dépenses, exprimées en pourcentage de l'ensemble des dépenses, procurent un portrait complémentaire. Ici, lorsque le taux d'une province apparaît plus élevé que celui d'une autre, ceci indique une prépondérance d'une catégorie de dépenses dans l'ensemble des dépenses. Sous cet angle, on constate qu'en 2023, les administrations publiques provinciales et locales de Terre-Neuve-et-Labrador sont celles consacrant la plus large proportion de leurs dépenses à la santé avec 44,2 %, et que la proportion de dépenses la plus importante visant l'enseignement est constatée à l'Île-du-Prince-Édouard (21,1 %). Le Québec, parce qu'il consacre une plus grande proportion de ses dépenses à la protection sociale, présente des proportions de dépenses consacrées à la santé et à l'enseignement se situant respectivement à 36,1 % et 16,8 %, des proportions des dépenses totales inférieures à celles de la moyenne pondérée des provinces, respectivement à 36,9 % et 18,5 %.

Note : Ces résultats portent sur l'année calendrier 2023, données provisoires.
Sources : Statistique Canada, tableaux 10-10-0005-01, 10-10-0147-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 9 avril 2025).

⁴⁴ Comprend les administrations publiques provinciales et territoriales, les établissements de santé et de services sociaux, les universités et collèges, les municipalités et autres administrations publiques locales et les conseils scolaires. Les charges d'intérêt ont été retranchées de ces dépenses. Les données excluent l'acquisition d'actifs non financiers et la consommation de capital fixe. Les « Autres dépenses » incluent les Services généraux des administrations publiques auquel ont été retirés intérêts et charges, Ordre et sécurité publique, Affaires économiques, Protection de l'environnement, Logements et équipements collectifs et Loisirs, culture et religion.

Encadré 19 – Volonté d'accroître le potentiel économique du Québec

L'objectif gouvernemental de combler l'écart de niveau de vie du Québec avec l'Ontario a été initialement formulé dans le Point sur la situation économique et financière de l'automne 2021⁴⁵. Cet objectif a notamment été réitéré dans le Plan stratégique 2023-2027 du ministère des Finances du Québec⁴⁶. Le Budget 2025-2026 procure une mise à jour de ce rattrapage⁴⁷.

Concrètement, on vise à combler complètement l'écart de PIB réel par habitant du Québec face à l'Ontario d'ici 2036. Un objectif intérimaire vise à ramener cet écart à moins de 10 % d'ici 2026. Outre le fait que le PIB par habitant demeure un indicateur imparfait du bien-être, il en constitue néanmoins un prédicteur relativement fiable⁴⁸. Conséquemment, accroître la richesse du Québec face à celle de l'Ontario demeure un objectif souhaitable.

En 2022 cet écart était de 12,4 %. Les informations contenues aux budgets 2025 du Québec et de l'Ontario permettent d'estimer que cet écart sera abaissé d'ici 2026 et que la cible de 10 % serait ainsi atteinte.

Écart de PIB réel (dollars enchaînés de 2017) par habitant, Ontario vs. Québec, en pourcentage 2022 à 2027

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ontario	60 557 \$	59 703 \$	58 716 \$	58 374 \$	58 6121 \$	59 640 \$
Québec	53 872 \$	53 148 \$	52 635 \$	52 975 \$	53 722 \$	54 565 \$
Écart	12,4 %	12,3 %	11,5 %	10,2 %	9,1 %	9,3 %

Sources : Gouvernement du Québec, ministère des Finances (2024), *Plan budgétaire – Budget 2025-2026*, p. E.14 et E.15., Gouvernement de l'Ontario, Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref <<https://budget.ontario.ca/fr/2024/fallstatement/brief.html#:~:text=Selon%20les%20pr%C3%A9visions%2C%20la%20croissance%20de%25%20en%202026%20et%202027>> et *Gouvernement de l'Ontario, Population projections – interim update, May 2025* <<https://data.ontario.ca/dataset/population-projections>>.

Ce rattrapage s'expliquerait, en partie du moins, par la croissance de la population qui est plus forte en Ontario qu'au Québec. Entre 2022 et 2027, il est prévu que la population de l'Ontario connaisse une croissance de 8,8 % alors que celle-ci serait de 4,9 % au Québec (scénario utilisé dans le cadre du Budget 2025).

Une chose est certaine : l'immigration et la capacité d'intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail constituent des éléments incontournables en vue d'accélérer l'évolution à la hausse du PIB réel par habitant du Québec. D'une part, la productivité, le taux d'emploi et le poids démographique de la population âgée de 15 à 64 ans sont des éléments déterminants de la croissance. Une bonification relative de ces indicateurs favorise un rattrapage face au niveau de vie de l'Ontario. D'autre part, la population (élément au dénominateur) est une variable clé et une forte croissance de celle-ci, sans hausse de PIB réel conséquente, affecte à la baisse cet indicateur du niveau de vie.

⁴⁵ Gouvernement du Québec, ministère des Finances (2021), *Le point sur la situation économique et financière du Québec*.

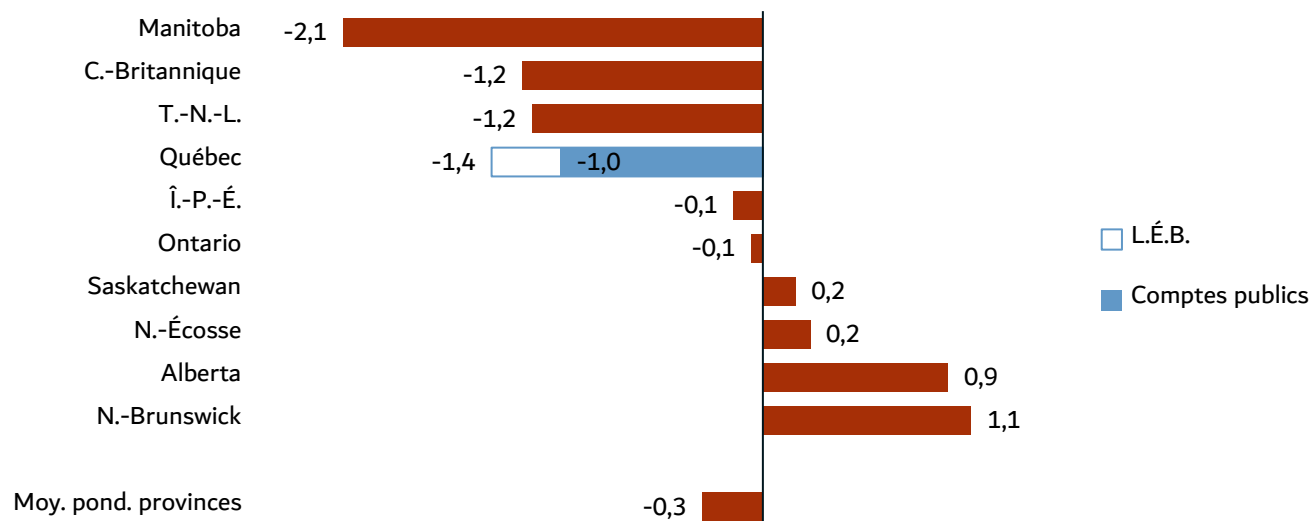
⁴⁶ Gouvernement du Québec, ministère des Finances (2023), *Plan stratégique 2023-2027 – ministère des Finances*.

⁴⁷ Gouvernement du Québec, ministère des Finances (2024), *Plan budgétaire – Budget 2025-2026*, p. E.14 et suiv.

⁴⁸ Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2023), *Incursion parmi les indicateurs de bien-être*, Regard CFFP R2023/08, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

2.3 Solde

Graphique 20. **Solde budgétaire aux comptes publics des gouvernements des provinces canadiennes, 2023-2024**, en pourcentage du PIB



Sources : Gouvernement du Canada (2024), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Gouvernement du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 30.

La Loi sur l'équilibre budgétaire du Québec fait en sorte qu'une définition différente du solde budgétaire y est utilisée par rapport aux autres provinces canadiennes. Cette dernière tient compte des versements au Fonds des générations. Ainsi, au sens de la Loi, le solde budgétaire du Québec pour 2023-2024 est de -1,4 % du PIB. En utilisant plutôt le solde au sens des comptes publics (qui exclue les versements au Fonds de générations) ce déficit représente plutôt 1 % du PIB.

À la fin de l'exercice financier 2023-2024, le solde budgétaire au sens des comptes publics des provinces en proportion du PIB variait d'un solde négatif de 2,1 % au Manitoba à un solde positif de 1,1 % en Alberta. Quatre provinces dégageaient un surplus et la moyenne pondérée des provinces se situait en territoire négatif à 0,3 %.

Encadré 20 – Comparaison de la situation budgétaire des provinces

Pour l'année 2025-2026, neuf provinces sur dix présentent un budget déficitaire, seule la Saskatchewan enregistre un surplus, celui-ci est toutefois relativement faible et n'est que de 12 millions.

Quant à la date du retour à l'équilibre budgétaire, quatre provinces ne prévoient aucune date ou ne l'indiquent pas (Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Colombie-Britannique). Parmi celles qui en fixent une, Terre-Neuve-et-Labrador vise 2026-2027; l'Ontario et le Manitoba, 2027-2028; l'Alberta, 2028-2029; et enfin le Québec, 2029-2030.

En ce qui concerne la croissance annuelle moyenne des dépenses totales de 2025-2026 à la fin du cadre financier, elle est de moins de 2 % dans quatre provinces : soit 0,5 % à Terre-Neuve-et-Labrador, 1,2 % en Ontario, 1,5 % en Alberta et 1,9 % au Québec. La croissance annuelle moyenne se situe à 2,5 % ou plus dans quatre provinces : soit 2,5 % en Nouvelle-Écosse, 3,0 % en Nouvelle-Écosse, 3,2 % au Manitoba et 4,8 % en Nouvelle-Écosse.

En plus d'avoir une croissance annuelle moyenne modérée des dépenses totales à 1,9 % jusqu'en 2029-2030, le Québec est la seule province à présenter un écart à résorber dans son cadre financier dont la provenance reste encore à identifier à la hauteur de 1 milliard de dollars pour 2027-2028 et de 2,5 milliards pour les deux dernières années (2028-2029 et 2029-2030). La résorption de cet écart par une réduction des dépenses ferait passer la croissance annuelle des dépenses totales à 1,6 % jusqu'en 2029-2030.

Comparaison de la situation budgétaire des provinces

	Solde prévu en 2025-2026	Année de retour à l'équilibre	Croissance annuelle moyenne des dépenses totales pour la durée du cadre financier	Présence d'un écart à résorber dans le cadre financier
Terre-Neuve-et-Labrador	Déficitaire	2026-2027	0,5 % jusqu'en 2029-2030	Non
Île-du-Prince-Édouard	Déficitaire	Non indiqué	4,8 % jusqu'en 2027-2028	Non
Nouvelle-Écosse	Déficitaire	Non indiqué	2,5 % jusqu'en 2028-2029	Non
Nouveau-Brunswick	Déficitaire	Non indiqué	3 % jusqu'en 2028-2029	Non
Québec	Déficitaire	2029-2030	1,9 % jusqu'en 2029-2030	Oui
Ontario	Déficitaire	2027-2028	1,2 % jusqu'en 2027-2028	Non
Manitoba	Déficitaire	2027-2028	3,2 % jusqu'en 2027-2028	Non
Saskatchewan	Surplus	s.o.	2,5 % jusqu'en 2028-2029	Non
Alberta	Déficitaire	2028-2029*	1,5 % jusqu'en 2027-2028	Non
Colombie-Britannique	Déficitaire	Non indiqué	2,1 % jusqu'en 2027-2028	Non

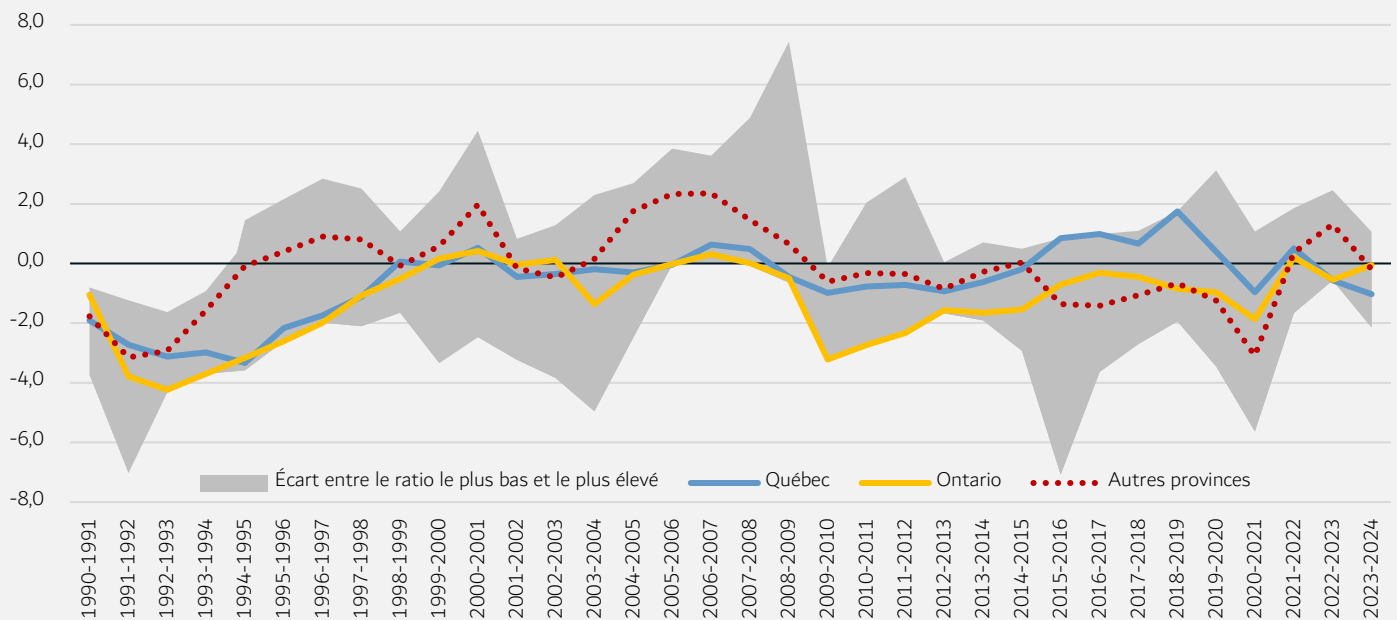
Sources : Budgets des provinces.

Note :* En vertu du *Sustainable Fiscal Planning and Reporting Act*, l'Alberta doit retrouver l'équilibre budgétaire 3 ans après avoir déclaré un déficit. Toutefois, l'horizon de prévision du budget 2025-2026 de l'Alberta se termine en 2027-2028.

Encadré 21 – Évolution des soldes aux comptes publics du Québec et de l'Ontario 1990-1991

L'Ontario présente un solde budgétaire légèrement négatif en 2023-2024. En rétrospective, l'Ontario n'a présenté qu'un seul solde budgétaire positif depuis la crise financière de 2008, soit en 2021-2022. En comparaison, le Québec, dont le solde budgétaire fut aussi négatif entre 2008-2009 et 2014-2015, a plutôt connu cinq années de soldes budgétaires positifs par la suite, interrompues en 2020-2021 par la crise sanitaire. Auparavant, les soldes de l'Ontario et du Québec ont évolué d'une façon relativement similaire sur la période 1994-1995 à 2008-2009. Comme dans le cas de l'Ontario et du Québec, la moyenne pondérée des soldes des autres provinces canadiennes est elle aussi en territoire positif en 2021-2022, une situation qui ne s'était pas produite depuis 2008-2009. Cependant, le solde des autres provinces est légèrement négatif pour 2023-2024 comme dans le cas de l'Ontario et du Québec.

Évolution du solde budgétaire aux comptes publics, Québec, Ontario et autres provinces canadiennes, 2007-2008 à 2023-2024, en proportion du PIB

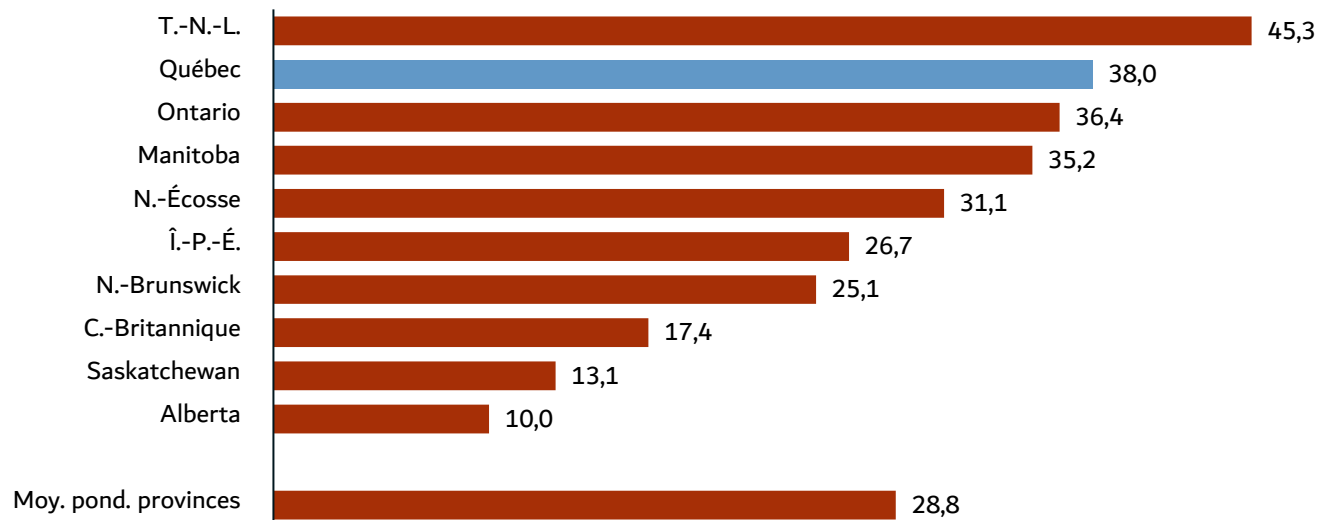


Note : Excédent ou déficit aux comptes publics. Les normes comptables peuvent différer entre les provinces et celles-ci peuvent évoluer pour une province sur la période.

Sources : Gouvernement du Canada (2024), Tableaux de référence financiers (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Gouvernement du Québec (2024), Statistiques budgétaires du Québec, tableau 30.

2.4 Dette nette

Graphique 21. **Dette nette des provinces canadiennes au 31 mars 2024**, en pourcentage du PIB



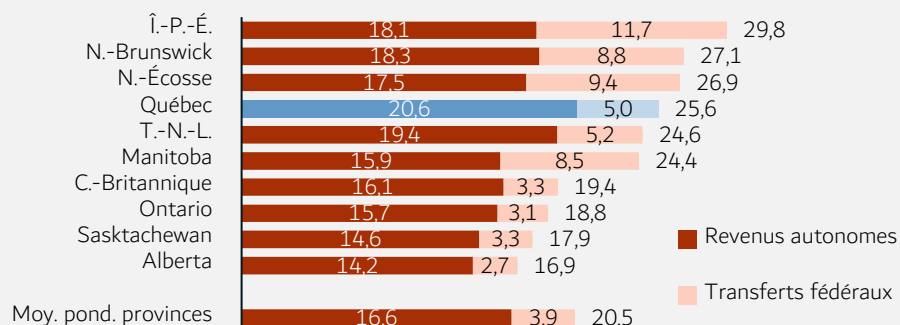
Sources : Gouvernement du Canada (2024), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Gouvernement du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec*, Tableau 24.

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador affiche au 31 mars 2024 la dette nette la plus élevée parmi les provinces canadiennes à 45,3 % du PIB. La dette nette du Québec (38 %) se situe au 2^e rang devant l'Ontario (36,4 %). En Alberta, le ratio dette nette/PIB se situe à 10 %, le plus faible parmi les provinces, celle-ci représente un poids presque trois fois moins grand que celui de la moyenne pondérée des dettes de toutes les provinces, qui est de 28,8 %⁴⁹.

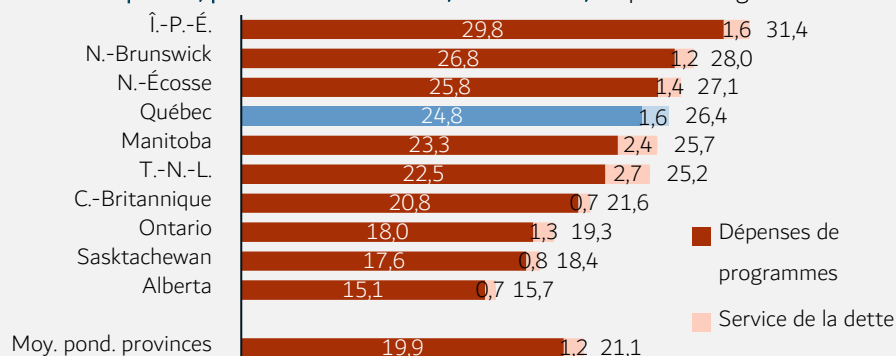
⁴⁹ La dette nette de l'Alberta prend en compte le poste comptable *Deferred capital contribution* permettant d'accroître la comparabilité de la dette nette de l'Alberta à celle du Québec. Cet élément s'élève à 3 964 M\$ en 2023-2024.

Encadré 22 – Prévisions 2024-2025 des provinces canadiennes

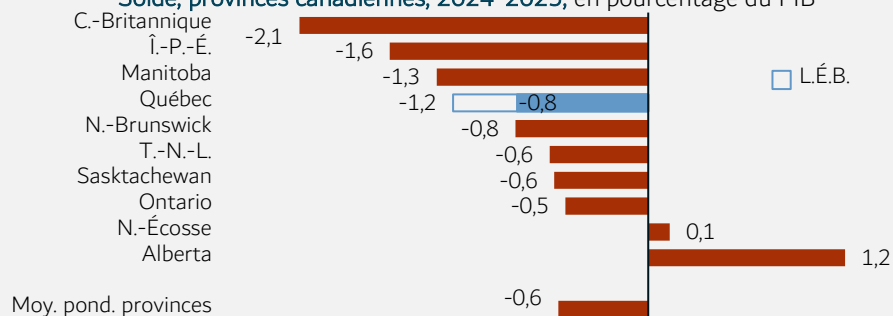
Revenus, provinces canadiennes, 2024-2025, en pourcentage du PIB



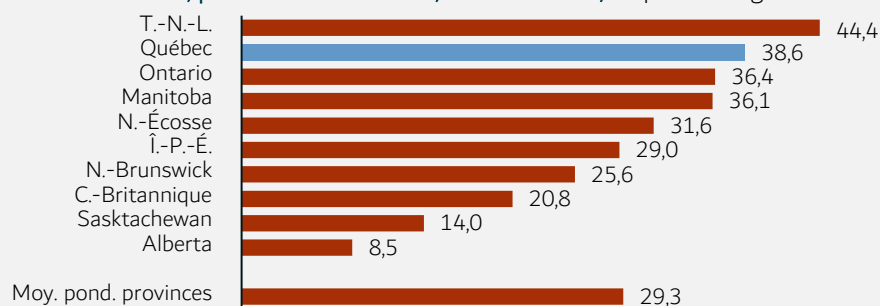
Dépenses, provinces canadiennes, 2024-2025, en pourcentage du PIB



Solde, provinces canadiennes, 2024-2025, en pourcentage du PIB



Dettes nettes, provinces canadiennes, 31 mars 2025, en pourcentage du PIB



Selon les données contenues aux documents budgétaires des provinces, les revenus prévus pour 2024-2025 varient de 29,8 % du PIB pour l'Île-du-Prince-Édouard à 16,9 % pour l'Alberta. Le Québec se situe au 4^e rang avec des revenus de 25,6 % du PIB, un ratio supérieur à celui de la moyenne pondérée des provinces de 20,5 %.

Du côté des dépenses prévues pour 2024-2025, celles-ci se situent entre 31,4 % du PIB pour l'Île-du-Prince-Édouard à 15,7 % pour l'Alberta. Le Québec se classe aussi au 4^e rang avec des dépenses prévues de 26,8 % du PIB, au-dessus de la moyenne pondérée des provinces de 21,1 %.

Le solde budgétaire prévisionnel du Québec au sens des comptes publics pour 2024-2025 est négatif (-0,8 %), il en va de même pour celui de la majorité des provinces. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde prévisionnel se situe à -1,2 % du PIB au Québec. La Colombie-Britannique est la province avec le solde budgétaire déficitaire le plus important (-2,1 %), tandis que l'Alberta prévoit un surplus de 1,2 %. La moyenne pondérée des provinces est de -0,6 %.

En regardant du côté des prévisions de dette nette au 31 mars 2025, on constate que Terre-Neuve-et-Labrador présenterait la dette nette la plus élevée (44,4 %) et le Québec (38,6 %) se situerait au second rang, devant l'Ontario (36,4 %). La moyenne pondérée des provinces se situe à 29,3 % et c'est l'Alberta qui présenterait la dette nette la plus faible à 8,5 %.

Sources : Budgets 2025 des provinces et pour le Québec : Ministère des Finances du Québec (2025), Rapport sur la situation financière du Québec – Résultats préliminaires de 2024-2025, 23 p.

Encadré 23 – Cotes de crédit des provinces canadiennes

Les cotes de crédit constituent un indicateur de la capacité de remboursement des emprunteurs. Une cote élevée indique que le risque associé à l'achat d'un titre est plus faible et commande une prime de risque moins importante, et donc un coût d'emprunt potentiellement plus faible pour une province.

À la suite du dépôt de leurs budgets 2025-2026, le Québec et la Colombie-Britannique ont toutes deux vu leurs cotes de crédit Standard & Poor's (S&P) abaissées de AA- à A+⁵⁰. Dans le cas du Québec cette décote peut être attribuée à la détérioration de sa performance budgétaire qui repose à la base sur deux ratios : le déficit (surplus) d'opération en proportion des revenus d'opération et le solde incluant la dépense en capital en proportion des revenus totaux.

S&P estime que le Plan de retour à l'équilibre budgétaire déposé dans le cadre du dernier budget du Québec aura un impact modeste au cours des deux prochaines années alors qu'il est appréhendé que les tarifs douaniers américains entraîneront un ralentissement économique et des dépenses gouvernementales supplémentaires. Conséquemment, les déficits récemment observés devraient persister, entraînant une hausse de l'endettement⁵¹.

À titre indicatif, S&P attribue aussi une cote de A+ à la Chine, à l'Islande, à Israël et au Japon en date du 30 avril 2025⁵². Sur la base de l'échelle de conversion des cotes de crédit qui a été développée par le bureau de la responsabilité financière de l'Ontario en vue d'établir un classement des provinces⁵³, les cotes de crédit offertes par Moody's, S&P et DBRS classent le Québec au 4^e rang parmi les provinces, à égalité avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse (voir la colonne « rang » du tableau ci-contre).

Ceci, bien que le Québec présente la seconde dette nette la plus élevée parmi les provinces (en proportion de son PIB). Ce classement illustre que d'autres facteurs, tel le contrôle exercé par une province sur son endettement contribue à expliquer la cote de crédit qui est accordée. Par ailleurs, S&P attribue déjà au Québec la notation la plus défavorable de son échelle en lien avec le poids de la dette et ce facteur à lui seul ne peut pas affecter davantage à la baisse la cote de crédit assignée.

Paramètres de détermination de la cote de crédit S&P et notation attribuée au Québec

Paramètres		16 avril 2025	25 juin 2024
Cadre institutionnel		2	
Autres facteurs	Économie	1	1
	Gestion financière	2	2
	Performance budgétaire	5	4
	Liquidités	1	1
	Poids de la dette	5	5
		2,8	2,6

Note : Le cadre institutionnel est évalué à l'aide d'une échelle de notation à 6 niveaux : 1 est le résultat le plus élevé et 6 est le plus faible. Les évaluations portant sur l'économie, la gestion financière, la performance budgétaire, les liquidités et le poids de la dette reposent sur une évaluation à 5 niveaux, 1 est le résultat le plus élevé et 5 est le plus faible. Voir : <https://disclosure.spglobal.com/ratings/es/regulatory/article/-/view/sourceld/10969943>.

Source : S&P (2025), *Province of Quebec Downgraded To 'A+' From 'AA-' On Persistent Operating Deficits*, <https://www.spglobal.com/ratings/en/regulatory/article/-/view/sourceld/13476295>.

Cotes de crédit des provinces canadiennes, Mars 2025*

Rang	Province	Moody's	S&P	DBRS
1	Saskatchewan	Aa1	AA	AA (low)
1	C.-Britannique	Aa1	A+ (nég)	AA (high)
2	Alberta	Aa2 (pos)	AA-	AA
3	Ontario	Aa3 (pos)	AA-	AA
4	N.-Brunswick	Aa1	A+	A(high)
4	N.-Écosse	Aa2	AA- (nég)	A(high)
4	Québec	Aa2	A+	AA (low)
5	Manitoba	Aa2	A+	A(high)
6	Î.-P.-E.	Aa2	A	A
7	T.-N.-L.	A1	A	A
	<i>Gouv. fédéral</i>	<i>Aaa</i>	<i>AAA</i>	<i>AAA</i>

Source : Québec, Budget 2025-2026 – Plan budgétaire, p. G36 et G. 37.

Note* : Les cotes de la Colombie-Britannique et du Québec ont été ajustées à la suite des mises à jour post-budgétaires. Voir : Gouvernement de la Colombie-Britannique, *Provincial credit ratings* <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/finances/debt/credit-ratings> et Gouvernement du Québec, ministère des Finances, *Cotes de crédit du Québec* https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/financement/cotes_credit_quebec.asp (18 juillet 2025).

⁵⁰ Dans le cas de la Colombie-Britannique, la cote de crédit Moody's a aussi été abaissée, passant de Aaa à Aa1. Voir : BNN Bloomberg, *Double blow as S&P and Moody's downgrade B.C.'s credit rating again, citing deficit* <https://www.bnnbloomberg.ca/tariffs/2025/04/02/sp-downgrades-bcs-credit-rating-again/>.

Comparaisons internationales

Dans cette dernière partie, les thèmes abordés précédemment sont revisités sous un angle territorial. Ici, le concept d'administration publique, comme utilisé par Statistique Canada, l'OCDE et le FMI, permet d'effectuer des comparaisons internationales. Sur le territoire du Québec, la notion d'administrations publiques correspond aux opérations du gouvernement fédéral, du gouvernement du Québec, des municipalités et du Régime des rentes du Québec (RRQ) avec les agents économiques résidant sur le territoire québécois.

Le Québec se voit comparé de manière individuelle à diverses juridictions, mais aussi à la moyenne des économies avancées membres de l'OCDE (voir encadré 24).

À nouveau cette année, l'analyse indique qu'en proportion du PIB, les revenus et les dépenses des administrations publiques au Québec sont supérieurs aux moyennes des économies avancées de l'OCDE en 2023. Ceci signifie que l'effort consacré à l'offre de services publics exprimé en proportion de la richesse nationale est relativement important au Québec, comme c'est aussi le cas pour plusieurs pays européens membres de l'OCDE. Le solde des administrations publiques au Québec est négatif et s'éloigne davantage de l'équilibre que le solde moyen des économies avancées de l'OCDE qui est tiré à la hausse par le solde positif de la Norvège. Quant à la dette nette des administrations publiques au Québec (qui prend en compte une part de la dette du gouvernement fédéral), celle-ci surpasse la moyenne non pondérée des pays membres de l'OCDE. À nouveau cependant celle-ci est plus enviable que celle de la majorité des pays du G7.

⁵¹ S&P Global, *Province of Quebec Downgraded To 'A+' From 'AA-' On Persistent Operating Deficits* <https://disclosure.spglobal.com/ratings/en/regulatory/article/-/view/type/HTML/id/3354131>.

⁵² S&P Global, *Ratings*, <https://disclosure.spglobal.com/sri/>.

⁵³ Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario, *La cote de crédit de l'Ontario : Mise à jour de 2024-2025* <https://fao.on.org/fr/rapport/credit-rating-fall-2024/>. Seulement 5 provinces reçoivent une cote de crédit de Fitch Ratings, ces cotes n'ont pas été prises en compte pour établir un classement des provinces.

Encadré 24 – Sélection de pays présentés dans le Panorama

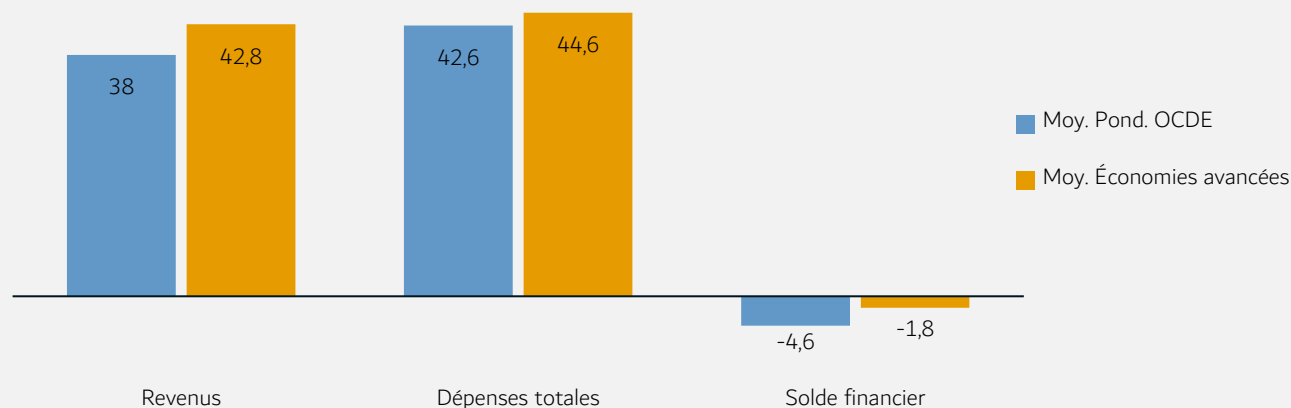
Le *Panorama* opte pour une comparaison avec les pays de l'OCDE qui sont qualifiés d'économies avancées par le Fonds monétaire international (FMI). Cette qualification n'est pas basée sur une définition stricte ; elle est évolutive et est effectuée sur la base de facteurs tels qu'un revenu par habitant élevé, des exportations de biens et services diversifiées et une plus grande intégration dans le système financier mondial⁵⁴.

Le nombre de pays de l'OCDE présentés dans le *Panorama* est de 31, par rapport aux 38 pays qui sont effectivement membres, et la moyenne est calculée à partir de cette sélection de 31 pays. Les pays de l'OCDE exclus sont le Chili, la Colombie, le Costa Rica, la Hongrie, le Mexique, la Pologne et la Türkiye. Cette façon de faire vise à effectuer des comparaisons entre pays davantage semblables entre eux, le Québec pouvant être assimilé à ce groupe de pays.

Lorsqu'une analyse fait appel à des données historiques, le *Panorama* maintient l'utilisation du groupe d'économies avancées de l'OCDE tel qu'il a été établi pour l'année 2025. Cette approche permet d'éviter les variations artificielles liées à un changement de composition du groupe de référence. Cependant, lorsque certaines données ne sont pas disponibles pour l'ensemble des pays de ce groupe, la moyenne est calculée uniquement à partir des économies avancées pour lesquelles l'information est accessible, sans prise en compte de l'année d'adhésion du pays à l'OCDE. Ainsi, les données des pays baltes de l'Union des républiques socialistes soviétiques et celles de certains pays formant la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie sont prises en compte en bloc à compter de 1995 alors que la Slovaquie (2000), l'Estonie et la Slovénie (2010), la Lettonie (2016) et la Lituanie (2018) n'ont adhéré à l'OCDE que par la suite.

Par ailleurs, lorsqu'une moyenne pondérée est utilisée par l'OCDE, celle-ci prend en compte les 38 pays membres et est influencée davantage par les économies dont le produit intérieur brut (PIB) est le plus élevé. Ceci peut accentuer le poids relatif de certaines juridictions dans les résultats. Comme le montre le graphique ci-dessus, la moyenne pondérée de l'OCDE des revenus en pourcentage du PIB se situe à 38 %, tandis que la moyenne non pondérée des économies avancées de l'OCDE est de 42,8 %. Une différence similaire se présente également pour les dépenses totales et le solde financier.

Revenus, dépenses totales et solde financier, moyenne OCDE et moyenne des économies avancées de l'OCDE, 2023, en pourcentage du PIB

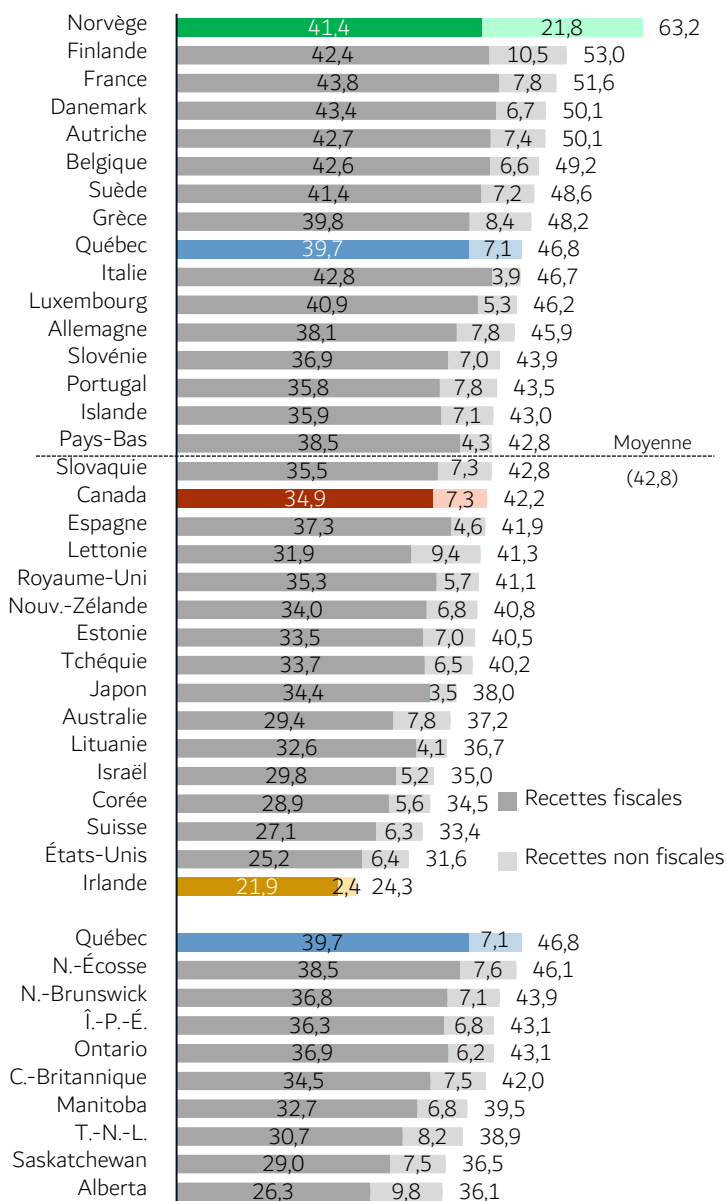


Source : OCDE (2025), *Perspectives économiques de l'OCDE* (en ligne : OCDE « stats.oecd.org », perspectives économiques n° 117)

⁵⁴ FMI (2023), *World Economic Outlook: Navigating Global Divergences*, p. 118.

3.1 Revenus

Graphique 22. **Revenus (fiscaux et non fiscaux) de l'ensemble des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et provinces canadiennes, 2023, en pourcentage du PIB**



Sources : OCDE (2025), *Perspectives économiques de l'OCDE* (en ligne : OCDE « stats.oecd.org », perspectives économiques n° 117); Pour le Canada et les provinces : Statistique Canada, Tableaux 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 24 juillet 2025).

Les principales sources de revenus des États sont les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et les cotisations aux régimes d'assurance sociale⁵⁵. À ces revenus fiscaux s'ajoutent notamment les ventes de biens et services, les revenus de placement (incluant les bénéfices remis des entreprises publiques) ainsi que les tarifs exigés des ménages et sociétés.

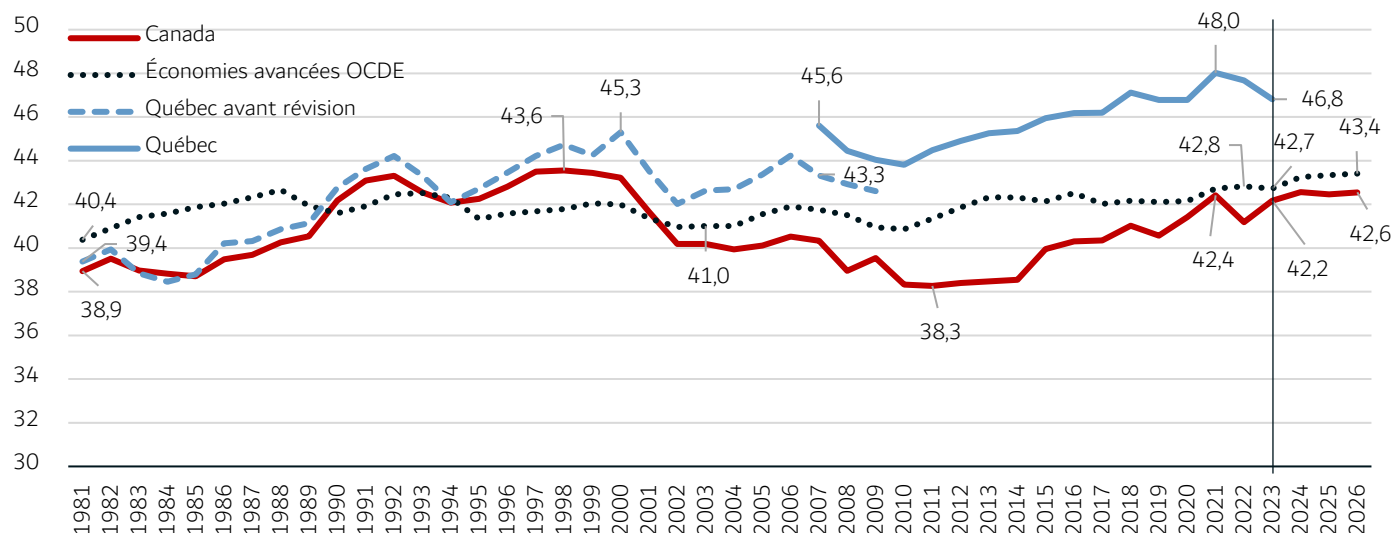
Les revenus fiscaux tirés par les administrations publiques au Québec s'élèvent à 39,7 % du PIB, tandis que 7,1 % proviennent de revenus non fiscaux pour un total de 46,8 % ; soit au 9^e rang en partant du ratio le plus élevé si l'on insère le Québec au sein des économies avancées de l'OCDE. De leur côté, les revenus fiscaux des administrations publiques canadiennes totalisaient 34,9 % du PIB contre 7,3 % pour les revenus non fiscaux.

Parmi les 31 économies avancées de l'OCDE, le Canada, avec un ratio de 42,2 %, figure au 15^e rang des pays avec les plus petits niveaux de revenus totaux en proportion du PIB en 2023. On dénote que l'Irlande, avec 24,3 %, constitue le pays avec la plus faible proportion de revenus, tandis que la Norvège affiche la plus haute proportion de revenus à 63,2 %. La moyenne non-pondérée des économies avancées de l'OCDE s'élevait à 42,8 %.

Le Québec présente le poids des revenus dans le PIB le plus élevé parmi les provinces canadiennes, tout juste au-dessus de celui de la Nouvelle-Écosse. L'Alberta ferme la marche.

⁵⁵ Les recettes fiscales font l'objet d'une revue détaillée présentée sur une base annuelle par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke : Collectif sous la direction de Tommy Gagné-Dubé (2025), *Bilan de la fiscalité au Québec Édition 2025*, Cahier de recherche 2025-01.

Graphique 23. **Évolution des revenus totaux des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE, Canada et Québec, 1981-2026, en pourcentage du PIB**



Sources : OCDE (2025), *Perspectives économiques de l'OCDE* (perspectives économiques n° 117) ; Pour le Canada et le Québec (données réelles) : Statistique Canada, Tableaux 36-10-0450-01, 36-10-0314-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 21 juillet 2024).

Malgré plusieurs fluctuations, la moyenne des revenus totaux en proportion du PIB des administrations publiques des économies avancées de l'OCDE a progressé sur la période. Celle-ci était de 40,4 % en 1981 (pourcentage le plus bas sur la période) pour atteindre 42,7 % en 2023 (non loin du sommet de 42,8 % en 2023). Ce taux devrait croître jusqu'en 2026, atteignant 43,4 %. Du côté des administrations publiques **canadiennes**, cette proportion a d'abord connu une hausse pour atteindre un sommet à 43,6 % en 1998, et ensuite diminuer, passant à 38,3 % en 2010 et 2011. Le taux est ensuite remonté et il atteint 42,2 % en 2023 et devrait se situer à 42,6 % en 2026.

Quant aux revenus en proportion du PIB, obtenus par les administrations publiques au **Québec**, ceux-ci ont une trajectoire semblable à ceux des administrations publiques canadiennes entre 1981 et 1999. Les revenus du **Québec** sont cependant été plus élevés par la suite. Ces revenus en 2000 étaient en hausse à 45,3 % tandis que ceux des administrations publiques du Canada montraient plutôt une légère baisse. L'écart ne s'est pas résorbé par la suite, le Québec n'ayant pas connu la baisse affichée par les administrations publiques au Canada⁵⁶. À compter de 2010 les revenus des administrations publiques au **Québec** ont suivi une tendance à la hausse, avec un sommet à 48 % en 2021. Le taux a connu un léger recul les deux années suivantes et se situe à 46,8 % en 2023.

⁵⁶ À la suite des travaux du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement, les états financiers du gouvernement du Québec ont subi des modifications pour l'exercice financier 2006-2007 afin d'assurer leur conformité aux principes comptables généralement reconnus applicables au secteur public. Cette réforme impliquait notamment l'inclusion dans le périmètre comptable du gouvernement des entités des réseaux de la santé et des services sociaux, la modification des conventions comptables relatives aux dépenses de transfert et la comptabilisation de certaines subventions aux universités et municipalités, et l'application de la comptabilité d'exercice à l'ensemble des recettes du gouvernement. Cette révision explique la double information fournie dans le cas des administrations publiques du Québec pour les graphiques 23, 25 et 29. Dans le cas des revenus totaux, cette révision a fait passer les revenus en proportion du PIB de 43,3 % à 45,6 % en 2007.

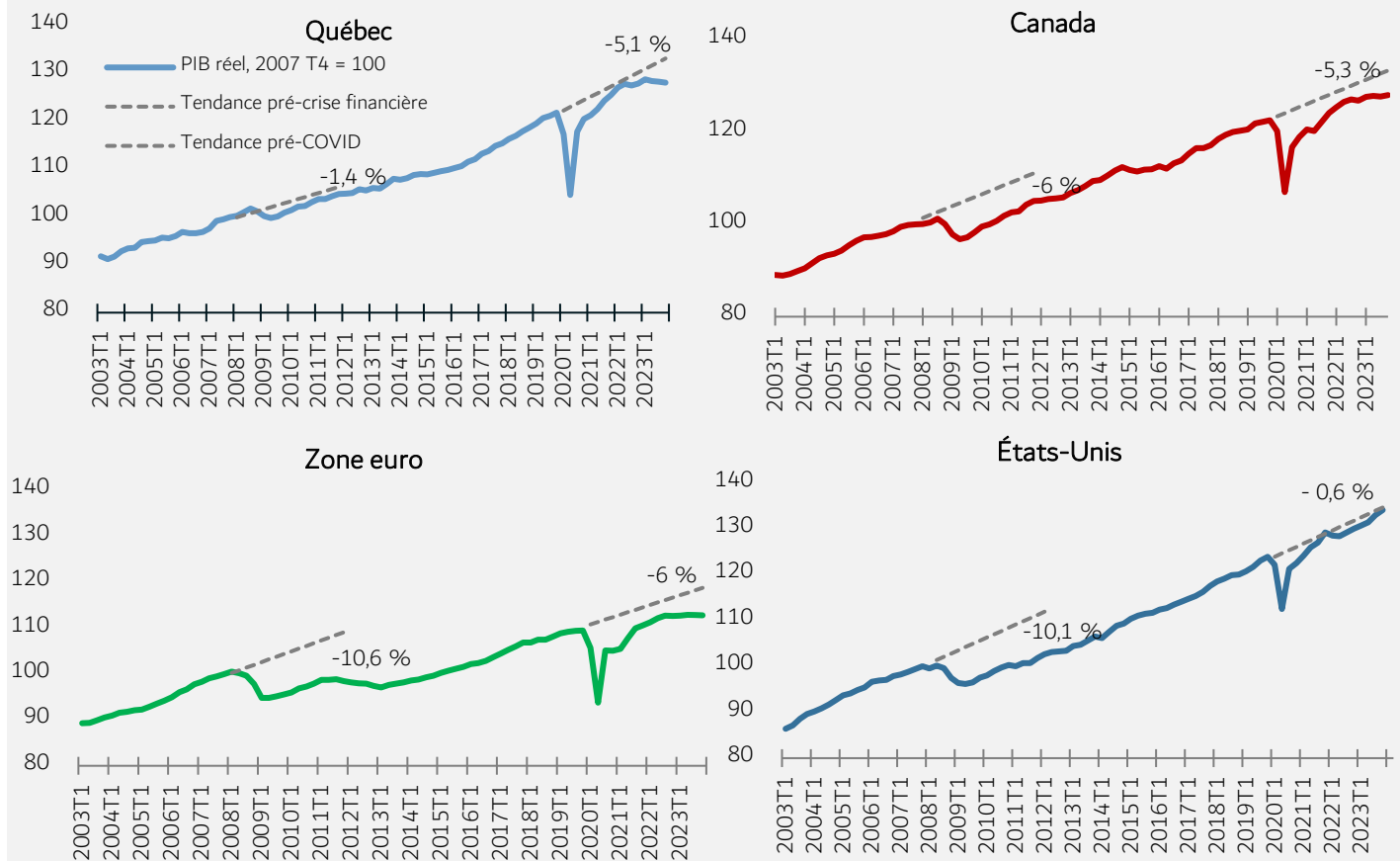
Encadré 25 – Évolution du PIB réel et tendances pré-crise

Même si les économies du Québec et du Canada ont connu un rebond suivant la crise de la COVID, un écart négatif demeure entre le PIB réel à la fin de 2023 par rapport à celui procuré par le report du rythme moyen de la croissance connu entre 2015 à 2019. Un tel écart est aussi constaté dans la zone euro. Cependant, aux États-Unis, cet écart était presque entièrement comblé à la fin de 2023, avec seulement 0,6 point de pourcentage de différence. Il est à noter que cet écart avait presque disparu au Québec au 3^e trimestre de 2021 (moins d'un point), mais s'est creusé depuis et atteignait 5,1 points au 4^e trimestre de 2023. Pour le Canada, cet écart est de 5,3 points de pourcentage⁵⁷.

Sans avoir calculé le PIB potentiel des diverses économies, les graphiques suggèrent que le Québec, le Canada et la zone euro évoluent possiblement sous leur potentiel à la fin de 2023. On peut alors penser que ces économies ne collectent pas autant de recettes fiscales que si elles retrouvaient la tendance pré-COVID.

En comparaison, la crise financière de 2008 avait eu un effet moins marqué sur le PIB au Québec. Après 3 ans un écart négatif de 1,4 point de pourcentage subsistait alors, cet écart étant plus important pour le Canada, la zone euro et les États-Unis.

Évolution du PIB réel et tendances pré-crise financière et pré-COVID 2003-2023, Québec, Canada, Zone euro et États-Unis, 4^e trimestre de 2007 =100

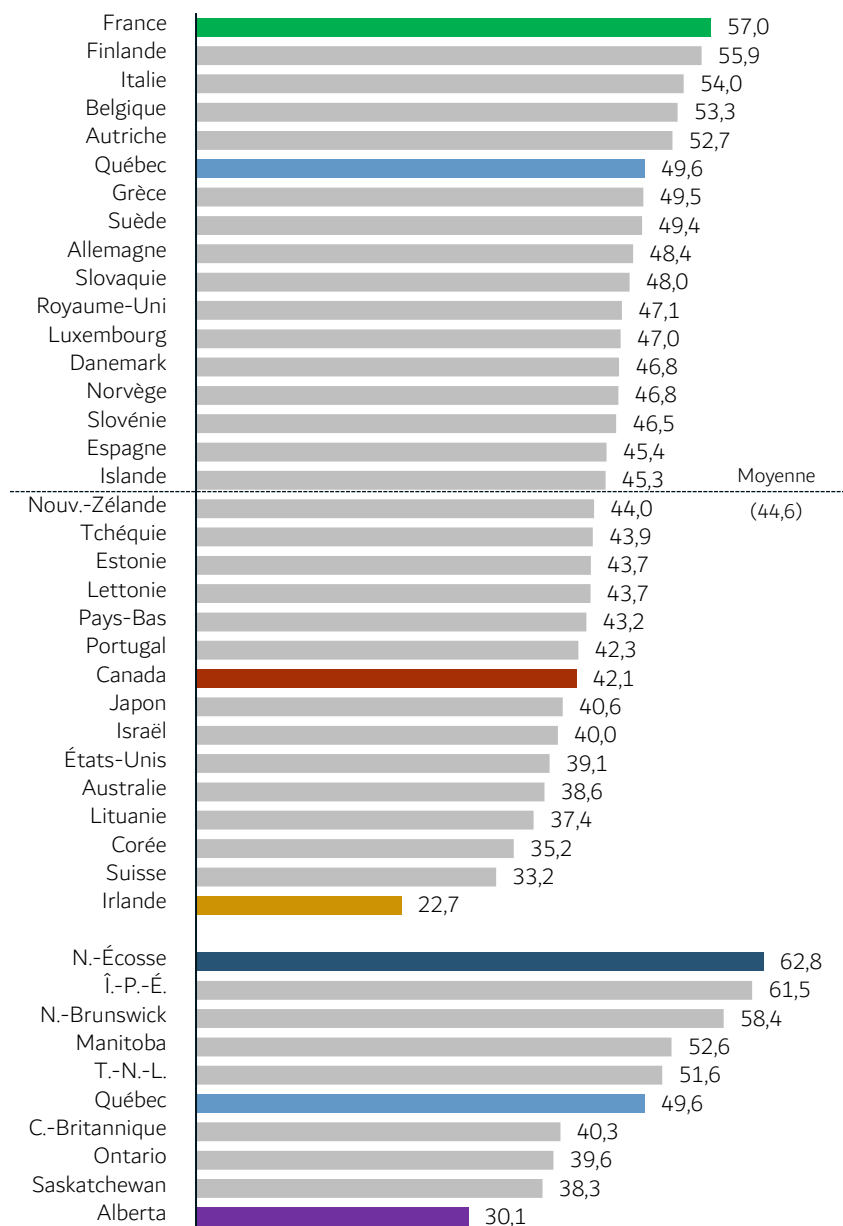


Source : Nos calculs, inspiré de : Board of Governors of the Federal Reserve System (2024), *Why is the U.S. GDP recovering faster than other advanced economies?* <https://www.federalreserve.gov/econres/notes/feds-notes/why-is-the-u-s-gdp-recovering-faster-than-other-advanced-economies-20240517.html>

⁵⁷ Pour davantage de détails consulter : Collectif sous la direction de Michaël Robert-Angers (2025), « Crise pandémique 5 ans après – Rétrospective fiscale et de finances publiques et un regard vers l'avant », Regard CFFP 2025-08, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 83 p.

3.2 Dépenses

Graphique 24. **Dépenses totales des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et provinces canadiennes, 2023**, en pourcentage du PIB



Sources : OCDE (2025), *Perspectives économiques de l'OCDE* (en ligne : OCDE « stats.oecd.org », perspectives économiques n° 117) ; Pour le Canada et les provinces : Statistique Canada, Tableaux 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 24 juillet 2025).

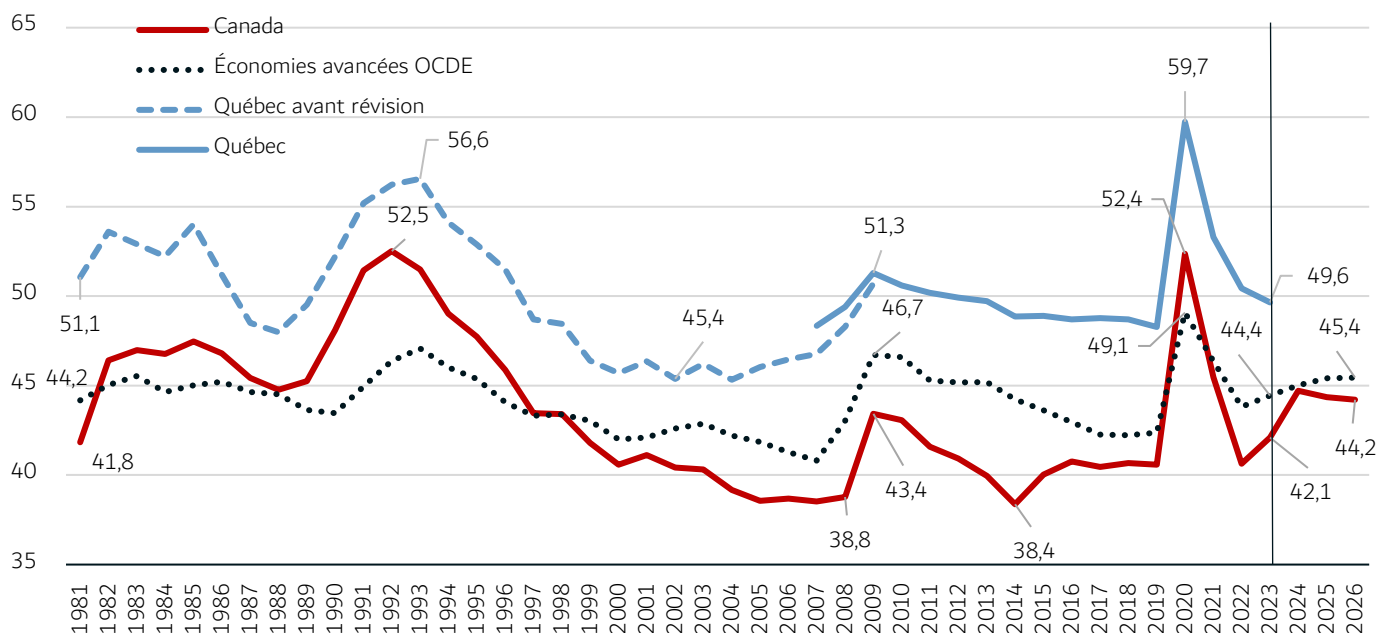
Les dépenses des États comprennent notamment la mise en œuvre des programmes sociaux, les subventions, les transferts aux individus ainsi que le service de la dette.

Les dépenses des administrations publiques au Québec s'élèvent à 49,6 % du PIB, ce qui le placerait au 6^e rang parmi les économies avancées de l'OCDE présentant les dépenses les plus élevées. Celles-ci demeurent encore plus élevées que leur niveau pré-pandémique de 2019 (48,3 % du PIB).

Pour les 31 économies avancées de l'OCDE, le taux de dépenses en proportion du PIB des administrations publiques s'étend de 22,7 % (Irlande) à 57 % (France) en 2023. Dans le cas du Canada, cette proportion s'établit à 42,1 %, ce qui le place au 9^e rang parmi les pays présentant les dépenses les plus faibles, tout juste sous la moyenne à 44,6 %.

Les administrations publiques des provinces canadiennes présentent de grands écarts de taux de dépenses en proportion du PIB. Tandis que le Québec se situe en milieu de peloton, ce taux est de 62,8 % en Nouvelle-Écosse et 61,5 % à l'Île-du-Prince-Édouard, des taux supérieurs à celui de la France, alors que l'Alberta présente un taux de 30,1 %, se situant entre le taux de l'Irlande et celui de la Suisse. La grande disparité des dépenses en proportion du PIB s'explique notamment par les écarts de PIB ainsi que par les programmes pancanadiens et mesures redistributives offerts par le gouvernement fédéral (voir encadré 1).

Graphique 25. **Évolution des dépenses totales des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE, Canada et Québec, 1981-2026, en pourcentage du PIB**



Sources : OCDE (2025), *Perspectives économiques de l'OCDE* (perspectives économiques n° 117) ; Pour le Canada et le Québec (données réelles) : Statistique Canada, Tableaux 36-10-0450-01, 36-10-0314-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 21 juillet 2025).

Les dépenses moyennes des administrations publiques en pourcentage du PIB des économies avancées de l'OCDE sont demeurées relativement stables sur la période étudiée, passant de 44,2 % en 1981 à 44,4% en 2023, avec deux soubresauts : celui lié aux interventions des gouvernements en réaction à la crise financière en 2008-2009 (ratio de 46,7 %), puis celui lié à la crise pandémique en 2020 (49,1 %).

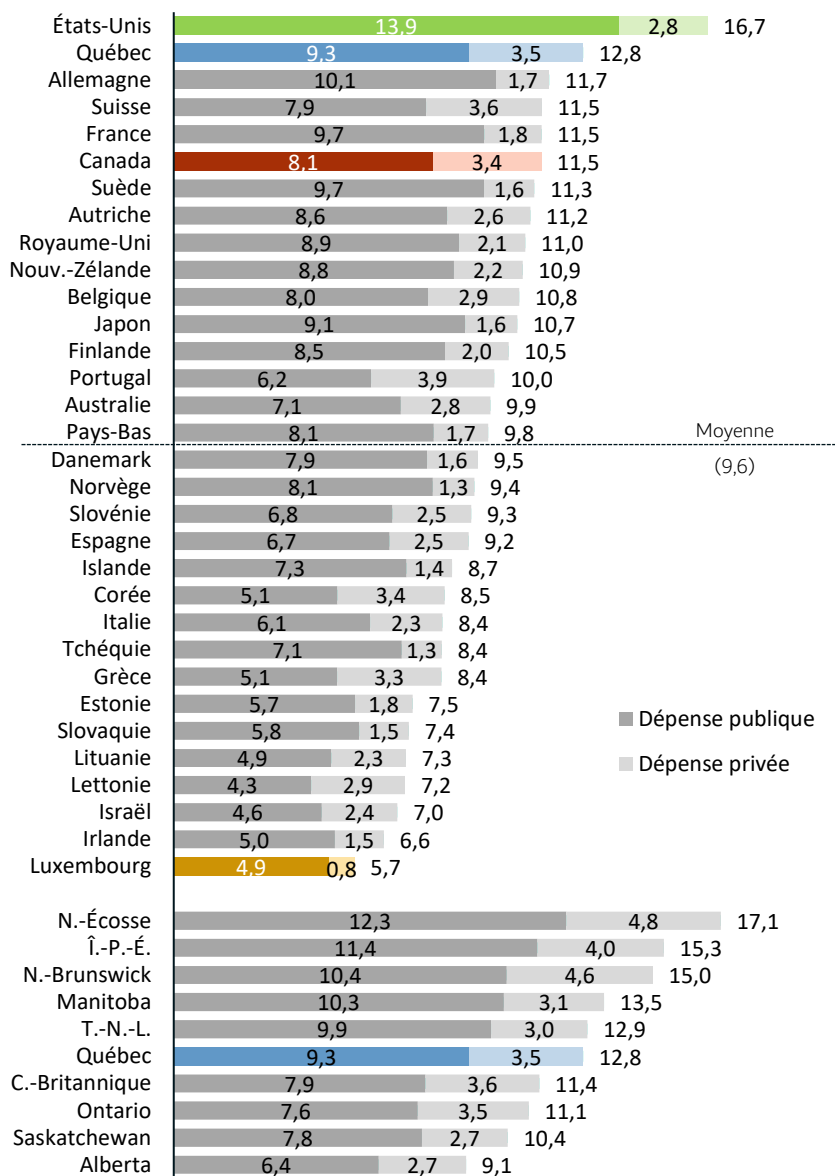
Au **Canada** et au **Québec**, après quelques inflexions puis une tendance à la hausse à la fin des années 1980 et au début des années 1990, les dépenses consolidées en proportion du PIB ont connu des baisses marquées par la suite, qui se sont poursuivies jusqu'au milieu des années 2000.

Au **Canada**, les dépenses en proportion du PIB sont passées de 52,5 % en 1992 à 38,8 % en 2007, une baisse de près de 14 points de pourcentage stoppée par la crise financière. Après être redescendu à un niveau plus faible qu'avant la crise en 2014 (38,4 %), le rapport des dépenses sur le PIB est remonté et a atteint 52,4 % en 2020. En 2023, le ratio se situe à 42,1 %.

Au **Québec**, ayant atteint un sommet de 56,6 % du PIB en 1993, pour ensuite redescendre à un peu moins de 46 % au début des années 2000, ces dépenses ont repris une hausse soutenue à compter de 2005 pour s'établir à 51,3 % (taux après révision) en 2009. Elles ont ensuite connu une baisse constante et légère, avant d'être haussées drastiquement en 2020 pour représenter près de 59,7 % du PIB. En 2023, ce ratio se situait à 49,6 %, encore supérieur à celui de 2019 (48,3 %).

Les prévisions de l'OCDE procurent un aperçu des dépenses des administrations publiques anticipées pour la période 2024-2026. Tandis qu'au **Canada** le poids des dépenses en 2026 surpassera celui de 2023, dans le cas des économies avancées de l'OCDE, il devrait augmenter plus légèrement. Ainsi, le ratio du **Canada** serait de 44,2 % en 2026, plus faible que celui de la moyenne des économies avancées de l'OCDE (45,4 %).

Graphique 26. **Dépenses de santé, par sources de financement, économies avancées membres de l'OCDE et provinces canadiennes, 2023**, en pourcentage du PIB



Notes : Les données présentées pour les provinces et le Canada proviennent de l'ICIS et excluent la dépense en immobilisation pour être comparables aux données OCDE. Il est à noter que les données pour les provinces tiennent compte de la part fédérale de la dépense en santé.

Sources : En ligne : OCDE, « <https://stats.oecd.org> » (*Santé/Dépenses de santé et financement*). Pour le Canada et les provinces : Institut canadien d'information sur la santé, *Tableaux de données sur les dépenses en santé*. Données récupérées le 25 juillet 2025.

La santé constitue le poste de dépenses publiques le plus important au Québec⁵⁸.

Comme dans le cas de plusieurs services publics, effectuer une comparaison internationale adéquate des dépenses en matière de santé est relativement complexe, les soins de santé offerts entre pays étant difficilement comparables, que ce soit en matière d'accès ou encore de qualité. Néanmoins, la dépense en santé (exprimée en pourcentage de la taille de l'économie) demeure une information pertinente.

Lorsqu'on combine la dépense publique, les dépenses obligatoires (régimes d'assurance obligatoire) et les dépenses privées, le poids des dépenses en santé au Québec (12,8 % du PIB) est significativement supérieur à celui de la moyenne des économies avancées de l'OCDE (9,6 %). Inséré parmi ces pays, le résultat du Québec n'est surpassé que par celui des États-Unis (16,7 %)⁵⁹. À l'autre bout du spectre des économies avancées de l'OCDE, on retrouve le Luxembourg où l'équivalent de 5,7 % du PIB est consacré aux dépenses de santé. Le Canada se situe au 6^e rang avec 11,5 %.

Parmi les pays du G7, seule l'Italie (8,4 %) consacre moins que 10 % de son PIB aux dépenses de santé.

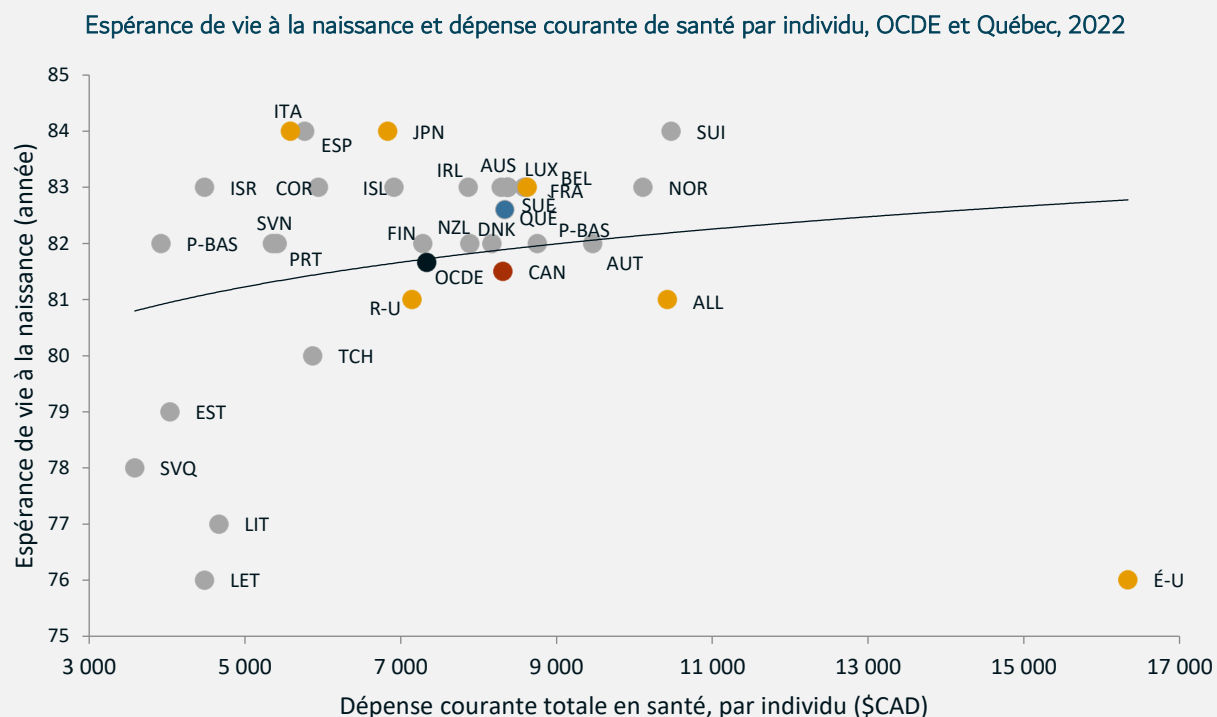
Cinq provinces consacrent une part de leur PIB plus importante que celle du Québec aux dépenses en santé. Avec 17,1 %, c'est en Nouvelle-Écosse que cette part est la plus grande alors que l'Alberta montre la proportion la plus faible (9,1 %).

⁵⁸ Selon la classification canadienne des fonctions des administrations publiques, qui ne consolide pas la dépense de l'administration publique générale pour les provinces. Voir : Statistique Canada, Tableau 10-10-0005-01.

⁵⁹ Les dépenses de santé du secteur public correspondent à la somme des dépenses des régimes gouvernementaux et des régimes d'assurances obligatoires. Si l'on exclut les régimes d'assurance privée obligatoires, la part totale des dépenses de santé du secteur public aux États-Unis est de 51,5 % de l'ensemble (8,6 % du PIB). OCDE, « <https://stats.oecd.org> » (*Santé/Dépenses de santé et financement*).

Encadré 26 – Indicateurs de résultats pour les dépenses de santé

Malgré les difficultés inhérentes à ce genre de comparaison, il demeure intéressant de tenter d'évaluer l'efficacité des dépenses réalisées en matière de santé dans une comparaison internationale. Parmi les indicateurs utilisés pour y arriver, les données permettant d'établir une relation entre les dépenses courantes de santé (excluant les coûts en capital) et l'espérance de vie à la naissance sont relativement faciles à obtenir.



Note : Taux de change moyen USD/CAD de 1,301 3 utilisé : Banque du Canada, *Taux de changes annuels*.

Source : OCDE, *Explorateur de données*, ICIS, *Tendances des dépenses nationales de santé* et Statistique Canada, *Tableau 13-10-0114-01*.

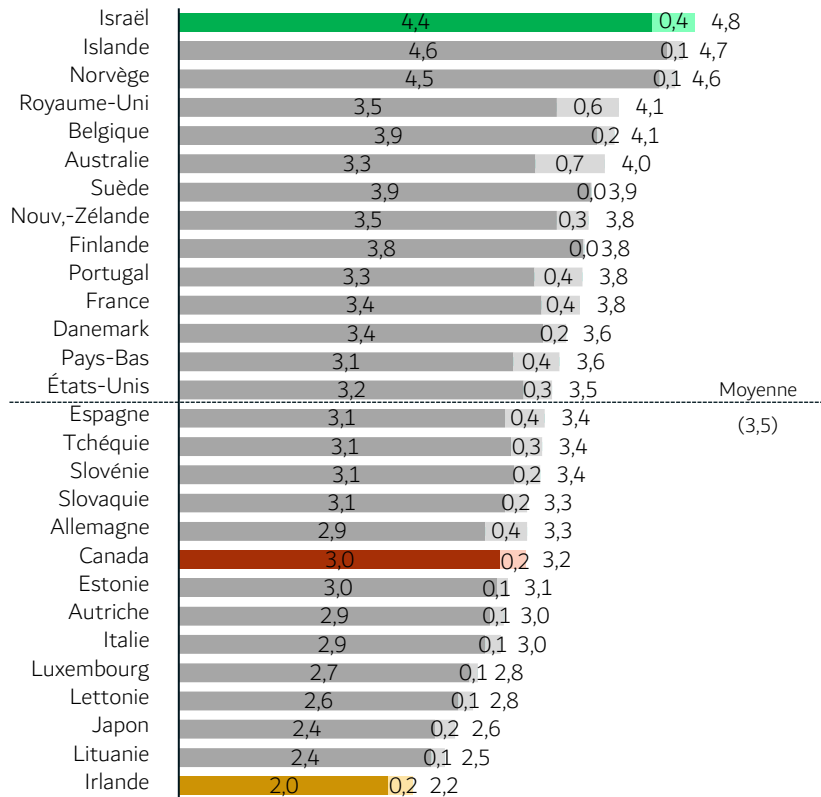
La figure montre un lien entre les dépenses en santé (publiques et privées) en dollars canadiens par individu et l'espérance de vie.

Toutefois, cette proportionnalité diminue lorsque le niveau de dépense augmente. Le Québec, avec une espérance de vie de 82,6 ans et une dépense par individu de 8 339 \$, présente un rapport similaire à celui de la majorité des membres du G7. On remarque toutefois que les États-Unis présentent une dépense de 16 338 \$, un peu moins du double de celle du Québec, pour une espérance inférieure de plus de 6 ans.

L'utilisation d'une mesure de dépense par individu, en complément à la dépense en proportion du PIB, confirme que la dépense québécoise en matière de soins de santé est supérieure à celle de la moyenne des pays avancés de l'OCDE (7 335 \$). Toutefois, la figure permet également de constater que celle-ci est inférieure à celle de la France (8 627 \$) et de l'Allemagne (10 425 \$) parmi les pays du G7 et que l'espérance de vie au Québec est supérieure à celle de la moyenne des pays avancés de l'OCDE (81,7 ans).

Il est à noter que la donnée d'espérance de vie à la naissance présentée pour les États-Unis est celle de l'année 2021 (la plus récente disponible) et chevauche la période de pandémie de COVID-19.

Graphique 27. **Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement primaires à post secondaires non tertiaires, économies avancées membres de l'OCDE, 2021**, en pourcentage du PIB



Source : OCDE, Explorateur de données - Répartition des dépenses gouvernementales, privées et internationales consacrées aux établissements d'enseignement.

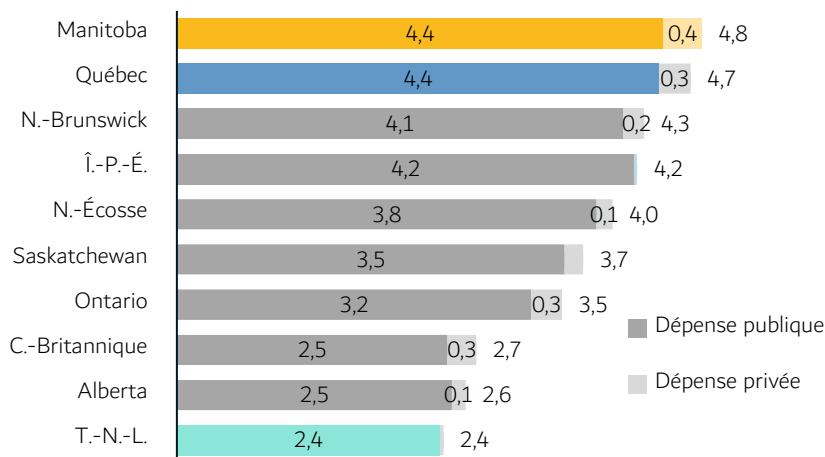
L'éducation constitue un autre poste de dépense important des administrations publiques.

La principale composante de cette dépense vise l'éducation primaire à post secondaire non tertiaire. Parmi les pays avancés de l'OCDE, cette dépense varie de 2,2 % du PIB en Irlande à 4,8 % en Israël et se situe en moyenne à 3,5 %. Insérée parmi les 30 pays avancés de l'OCDE pour lesquels l'information est disponible. Selon la donnée de l'OCDE, le Canada se situe à la 9^e place en débutant du ratio le plus faible avec une dépense totale de 3,2 % du PIB.

Le financement public domine l'éducation primaire et secondaire dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Pour 22 des pays présentés, celle-ci est égale ou supérieure à 90 % de la dépense totale. Dans le cas de la Suède et de la Finlande, le financement est entièrement public.

Les données diffusées par Statistique Canada pour 2021 prennent en compte des changements de pratiques comptables qui les rendent difficilement comparables aux données des pays avancés de l'OCDE.

Graphique 28. **Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement primaire et secondaire, provinces canadiennes, 2021**, en pourcentage du PIB



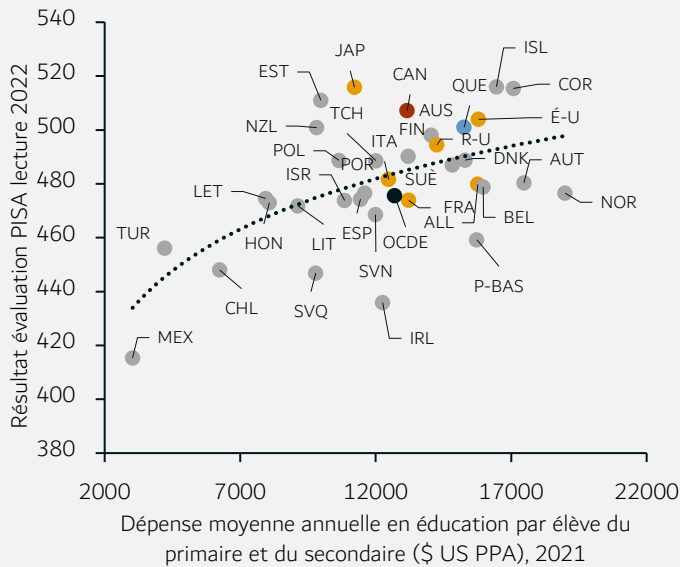
Source : Statistique Canada, tableau 37-10-0067-01 (consultés le 24 juillet 2025).

Ces données (graphique 28) permettent cependant de constater que les administrations publiques agissant au sein des différentes provinces canadiennes présentent elles aussi certaines différences dans leurs niveaux de dépenses d'enseignement en proportion du PIB. Ainsi, les dépenses les plus importantes sont effectuées au Manitoba (4,8 %), suivi par le Québec (4,7 %), qui présente aussi les dépenses publiques les plus élevées. Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard ne recourent pas au financement privé de façon significative. Terre-Neuve-et-Labrador est la province où la dépense totale en éducation est la plus faible en proportion du PIB (2,4 %).

Encadré 27 – Indicateurs de résultats pour les dépenses d'éducation primaire et secondaire

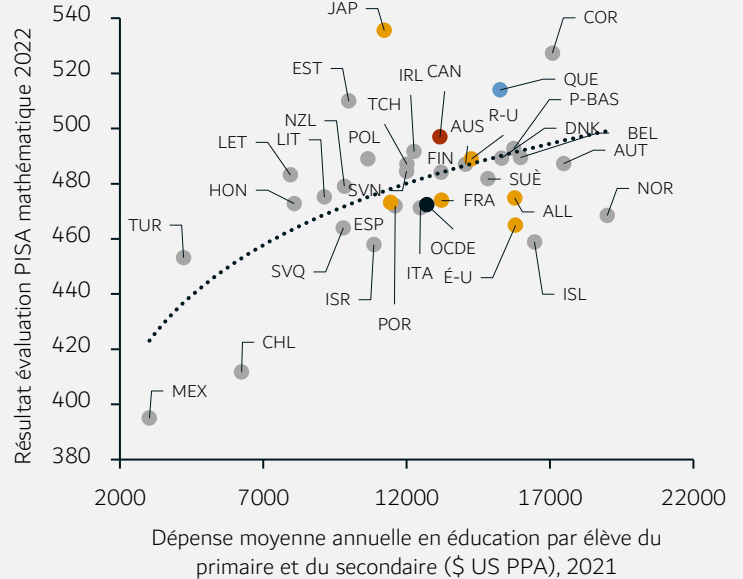
Il est également possible d'évaluer l'efficacité des dépenses réalisées en matière d'éducation primaire et secondaire par le moyen de comparaisons internationales d'indicateurs. Dans ce cas, les résultats des élèves au programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) qui évalue les connaissances et habiletés des élèves âgés de 15 ans peuvent être utilisés.

Résultats au test PISA en lecture et dépense moyenne annuelle par élève entre 6 et 15 ans en éducation⁶⁰, OCDE et Québec, 2022



Sources : OCDE (2024), Regards sur l'éducation 2024 et Québec : Statistique Canada tableau 37-10-0270-01

Résultats au test PISA en mathématique et dépense annuelle moyenne par élève entre 6 et 15 ans en éducation, OCDE et Québec, 2022



Sources : OCDE (2024), Regards sur l'éducation 2024 et Québec : Statistique Canada tableau 37-10-0270-01

Cette évaluation met l'accent sur l'utilisation des connaissances et habiletés afin de relever les défis du monde réel. Une évaluation du PISA a été menée auprès des élèves du Québec et des pays de l'OCDE en 2022. Comme dans le cas des dépenses en santé, les figures montrent que les dépenses en éducation (publiques et privées) semblent être corrélées aux résultats au PISA, tant en lecture qu'en mathématique. Toutefois, ici également, on dénote qu'au-delà d'un certain seuil, la performance des étudiants dépend moins du niveau de dépense. Les figures indiquent que le coût moyen annuel des études entre 6 et 15 ans au Québec est estimé à 15 283 \$ US, au-dessus de la moyenne pondérée de l'OCDE de 12 703 \$ US, mais est inférieur à celui des États-Unis où il atteint 15 798 \$ US. Insérés parmi les résultats des élèves des pays de l'OCDE, les résultats au test PISA de lecture (501) et de mathématique (514) des élèves québécois classent ceux-ci en tête de peloton.

Même si cet indicateur ne renseigne pas sur d'autres défis du système d'éducation québécois, tel le décrochage scolaire, il n'en demeure pas moins que pour les deux composantes du PISA analysées, la comparaison des résultats du Québec à l'international montre un rendement supérieur à la tendance des pays de l'OCDE par rapport au niveau de dépense.

⁶⁰ Dans le cas du Québec le coût des études assumé par les établissements d'enseignement a été estimé à l'aide du rapport entre la dépense moyenne annuelle du pré-primaire, primaire et premier et deuxième cycles du secondaire (exprimée en équivalent USD converti sur la base de la parité du pouvoir d'achat), du Canada au Québec.

Encadré 28 – Évolution des dépenses sociales depuis 1990

L'OCDE recense les dépenses sociales de ses membres (prestations en espèces ou de services) qui portent notamment sur les dépenses en santé, la protection de la vieillesse, l'aide aux familles, les prestations de chômage, l'aide aux survivants, l'aide aux personnes souffrant d'incapacité, l'aide à l'intégration au marché du travail et les prestations pour se loger. Ayant déjà traité les dépenses en santé (graphique 26), elles sont exclues dans la dépense sociale dans le présent encadré. Or, depuis le début des années 1990, ces dépenses connaissent une trajectoire différente au Canada que celle des moyennes des pays de l'OCDE et du G7⁶¹.

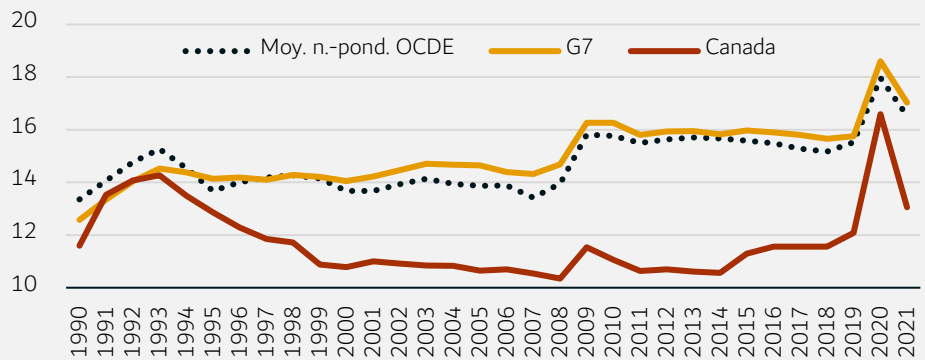
D'abord, en proportion du PIB, ces dépenses sont demeurées entre 10 % et 12 % du PIB entre 1997 et 2018 au Canada, après avoir été équivalentes à celles de la moyenne des pays du G7 et de l'OCDE au début des années 1990 et atteint 14,3 % en 1993. Déjà en hausse depuis 2014, la proportion des dépenses sociales excluant la santé a atteint 16,6 % en 2020 avec la crise pandémique. Pour 2021, la dernière année disponible, ces dépenses se situent à 13,1 %.

Par ailleurs, le taux de ces dépenses a connu une hausse entre 1990 et 2019 dans les pays du G7 et surpasse 15 % du PIB depuis 2009. La moyenne des pays avancés de l'OCDE a aussi oscillé autour de 14 % jusqu'en 2008, mais surpasse 15 % du PIB depuis 2009. Dans les deux cas, la crise pandémique a fait bondir ce taux à plus de 18 % en 2020.

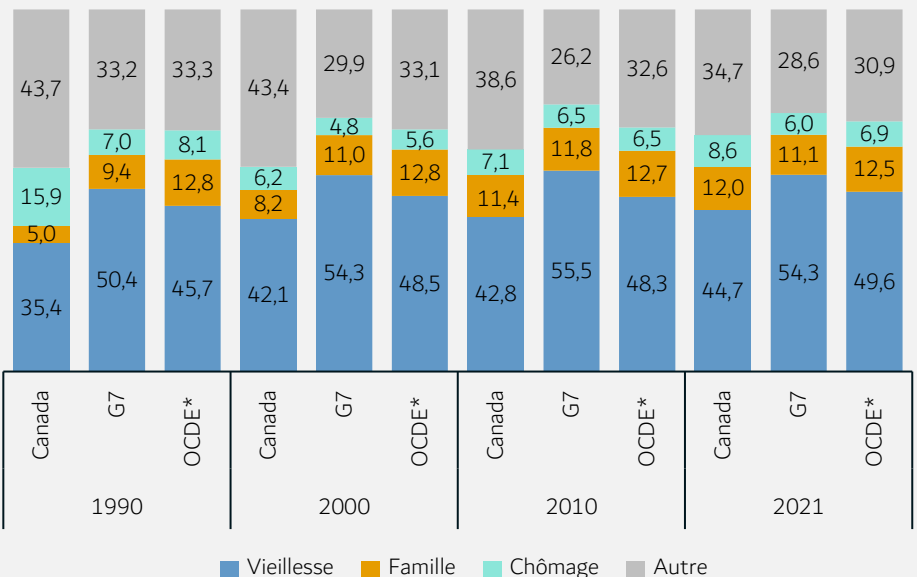
L'évolution des catégories de dépenses sociales en proportion de l'ensemble depuis 1990 présente certaines similitudes au Canada et parmi les pays de l'OCDE et du G7. Ainsi, bien que les dépenses de soutien aux aînés en 2021 (pensions de vieillesse et aide à domicile) demeurent inférieures au Canada (44,7 %) aux niveaux moyens observés parmi les économies avancées de l'OCDE (49,6 %) et du G7 (54,3 %), cette dépense a connu une tendance à la hausse dans tous les cas depuis 1990.

On décèle toutefois des différences notables : d'une part, la dépense canadienne associée aux prestations de chômage est passée de 15,9 % à 8,6 % de l'ensemble entre 1990 et 2021 et, d'autre part, les dépenses de soutien aux familles sont passées de 5 % à 12 % de l'ensemble. En comparaison, la part de ces deux dépenses dans les dépenses sociales totales est demeurée relativement stable en moyenne au sein des pays de l'OCDE et du G7 au cours de la même période.

Dépenses sociales excluant la dépense en matière de santé, ensemble des administrations publiques, Canada, G7 et économies avancées de l'OCDE 1990-2021,
en pourcentage du PIB



Dépenses sociales excluant la dépense en matière de santé, ensemble des administrations publiques, Canada, G7 et économies avancées de l'OCDE, 1990, 2000, 2010 et 2021, en proportion de l'ensemble de la dépense sociale



Note * : Il s'agit d'une moyenne non-pondérée des économies avancées de l'OCDE.

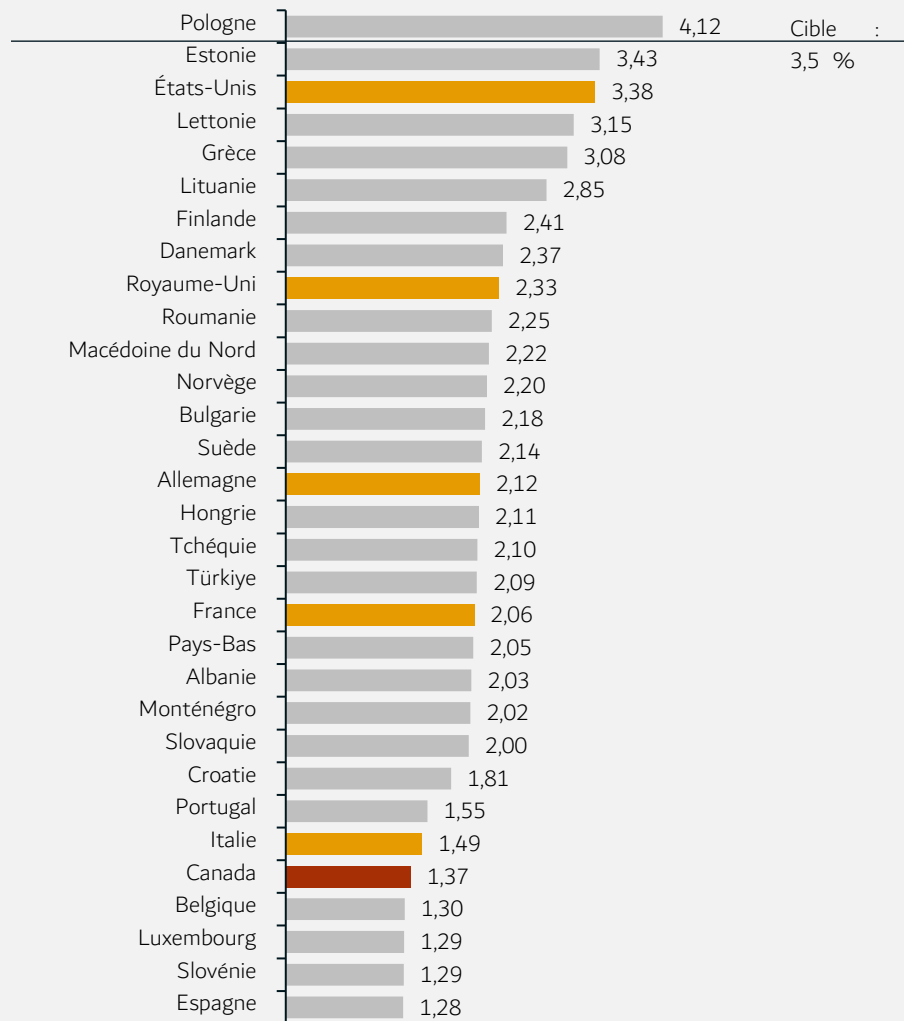
Source : OCDE, La base de données des dépenses sociales de l'OCDE (SOCX), < [Agrégats de dépenses sociales](#) >

⁶¹ L'année 2021 est la dernière pour laquelle des données sont diffusées pour la majorité des juridictions.

Encadré 29 – Dépenses militaires des administrations publiques

Les gouvernements membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), dont fait partie le **Canada**, se sont engagés à consacrer 3,5 % de leur PIB au titre des dépenses militaires, ainsi qu'à investir 1,5 % de leur PIB en dépenses connexes, incluant la protection de leurs infrastructures critiques⁶². Au Canada la dépense militaire relève du gouvernement fédéral. Par communiqué, le premier ministre du Canada a annoncé des investissements de plus de 9 G\$ en 2025-2026 permettant au Canada d'atteindre 2 % de dépenses militaires⁶³. Selon la définition de l'OTAN (sur laquelle est basée la cible de 3,5 %), qui inclut notamment la dépense en matière de recherche et développement pour l'équipement militaire, ainsi que les prestations de retraite versées aux vétérans, la dépense canadienne est estimée à 1,37 % du PIB en 2024. Sur la base de ces données, seule la Pologne rencontre la nouvelle cible de 3,5 % en 2024. Parmi les 6 pays du **G7** membres de l'OTAN (le Japon n'est pas membre), les États-Unis présentent une dépense de 3,38 % qui s'approche du ratio de 3,5 % tandis que le Canada présente le ratio de dépenses militaires le plus faible.

Dépenses en matière de Défense dans les pays membres de l'OTAN, 2024, en proportion du PIB (définition de l'OTAN)



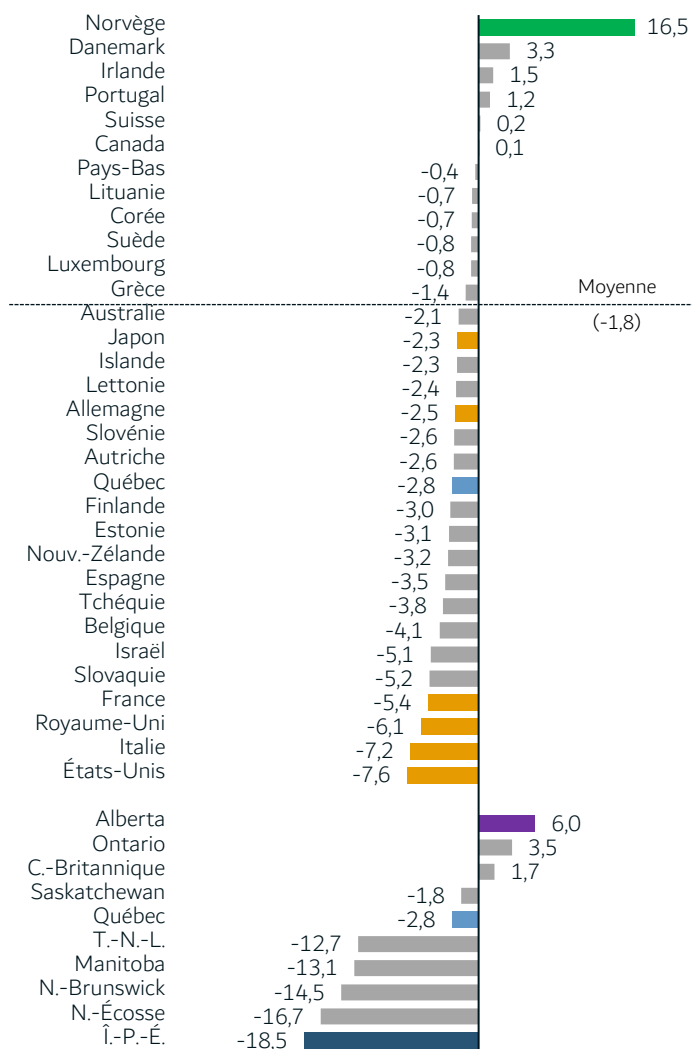
Note : La donnée pour l'Islande ne figure pas dans les données publiées par l'OTAN.

Source : OTAN (2024), Les dépenses des pays de l'OTAN (2014-2024)

<https://www.nato.int/cps/en/natohq/news_226465.htm?selectedLocale=fr>.

3.3 Solde

Graphique 29. **Solde financier des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et provinces canadiennes, 2023**, en pourcentage du PIB



Sources: OCDE (2025), *Perspectives économiques de l'OCDE* (en ligne : OCDE « stats.oecd.org », perspectives économiques n° 117); Pour le Canada, le Canada sans le Québec et le Québec : Statistique Canada, tableaux 36 10 0450 01 et 36 10 0221 01 (consultés le 24 juillet 2025).

Le solde financier correspond aux revenus fiscaux et non fiscaux des administrations publiques, diminués de leurs dépenses totales. L'utilisation de cette méthodologie permet d'effectuer des comparaisons adéquates des soldes entre juridictions. En effet, dépendamment du niveau d'autonomie pour lever des recettes et des responsabilités qui incombent aux États fédérés au sein d'un pays, tenir seulement compte des finances publiques de l'État central s'avérerait incomplet.

Quoique le résultat financier présenté ici ne soit que le cumul des positions déficitaires et de surplus de l'ensemble des administrations publiques sur le territoire du Québec, celles-ci relevant de gouvernements distincts, cette évaluation n'en demeure pas moins d'intérêt. Le solde consolidé permet notamment d'évaluer le niveau d'adéquation entre les revenus prélevés sur un territoire et le coût des biens et services publics qui y sont offerts⁶⁴. Sur le territoire du Québec, le déficit budgétaire des administrations publiques représente 2,8 % du PIB, tandis que la moyenne des économies avancées de l'OCDE est déficitaire à 4,6 %, tiré à la baisse par 4 pays du G7 (États-Unis, Italie, Royaume-Uni et France).

Six économies avancées de l'OCDE présentent des soldes positifs en 2023. En proportion du PIB, les soldes varient de 16,5 % pour la Norvège à -7,6 % pour les États-Unis. Dans leur ensemble, les administrations publiques du Canada affichent, quant à elles, un solde légèrement positif qui s'établit à 0,1 %.

Malgré le déficit fédéral, le cumul du solde financier des administrations publiques au Canada montre un équilibre auquel contribuent les cotisations au Régime de pension du Canada et au régime de rentes du Québec.

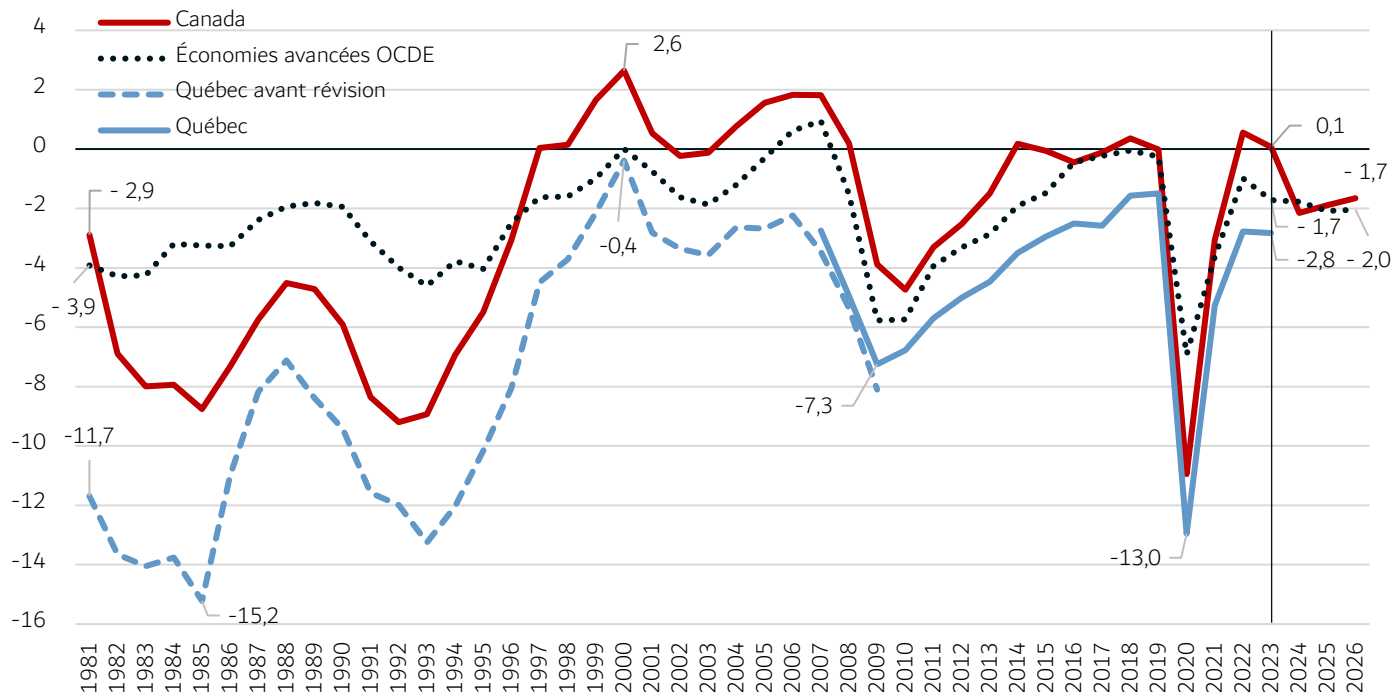
À l'échelle canadienne, le solde des administrations publiques au Québec est le 5^e, l'Alberta étant classée première (6 %).

⁶² OTAN (2025), Déclaration du sommet de La Haye <https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_236705.htm?selectedLocale=fr>.

⁶³ Premier ministre du Canada (2025), *Le nouveau gouvernement du Canada réinvestit pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes*, <<https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2025/06/09/nouveau-gouvernement-du-canada-reinvestit-rebatir-et-rearmer-les>>.

⁶⁴ Statistique Canada décrit le solde de gestion des administrations publiques comme étant le solde net des opérations sur actifs financiers et passifs (besoin de financement des administrations publiques). Comme précisé précédemment, l'excédent (ou le déficit) des administrations publiques est ajusté pour prendre en compte les besoins financiers liés à l'acquisition de capital non financier, tandis que l'on compense la consommation de capital fixe.

Graphique 30. **Évolution du solde des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE, Canada et Québec, 1981-2026**, en pourcentage du PIB



Sources : OCDE (2025), *Perspectives économiques de l'OCDE* (perspectives économiques n° 117) ; Pour le Canada et le Québec (données réelles) : Statistique Canada, tableaux 36-10-0450-01, 36-10-0314-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 21 juillet 2025).

Le solde budgétaire de la moyenne des pays avancés de l'OCDE en proportion du PIB est déficitaire sur l'ensemble de la période 1981-2023, à l'exception de trois années. Le solde a été en équilibre en 2000 puis il a été positif en 2006 (0,6 %) et 2007 (0,9 %).

L'évolution du solde budgétaire des administrations publiques sur la période 1981-2023 montre que les administrations publiques du **Canada** ont connu des périodes de soldes positifs entre 1997 et 2001, et entre 2004 et 2008, soit jusqu'à la crise financière. Le solde budgétaire a été de nouveau à l'équilibre en 2014 (0,2 %), en 2018 (0,4 %), en 2019 (0 %) ainsi qu'en 2022 (0,1 %) et 2023 (0,1 %).

Les administrations publiques au **Québec**, après avoir connu le solde négatif le plus important de la période étudiée en 1985 (-15,2 % du PIB), sont presque arrivées à l'équilibre en 2000 (-0,4 %). Par la suite, le solde a connu une relative stabilité jusqu'en 2009. Le solde des administrations publiques du Québec a plongé à -13 % en 2020 et se situe à -2,8 % en 2023.

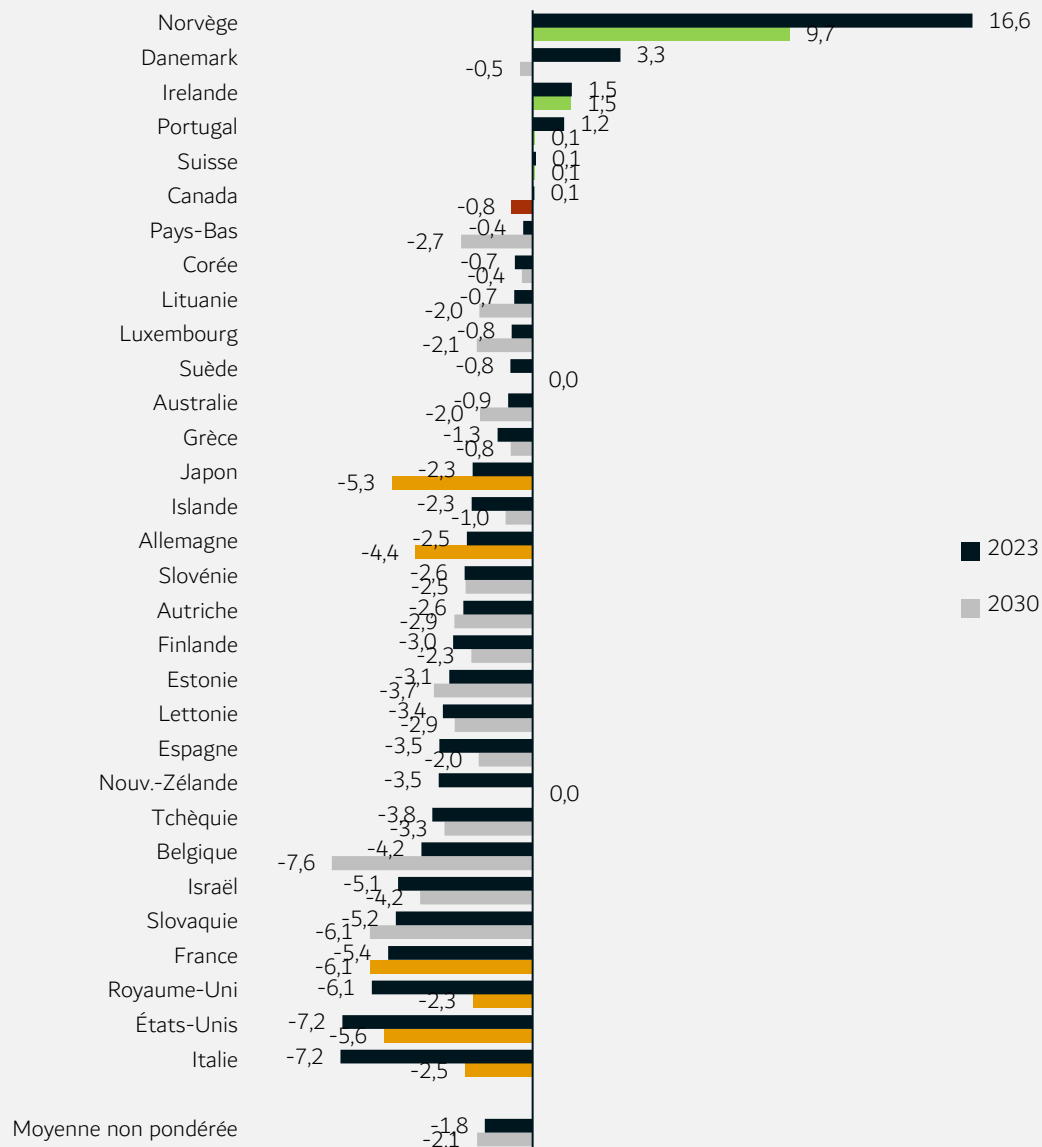
Les prévisions de l'OCDE pour la période 2024-2026 font état de soldes négatifs pour la moyenne de l'OCDE et pour le **Canada**. Le solde des administrations publiques du Canada devrait se situer à -1,7 % en 2026 comparativement à -2 % pour la moyenne de l'OCDE.

Encadré 30 – Variation anticipée des soldes des administrations publiques – Horizon de prévision du FMI

Tandis que les prévisions de l'OCDE s'étendent jusqu'en 2026, le FMI effectue des prévisions relatives aux soldes budgétaires des administrations publiques qui portent jusqu'en 2030. Ainsi, après un solde positif en 2023 pour le **Canada**, une situation dans laquelle ne se trouvent que 6 pays avancés de l'OCDE dont aucun autre membre du G7, le FMI prévoit une détérioration du solde des administrations publiques canadiennes, des soldes négatifs étant prévus jusqu'en 2030, le solde atteignant alors $-0,8$ % du PIB. Parmi les **pays du G7**, on prévoit une dégradation du solde d'ici 2030 pour le **Canada**, la **France**, l'**Allemagne** et le **Japon**.

Il est prévu que seul un groupe restreint de juridictions présente un solde positif en 2030 (**Norvège**, **Irlande**, **Suisse** et **Portugal**). Par ailleurs, malgré qu'une dégradation du solde moyen d'ici 2030 soit anticipée, 13 pays sur 31 devraient améliorer leurs soldes.

Solde financier des administrations publiques, 2023 et 2030 (prévisionnel), en proportion du PIB



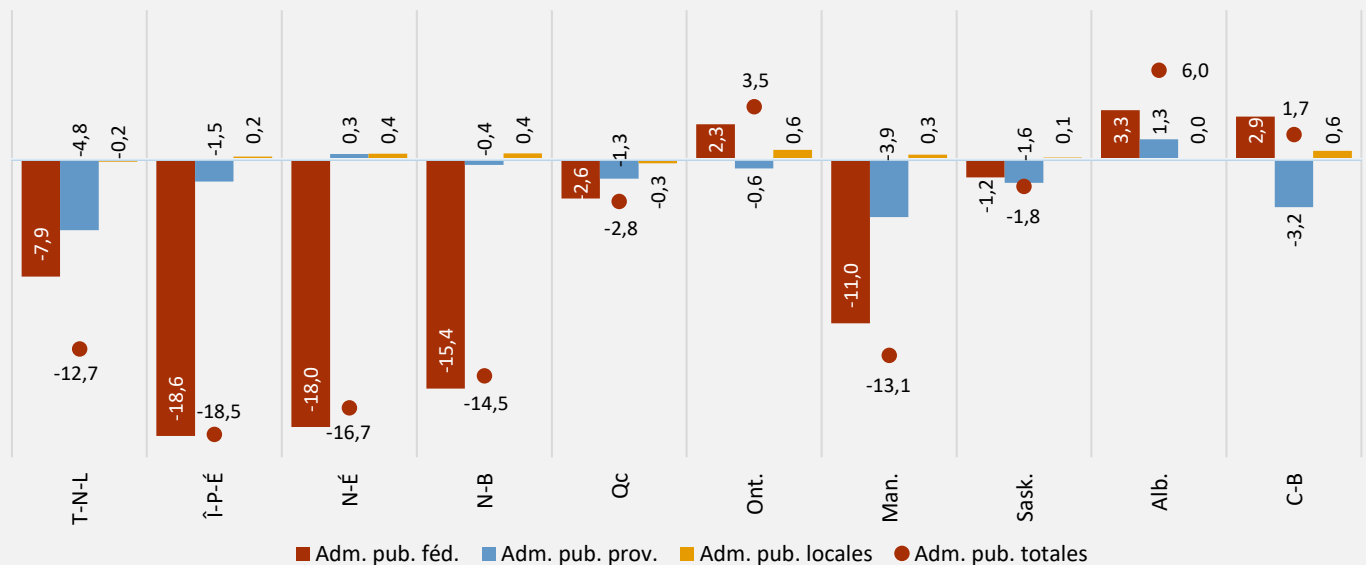
Source : FMI (2025), *World Economic Outlook Database* - April 2025.

Encadré 31 – Solde des administrations publiques selon la province

En 2023-2024, le gouvernement du Québec présente un déficit budgétaire de 6,0 G\$ aux comptes publics (1 % du PIB). Toutefois, la sommation des soldes des transactions de l'ensemble des administrations publiques avec les agents économiques du Québec montre plutôt un solde déficitaire de 2,8 % du PIB présenté aux graphiques 29 et 30.

L'information présentée dans la figure suivante pour 2023 ne tient pas compte de l'effet du régime de pension du Canada et du Régime de pension du Québec ainsi que des ajustements de consolidation. L'addition des soldes pour chacune des administrations publiques présentées ne permet donc pas de reconstituer le solde de l'ensemble des administrations publiques sur un territoire. Cette information permet cependant de constater les déséquilibres entre les montants dépensés et les montants perçus par l'administration publique fédérale, les administrations publiques provinciales et les administrations publiques locales auprès des résidents des différentes provinces.

Décomposition du solde financier des administrations publiques fédérale, provinciales et locales au Canada, selon la province, 2023, en proportion du PIB



Notes : Prêt net ou emprunt net. Les soldes des administrations publiques autochtones ont été additionnés aux soldes des administrations publiques locales.
Source : Statistique Canada, *tableau 36-10-0450-01*, (consulté le 28 mai 2025).

D'abord, la figure montre que l'administration publique fédérale enregistre un solde budgétaire positif en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario, indiquant qu'elle y perçoit davantage de revenus que ce qu'elle y dépense. Par ailleurs, tandis que le solde de l'administration publique fédérale est inférieur ou égal à -7,9 % dans les provinces maritimes et au Manitoba, atteignant -18,6 % à l'Île-du-Prince-Édouard, il est de -2,6 % du PIB au Québec.

Aussi, seuls les soldes des administrations provinciales de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse sont positifs pour 2023.

Quant aux soldes financiers locaux, ceux-ci se situent généralement près de l'équilibre. Seuls le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador montrent un solde légèrement négatif.

Ces éléments contribuent aux soldes consolidés des administrations publiques au sein des différentes provinces présentées au graphique 29

3.4 Dette

Utiliser séparément les dettes du gouvernement fédéral ou du gouvernement du Québec pour effectuer des comparaisons internationales de l'endettement du Canada ou du Québec, comme on le voit parfois, n'est pas adéquat. Les structures gouvernementales des autres juridictions n'étant pas comparables, les dettes peuvent y être davantage assumées par le gouvernement central ou par d'autres administrations publiques.

Dans le cas du Québec, pour effectuer une comparaison internationale du poids de la dette, il est nécessaire de procéder à certains ajustements permettant de se rapprocher de la définition utilisée par une organisation internationale qui recense ce type de données. De plus, il faut attribuer une part de la dette fédérale au Québec. La dette des administrations publiques au Québec ainsi calculée correspond alors à la définition utilisée par l'OCDE et le Fonds monétaire international (FMI). Précisons toutefois que ce concept de dette n'a aucune assise légale (le gouvernement du Québec n'est pas responsable de la dette du gouvernement fédéral), et que le type d'engagements financiers qui est pris en compte dans ce calcul ainsi que les méthodes de comptabilisation peuvent différer selon la juridiction. Les comparaisons internationales doivent donc être effectuées et interprétées avec prudence.

Il est à noter que le gouvernement du Québec présente la dette du secteur public du Québec dans le budget 2025-2026⁶⁵. Toutefois, la dette des administrations publiques, telle que définie par l'OCDE et le FMI, exclut les engagements financiers des sociétés d'État, tandis que la dette du secteur public présentée par le gouvernement du Québec inclut la dette d'Hydro-Québec et celle des autres entreprises du gouvernement. Par conséquent, cette dette, qui s'élève à 333 302 M\$ au 31 mars 2024 (57,5 % du PIB) ne peut pas être utilisée pour effectuer des comparaisons internationales. Pour fins de comparaison internationale, l'évaluation de la dette des administrations publiques au Québec, malgré les difficultés inhérentes à l'exercice, apparaît incontournable⁶⁶. Le détail des éléments pris en compte pour effectuer ce calcul est décrit dans les tableaux qui suivent.

Dans un premier temps, le tableau 1 montre que le choix de la méthode de calcul utilisée pour répartir la dette brute fédérale fait varier le résultat de 311 G\$ à 353 G\$. L'utilisation de la méthode basée sur la population au lieu de la méthode basée sur les revenus fiscaux (corrigés pour l'abattement) accroît la dette brute de 42,3 G\$ (7,3 % du PIB du Québec). Même si chacune des méthodes d'attribution présentées peut se justifier, le choix de l'une par rapport aux deux autres dans le calcul présenté ci-après ne constitue pas le reflet d'une préférence pour une méthode particulière.

La dette brute des administrations publiques au Québec (tableau 2), pour fins de comparaison internationale, peut être estimée à 121,4 % du PIB pour 2023, plus de la moitié de celle-ci provenant de la part du passif du gouvernement fédéral attribué. Celle-ci serait plutôt de 115 % si l'on répartissait le passif fédéral en utilisant la proportion du PIB du Québec sur le PIB du Canada. Le ratio passerait à 114,1 % si l'on utilisait plutôt le rapport des revenus fédéraux provenant du Québec aux revenus totaux comme clé de répartition.

⁶⁵ Ministère des Finances (2025), *Plan budgétaire 2025-2026*, p. G.15.

⁶⁶ Pour des exemples de rapprochement des dettes fédérales et provinciales et des dettes des administrations publiques, voir : Canada, ministère des Finances (2023), *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada*, p. 32 et Québec (2010), *La dette du gouvernement du Québec*, p. 29 à 34.

Tableau 1. Méthodes d'attribution au Québec d'une part de la dette fédérale, 31 mars 2024, M\$

	Paramètres	Ratio	Répartition du total des passifs, net des obligations au titre des régimes de retraite du secteur public et des obligations au titre des avantages futurs : 1 600 879 M\$
Méthode basée sur la population <i>Population au 1^{er} juillet 2023</i>	Population du Canada : 40 083 484 Population du Québec : 8 848 020	22,1	353 378
Méthode basée sur le PIB PIB 2023 (M\$)	PIB du Canada : 2 933 810 PIB du Québec : 579 460	19,8	316 191
Méthode basée sur la part des revenus fédéraux de 2023 corrigés pour l'abattement (M\$)	Rev. fiscaux du gouv. fédéral : 442 964 Rev. fiscaux provenant du Québec : 86 079	19,4	311 091

Note : Le FMI utilise le total du passif, sans prise en compte de la composante relative aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés pour fins d'estimation de la dette brute des administrations publiques. Cette mesure de la dette est utilisée dans la présente édition afin d'accroître la comparabilité de la donnée des administrations publiques pour le Québec aux données des autres juridictions publiées par cette organisation.

Sources : Méthodologie : Ministère des Finances du Québec (2010), *La dette du gouvernement du Québec*, p. 29 et suivantes. Données : Statistique Canada tableaux 36 10 0580 01, 17 10 0005 01, 36 10 0221 01 et 36 10 0450 01 (consultés le 24 juillet 2025).

Le calcul effectué en vue de déterminer la dette brute des administrations publiques au Québec est présenté au tableau 2 et considère les emprunts à la valeur comptable. Ce calcul ne tient pas compte des passifs au titre des régimes de retraite du secteur public, ce qui permet la comparaison avec les données publiées par le FMI.

Tableau 2. Dette brute des administrations publiques au Québec, 31 mars 2024 – méthodologie OCDE/FMI

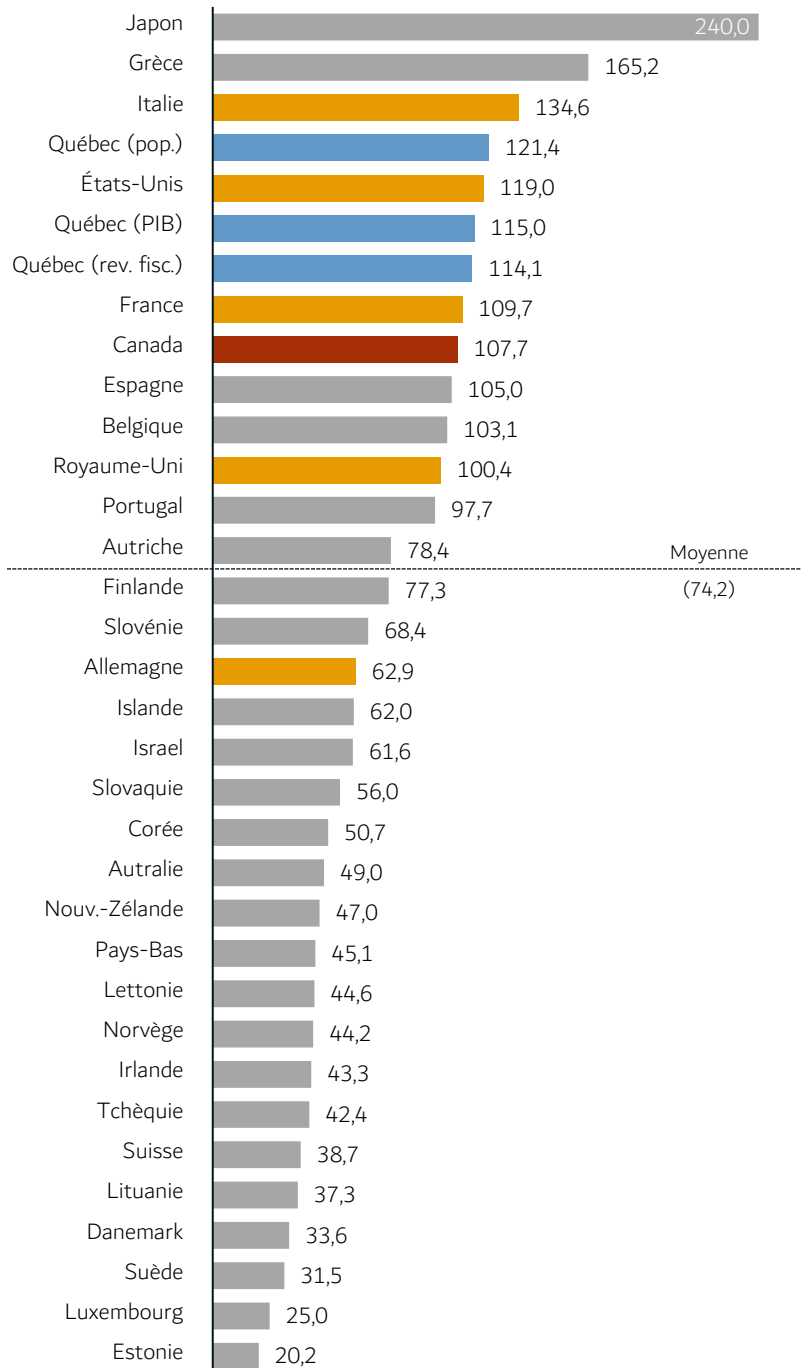
	En M\$		En % du PIB	
Dette brute du gouvernement du Québec (1)	245 832		42,4	
MOINS				
Passif net au titre des régimes de retraite et avantages sociaux	-3 620		-0,6	
<i>Sous-total</i>	242 212		41,8	
PLUS				
Autres éléments de passif du gouvernement du Québec (2)	74 148		12,8	
Dette des municipalités québécoises	32 414		5,6	
Dette des universités (réseau des UQ exclu)	<u>1 519</u>		<u>0,3</u>	
<i>Sous-total</i>	<u>350 293</u>		<u>60,5</u>	
PLUS				
Part du passif du gouvernement fédéral				
• Méthode basée sur la population	353 378		61,0	
• Méthode basée sur le PIB	316 191		54,6	
• Méthode basée sur les revenus fiscaux		311 091		53,7
Dette brute des administrations publiques au Québec	703 671	666 484	661 384	121,4 115,0 114,1

Notes : (1) Dette diminuée du solde du Fonds des générations (18 458 M\$) et des emprunts réalisés par anticipation (3 150 M\$).

(2) Autres éléments de passif au 31 mars 2024 :
Créditeurs et frais à payer : 57 709 M\$
Revenus reportés : 8 437 M\$
Passif environnemental et obligations : 8 002 M\$

Sources : Méthodologie : Ministère des Finances du Québec (2010), *La dette du gouvernement du Québec*, p. 29 et suivantes. Données : Québec (2024), *Comptes publics 2023-2024 - Volume 1*.

Graphique 31. **Dettes brutes des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et estimation pour le Québec, 2023**, en pourcentage du PIB



La dette brute des administrations publiques au Québec, estimée entre 121,4 % et 114,1 % du PIB (tableau 2), est plus élevée que celle de la moyenne des économies avancées de l'OCDE (74,2 %) basée sur les données diffusées par le FMI. Celle-ci varie de 20,2 % du PIB en Estonie à 240 % au Japon. Inséré parmi ces données, le résultat pour le Québec se classe en dessous de celui de l'Italie (134,6 %). La dette brute du Québec estimée en fonction de la population est la quatrième la plus élevée parmi les pays de l'OCDE et supérieure à celle des États-Unis (119 %) mais passe sous ce niveau lorsqu'on l'estime plutôt en fonction des revenus fiscaux ou du PIB.

Parmi les autres pays du G7, l'Allemagne se situe sous le niveau moyen des pays avancés de l'OCDE, tandis que les rapports dette brute au PIB du Royaume-Uni, du Canada et de la France sont supérieurs à 100 %.

Bien que constituant une information intéressante, la dette brute ne considère ici que les engagements des administrations publiques, sans prise en compte de leurs actifs. On comprend que la dette brute n'est pas uniquement constituée des emprunts ayant servi à financer des dépenses courantes. Une part de celle-ci peut notamment être attribuable à des investissements en immobilisation ou encore à l'octroi de prêts en échange desquels un actif financier est obtenu.

Le concept de dette nette, présenté ci-après, permet d'isoler les engagements ayant servi à financer les actifs non financiers et les déficits accumulés.

Source : FMI (2025). *World Economic Outlook Database - April 2025*.

Le calcul de la dette nette des administrations publiques pour fins de comparaison internationale est présenté au tableau 3. Ici, on utilise le montant de dette brute déterminé précédemment (basé dans ce cas sur l'attribution de la dette fédérale selon la méthode de la population), duquel on retranche les actifs financiers du gouvernement du Québec, la valeur nette du régime des rentes du Québec et la part des actifs financiers du fédéral attribuable au Québec.

Tableau 3. **Dette nette des administrations publiques au Québec, 31 mars 2024 – méthodologie OCDE/FMI**

	En M\$			En % du PIB		
Dette brute des administrations publiques au Québec						
• Méthode basée sur la population	703 671			121,4		
• Méthode basée sur le PIB		666 484			115,0	
• Méthode basée sur les revenus fiscaux			661 384			114,1
MOINS						
Actifs financiers du gouvernement du Québec (1)		-92 237			-15,9	
Actifs du régime des rentes du Québec (valeur nette) (2)		<u>-127 740</u>			<u>-22,0</u>	
<i>Sous-total</i>	<i>483 694</i>	<i>446 507</i>	<i>441 407</i>	<i>83,5</i>	<i>77,1</i>	<i>76,2</i>
Part des actifs financiers du fédéral (selon population) (3)						
• Méthode basée sur la population	155 628			26,9		
• Méthode basée sur le PIB		139 251			24,0	
• Méthode basée sur les revenus fiscaux			137 005			23,6
Dette nette des administrations publiques au Québec	328 066	307 257	304 402	56,6	53,0	52,5

Notes : (1) Total des actifs financiers du gouvernement du Québec au 31 mars 2024 (155 680 M\$) nets du Fonds des générations (18 458 M\$), des emprunts réalisés par anticipation (3 150 M\$), du fonds d'amortissement afférent à des emprunts (31 786 M\$) et des actifs liés aux instruments dérivés (10 049 M\$).

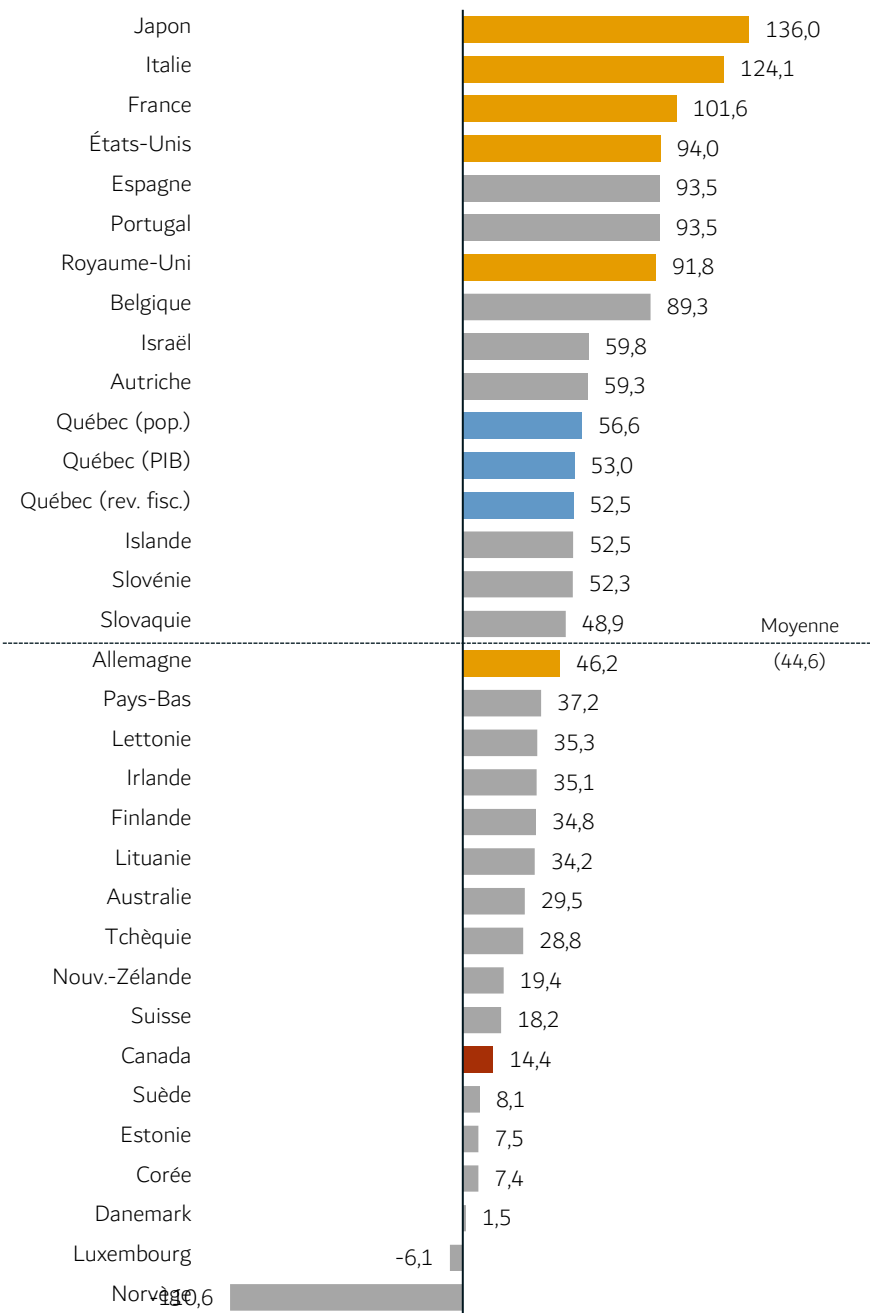
(2) Afin de simplifier le calcul, nous posons l'hypothèse qu'aucun résident du Québec ne contribue au RPC, tandis qu'aucun résident du reste du Canada ne contribue au RRQ.

(3) Statistique Canada ne publie plus la valeur comptable de la dette nette dans les comptes nationaux. La dette nette présentée au rapport financier annuel du gouvernement du Canada a été utilisée en remplacement. Total des actifs financiers du gouvernement fédéral (nets des actifs découlant des régimes de retraite) : 895 851 M\$ (31 mars 2024).

Sources : Méthodologie : Ministère des Finances du Québec (2010), *La dette du gouvernement du Québec*, p. 29 et suivantes. Données : Québec (2024), *Comptes publics 2023-2024 - Volume 1*. Canada, ministère des Finances (2024) Rapport financier annuel du gouvernement du Canada, p. 36 et Statistique Canada tableaux 36-10-0580-01, 17 10 0005 01, 36 10 0221 01, 36 10 0450 01 et 10-10-0022-01. (consultés le 24 juillet 2025)

On note que dans ce cas, l'utilisation du ratio de la population québécoise afin de répartir les actifs financiers du gouvernement fédéral a pour effet d'accroître la réduction de la dette nette. Il est donc primordial de conserver la même méthode de répartition pour l'évaluation de la dette brute et de la dette nette.

Graphique 32. **Dettes nettes des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et estimation pour le Québec, 2023**, en pourcentage du PIB



Notes : La donnée publiée par le FMI pour le Canada est calculée par Statistique Canada qui a modifié sa méthodologie et qui valorise les actifs financiers à la valeur marchande et non plus à la valeur comptable. Cette donnée n'est donc pas comparable à celle publiée avant 2022 pour le Canada dans les éditions antérieures du Panorama. Le FMI ne publie pas de donnée pour la Grèce.

Source : FMI (2025). *World Economic Outlook Database - April 2025*.

La dette nette des administrations publiques au Québec s'estime entre 52,5 % et 56,6 % du PIB (tableau 3). Celle-ci est supérieure à celle de la moyenne non pondérée des pays avancés de l'OCDE qui est de 44,6 % du PIB.

Considérer la dette nette à la place de la dette brute fait passer les administrations publiques au Québec, du 4^e ou 5^e au 11^e rang des juridictions présentant l'endettement le plus lourd, lorsqu'inséré parmi les pays avancés de l'OCDE pour lesquels l'information est disponible (30 pays, la donnée pour la Grèce n'étant pas disponible).

L'examen du ratio de la dette nette au PIB des administrations publiques permet de constater que 5 pays du G7, le Japon en tête (136 %), se retrouvent parmi les 7 économies avancées de l'OCDE présentant les niveaux de dette nette les plus élevés. En revanche, 2 économies avancées de l'OCDE présentent des dettes nettes négatives, soit la Norvège à -110,6 % du PIB et le Luxembourg à -6,1 %. Pour sa part, la dette nette du Canada est la 7^e plus faible parmi les économies avancées de l'OCDE (14,4 %) en 2023.

Il est à noter que le ratio du Québec est influencé à la baisse par la valeur nette du Régime des rentes du Québec (RRQ) ; dans le cas du Canada, le ratio prend en compte les actifs nets du RPC et du RRQ. Néanmoins, si l'on calculait ce ratio pour le Québec sans réduire l'endettement net de la valeur de cet actif, il serait respectivement de 78,7 % (pop.), 75,1 % (PIB) ou 74,6 % (rev. fisc.), encore largement sous le ratio du Royaume-Uni (91,8 %), des États-Unis (94 %) et de la France (101,6 %).

Pour conclure

« Le Panorama des finances publiques du Québec, édition 2025 » vous a présenté la situation des finances publiques au Québec et l'a comparée à celle des autres provinces et des pays membres de l'OCDE.

La gestion des finances publiques au Québec est conditionnée par les actions de deux ordres de gouvernement poursuivant chacun leurs propres politiques budgétaires ; les actions de l'un pouvant affecter l'autre, le tout rendant l'analyse plus complexe. Ce Panorama contient plusieurs données rendant compte de la situation du Québec sous plusieurs angles.

Pour plus de détails, la Chaire vous invite à consulter l'outil interactif du Panorama.

L'équipe de la Chaire

Outil interactif – Panorama des finances publiques

Construit à partir de l'édition 2025 du Panorama des finances publiques du Québec, l'outil interactif vous donne la possibilité de sélectionner certaines variables en fonction de vos intérêts. Les principaux indicateurs et les séries chronologiques vous sont accessibles en quelques clics. Essayez-le !

<https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/panorama-finances-publiques-quebec/>

D'autres outils et ressources sont aussi disponibles au : <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources>

Capsules et visualisation

- [La politique fiscale et budgétaire au temps du coronavirus](#)
- [Le Bilan de la fiscalité au Québec](#)
- [Récits de vie](#)
- [Ligne du temps – Chronologie des événements marquants en fiscalité canadienne](#)

Coffre à outils fiscal

- [Calculateur de crédits d'impôt pour aidant naturel](#)
- [Guide des mesures fiscales](#)
- [Guide Transitions de vie](#)
- [Soirées d'information 2025 \(année d'imposition 2024\) – Captations vidéo](#)

Données/indicateurs

- [Bilan de la fiscalité au Québec](#)
- [Le Canada et l'échange de renseignements](#)

Références

- [Analyse des dépenses fiscales 2024 à la CFFP](#)
- [Guide de lecture du budget du gouvernement fédéral](#)
- [Guide de lecture du budget du Québec](#)
- [Lexique](#)
- [Suivi des mesures économiques gouvernementales \(COVID-19\)](#)
- [Taxe sur les services numériques](#)

Simulateurs

- [Retraite – Épargne requise et régimes publics de retraite](#)
- [Simulateur fiscal du Québec](#)
- [Taux effectif marginal d'imposition](#)